



CIRCULAIRE DE
SOLLICITATION DE
PROCURATIONS

2023

Avis de convocation
à l'assemblée annuelle
des actionnaires

26 avril 2023

cenovus
ENERGY



MATIÈRES

L'ASSEMBLÉE	3
GOUVERNANCE	17
LES ADMINISTRATEURS	37
RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION	64
ANNEXES	102

RENSEIGNEMENTS SUR L'ASSEMBLÉE

Mercredi 26 avril 2023

11 h (heure de Calgary)

Lien pour accéder à notre assemblée entièrement virtuelle au :

<https://web.lumiagm.com/422837892>

Mot de passe : **cenovus2023**

POINTS À L'ORDRE DU JOUR

Nommer l'auditeur	POUR PwC
Élire les administrateurs	POUR les candidats désignés
Droit de regard sur la rémunération	POUR la démarche
Proposition des actionnaires	POUR la résolution

Candidats aux postes d'administrateurs

CANDIDAT	ÂGE	SEXE	DIVERSITÉ	ANTÉCÉDENTS ET EXPÉRIENCE	DURÉE DU MANDAT	MEMBRE D'UN COMITÉ				INDÉPENDANT
						AUDIT	GOUVERNANCE	RHR	SDR	
Casey	56	H		Pétrole et gaz : raffinage	3 ans			•	•	•
Fok	71	H	•	Télécommunications	2 ans					•
Kinney	65	F	•	Finances	4 ans	•			•	•
Kvisle	70	H		Pétrole et gaz, et énergie	5 ans		• Président	•		•
Kwok	80	F	•	Investissement	2 ans		•	•		•
Little	53	F	•	Pétrole et gaz : secteur intermédiaire	3 mois			•	•	•
Marcogliese	70	H		Pétrole et gaz : raffinage	7 ans	•			• Président	•
McKenzie	55	H		Pétrole et gaz, et énergie	Aucun					
Mongeau	61	H	•	Chemin de fer	6 ans	• Président			•	•
Pourbaix	57	H		Pétrole et gaz, et énergie	5 ans					
Shaw	78	H		Droit	2 ans	•			•	•
Sixt	71	H		Investissement et télécommunications	2 ans		•			•
Zygocki	65	F	•	Pétrole et gaz, et énergie	7 ans		•	• Présidente		•

La *diversité* comprend les candidats qui s'identifient comme femmes, Autochtones, personnes vivant avec un handicap et/ou membres de minorités visibles.

Après l'assemblée, M. McKenzie deviendra président et chef de la direction et, sous réserve de leur réélection au conseil, M. Pourbaix deviendra président du conseil membre de la direction et M. Mongeau deviendra administrateur principal indépendant.

NOM COMPLET DU COMITÉ	NOM ABRÉGÉ
Comité d'audit	Audit
Comité de gouvernance	Gouvernance
Comité des ressources humaines et de la rémunération	RHR
Comité de la sécurité, de la durabilité et des réserves	SDR

Faits récents en matière de gouvernance

Relève du président et chef de la direction et du président du conseil

Dans le cadre du plan de relève de la direction de la société, qui prend effet à la levée de l'assemblée, M. Pourbaix occupera désormais le poste de président du conseil d'administration (le « conseil ») membre de la direction et M. McKenzie, actuel vice-président exécutif et chef de l'exploitation de la société, deviendra président et chef de la direction. La candidature de M. McKenzie a également été proposée à l'élection au conseil à l'assemblée. De plus, après cinq ans comme membre du conseil, dont trois à titre de président du conseil, M. MacPhail a décidé de quitter le conseil, démission que prendra effet à la fin de l'assemblée.

À titre de président du conseil membre de la direction, M. Pourbaix sera chargé de diriger le conseil et d'assurer une gouvernance solide et continue, tout en soutenant la direction dans l'exécution de la stratégie de la société. Alors que M. Pourbaix remplira le rôle de président du conseil membre de la direction à la fin de l'assemblée, M. Mongeau, membre indépendant du conseil depuis décembre 2016, assumera celui d'administrateur principal indépendant, dont l'objectif principal est de veiller à ce que le conseil continue de fonctionner indépendamment de la direction.

Qu'est-ce qu'un président du conseil « membre de la direction »?

En plus de diriger et de présider le conseil, un président du conseil membre de la direction a d'autres responsabilités. Notre président du conseil membre de la direction :

- Sera membre de notre équipe de haute direction.
- Sera rémunéré en tant que salarié de Cenovus.
- Ne recevra pas de provisions ni d'honoraires à titre d'administrateur.
- Aura un seuil d'actionnariat correspondant à 6 fois son salaire de base annuel.
- Appuiera le président et chef de la direction dans l'élaboration et l'exécution de notre stratégie de l'entreprise.
- Se concentrera sur la défense des droits externes et représentera Cenovus auprès du secteur, de la collectivité et des parties prenantes.

À titre d'administrateur principal indépendant, M. Mongeau veillera au fonctionnement efficace continu du conseil et à l'indépendance du processus décisionnel. Il sera chargé de diriger le conseil et, plus particulièrement, de fournir aux administrateurs indépendants des fonctions clairement définies et détaillées, notamment le pouvoir de convoquer des réunions du conseil et/ou des réunions des membres indépendants du conseil, d'approuver les documents relatifs aux réunions (y compris les ordres du jour) et de rencontrer les actionnaires et autres intervenants clés au nom du conseil.

Les modifications suivantes à la gouvernance prendront effet après l'assemblée :

- À titre de hauts dirigeants et d'employés de Cenovus, M. Pourbaix et M. McKenzie relèveront directement du conseil.
- Les comités du conseil seront reconstitués pour que l'indépendance soit maintenue et que les compétences et l'expérience recherchées pour chaque comité soient toujours représentées. M. Mongeau, à titre d'administrateur principal indépendant, se joindra au comité de gouvernance. Ni M. Pourbaix ni M. McKenzie ne seront membres d'un comité du conseil.
- La mise à jour de nos principaux documents relatifs à la gouvernance a été approuvée par le conseil, y compris les lignes directrices à l'intention de notre président du conseil, de notre chef de la direction et de notre administrateur principal indépendant.

Les documents relatifs à la gouvernance seront disponibles sur le site cenovus.com (en anglais seulement) dès que ces modifications prendront effet.

L'ASSEMBLÉE

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

Votre vote est important et nous vous invitons à assister à notre assemblée annuelle entièrement virtuelle qui aura lieu le mercredi 26 avril 2023 à 11 h (heure de Calgary). Veuillez vous connecter à l'assemblée en cliquant sur le lien suivant :

<https://web.lumiagm.com/422837892>.

Vous entendrez parler de nos principaux résultats pour 2022 et de nos plans pour l'avenir, et vous voterez à l'égard de vos administrateurs et d'autres points importants à l'ordre du jour.

De plus, vous aurez l'occasion de suivre le déroulement de l'assemblée en direct et de soumettre des questions à l'équipe de direction et au président du conseil.

Veillez lire le présent document pour en savoir plus sur l'assemblée, nos pratiques de gouvernance et la rémunération de nos membres de la haute direction, ainsi que sur vos candidats aux postes d'administrateurs.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec notre conseiller stratégique des actionnaires et agent chargé de la sollicitation des procurations, Morrow Sodali (Canada) Ltd., au numéro sans frais en Amérique du Nord 1 888 777-1538 ou par courriel à assistance@morrrowsodali.com.

Notre rapport annuel de 2022 est accessible sur notre site Web à cenovus.com (en anglais seulement). Visitez régulièrement notre site Web pendant l'année pour obtenir des renseignements à jour et en apprendre davantage sur nos activités. Nous avons hâte de vous voir à l'assemblée.

Cordialement,

« Keith A. MacPhail »

Président du conseil

DANS LA PRÉSENTE SECTION, VOUS TROUVEREZ :

Avis de convocation à l'assemblée	Page 4
Renseignements généraux	Page 5
Renseignements sur l'assemblée virtuelle	Page 7
Renseignements généraux sur le vote	Page 8
Vote des actionnaires véritables	Page 10
Vote des actionnaires inscrits	Page 11
Ordre du jour de l'assemblée	Page 12

Avis de convocation à l'assemblée

Assemblée générale annuelle des actionnaires de Cenovus Energy Inc. (Cenovus)

Date : 26 avril 2023

Heure : 11 h (heure de Calgary)

Endroit : <https://web.lumiagm.com/422837892>

Buts de l'assemblée :

1. Présenter les états financiers audités pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.
2. Nommer PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. à titre d'auditeur.
3. Élire les administrateurs pour la prochaine année.
4. Examiner et, s'il est jugé souhaitable, approuver une résolution consultative à caractère non obligatoire portant sur notre ligne de conduite en matière de rémunération de la haute direction (le « droit de regard sur la rémunération »).
5. Examiner une résolution proposée par un actionnaire concernant notre lobbying et sa conformité à notre objectif de carboneutralité (la « proposition d'actionnaire »).
6. Délibérer sur les autres questions qui peuvent être dûment soumises à l'assemblée.

Vous avez le droit de voter si vous étiez un actionnaire de Cenovus à la fermeture des bureaux le 1^{er} mars 2023. Tous les renseignements sur le vote sont présentés à compter de la page 8 et la lecture de la circulaire de sollicitation de procurations vous permettra de mieux connaître Cenovus.

Par ordre du conseil d'administration de Cenovus,

« Gary F. Molnar »

Secrétaire général

Renseignements généraux

Cenovus

Les termes « nous », « notre », « nos » et « Cenovus » renvoient à Cenovus Energy Inc. dans le reste du présent document. Nous avons abrégé le nom de nos comités comme suit :

Comité d'audit ou audit

Comité de gouvernance ou gouvernance

Comité des ressources humaines et de la rémunération ou comité RHR ou RHR

Comité de la sécurité, de la durabilité et des réserves ou comité SDR ou SDR

Date des renseignements

À moins d'indication contraire, les renseignements sont présentés en date du 1^{er} mars 2023.

Actions ordinaires en circulation

Nos actions ordinaires se négocient à la Bourse de Toronto (la « TSX ») et sur le New York Stock Exchange (le « NYSE ») sous le symbole « CVE ». À la fermeture des bureaux le 1^{er} mars 2023, il y avait 1 907 683 004 actions ordinaires en circulation.

Valeur des actions ordinaires

Diverses composantes de la rémunération et les lignes directrices sur l'actionnariat sont établies d'après le cours de nos actions ordinaires. Sauf indication contraire, tous les calculs utilisent le cours de clôture de nos actions ordinaires de 26,27 \$ à la TSX le 30 décembre 2022.

Propriétaires d'au moins 10 % de nos actions ordinaires

À la connaissance des administrateurs et des dirigeants, aucune personne physique ou morale ne détient en propriété véritable, ni ne contrôle, directement ou indirectement, 10 % ou plus de nos actions ordinaires en circulation, sauf les personnes suivantes :

ACTIONNAIRE	NOMBRE D' ACTIONS	PROPRIÉTÉ
Hutchison Whampoa Europe Investments S.à r.l. (Hutchison Whampoa)	3 16 927 051	16,61 %
L.F. Investments S.à r.l. (LF Investments)	231 194 699	12,12 %

Hutchison Whampoa est détenue en totalité indirectement par CK Hutchison Holdings Limited (« CK Hutchison »). M. Li Ka Shing est le conseiller principal de CK Hutchison. Une participation d'environ 30,36 % de CK Hutchison est détenue (directement ou indirectement) par M. Li Ka Shing et diverses fiducies dont les membres de sa famille sont les bénéficiaires discrétionnaires.

LF Investments est détenue en propriété exclusive (indirectement) par une fiducie. Les membres de la famille de M. Li Ka Shing sont les bénéficiaires discrétionnaires de cette fiducie.

Prêts aux administrateurs et aux membres de la haute direction

Nous n'accordons pas de prêt à nos administrateurs ou à nos membres de la haute direction et aucun administrateur, candidat à un poste d'administrateur, membre de la haute direction ou employé, actuel ou passé, n'a un prêt impayé.

Intérêts dans des points à l'ordre du jour et dans des opérations importantes

Ni Cenovus, ni aucun de ses administrateurs, des candidats aux postes d'administrateurs ou de ses dirigeants, ni aucune personne ayant un lien avec l'un d'eux ou qui est membre de leur groupe, un *initié*, n'a un intérêt important dans un point à l'ordre du jour de l'assemblée.

Aucun initié ni aucune personne informée de Cenovus n'ont ou n'ont eu, en 2022, un intérêt important dans une opération importante ou une opération importante proposée visant Cenovus.

Envoi de la circulaire par la poste

La présente circulaire sera envoyée par la poste le 22 mars 2023 à nos actionnaires inscrits au 1^{er} mars 2023, qui ont demandé des copies papier. Voir la page 8 pour obtenir des renseignements sur la date de clôture des registres. Nous remettons les documents aux courtiers, aux dépositaires, aux fondés de pouvoir et aux fiduciaires en leur demandant de les transmettre rapidement aux actionnaires véritables (non inscrits).

Notification et accès

Les procédures de notification et d'accès sont utilisées pour transmettre la présente circulaire (et d'autres documents relatifs à l'assemblée) aux actionnaires inscrits et véritables. Tous les documents relatifs à l'assemblée pertinents seront envoyés indirectement aux actionnaires véritables aux frais de Cenovus. Nous vous remettons vos documents se rapportant à l'assemblée en vous donnant une notification à cet effet et en affichant les documents sur notre site Web à l'adresse cenovus.com (en anglais seulement). Les documents seront disponibles sur le site Web à compter du 22 mars 2023 et y demeureront pendant au moins une année complète. Les documents relatifs à l'assemblée sont également accessibles, ainsi que les documents mis à la disposition du public, sur les sites sedar.com et sec.gov (en anglais seulement). Nous envoyons une copie papier à tout actionnaire qui a déjà demandé un exemplaire imprimé.

Les procédures de notification et d'accès sont un moyen économique et écologique de distribuer nos documents, car cela réduit les frais postaux, d'impression et de papier. Si vous recevez uniquement la notification et aimeriez avoir une copie papier de tous les documents, veuillez en faire la demande à l'une des adresses indiquées ci-dessous.

Pour demander une circulaire et d'autres documents papier

Nous déposons un rapport annuel et une notice annuelle auprès des autorités canadiennes en valeurs mobilières. Nous vous fournirons gratuitement une copie du rapport annuel, qui comprend nos états financiers, le rapport de gestion, la notice annuelle et la présente circulaire sur demande. Veuillez soumettre votre demande de l'une des deux façons suivantes :



corporate.secretary@cenovus.com



Cenovus Energy Inc.
225 6 Ave SW
PO Box 766
Calgary (Alberta) T2P 0M5
À l'attention de : Secrétaire général

D'autres renseignements sur Cenovus se trouvent sur notre site Web à l'adresse cenovus.com (en anglais seulement) et l'information financière qui est présentée dans nos états financiers consolidés audités et le rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, est disponible sous notre profil SEDAR à l'adresse sedar.com et sous notre profil EDGAR, à l'adresse sec.gov (en anglais seulement).

Vous pouvez également obtenir des copies de tout document qui doit être déposé auprès des autorités canadiennes en valeurs mobilières de l'une des façons suivantes :

- En accédant à nos documents mis à la disposition du public à l'adresse sedar.com.
- En consultant l'onglet *Investors* à l'adresse cenovus.com (en anglais seulement).

Propositions d'actionnaires

Nous devons recevoir les propositions d'actionnaires dans le délai prescrit et avant 17 h (heure de Calgary) le 29 janvier 2024 pour qu'elles soient présentées dans la circulaire et examinées à l'assemblée annuelle des actionnaires de 2024.

Les actionnaires qui souhaitent faire une proposition doivent se reporter à l'article 137 de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* pour savoir exactement comment procéder. Veuillez envoyer votre proposition par courrier recommandé à notre secrétaire général à l'adresse suivante :

 corporate.secretary@cenovus.com

 Cenovus Energy Inc.
225 6 Ave SW
PO Box 766
Calgary (Alberta) T2P 0M5
À l'attention de : Secrétaire général

Candidats aux postes d'administrateurs proposés par les actionnaires

Si un actionnaire souhaite proposer la candidature d'une personne aux fins de son élection à titre d'administrateur de Cenovus à une assemblée annuelle des actionnaires, la mise en candidature doit respecter les procédures prévues dans le Règlement n° 1 de Cenovus (Règlement sur les préavis).

Notre Règlement sur les préavis est disponible sur notre site Web à l'adresse cenovus.com (en anglais seulement) ainsi que sous notre profil SEDAR à l'adresse sedar.com et sous notre profil EDGAR, à l'adresse sec.gov (en anglais seulement).

Renseignements sur l'assemblée virtuelle

L'assemblée se tiendra uniquement de façon virtuelle, ce qui permettra à un plus grand nombre d'actionnaires de participer, peu importe où ils se trouvent.

Participation

Pour participer, veuillez accéder à l'assemblée en ligne en cliquant sur le lien suivant :

- <https://web.lumiagm.com/422837892> - le mot de passe est « cenovus2023 » (veuillez respecter la casse).

Veuillez vous connecter à l'assemblée de 30 à 60 minutes à l'avance à l'aide de votre téléphone intelligent, de votre tablette ou de votre ordinateur. Il est préférable d'utiliser la dernière version de Google Chrome, de Safari, de Microsoft Edge ou de Firefox comme navigateur. Si vous êtes un :

- **Actionnaire**, choisissez « *I have a Control Number/Username* » et saisissez le numéro indiqué sur votre formulaire de procuration et le mot de passe indiqué ci-dessus.
- **Invité**, choisissez « *I am a guest* » et fournissez les renseignements demandés.

Si vous éprouvez de la difficulté à accéder à l'assemblée virtuelle, veuillez consulter la foire aux questions à l'adresse <https://go.lumiglobal.com/faq> (en anglais seulement), ou communiquez directement avec Lumi au support-ca@lumiglobal.com. Vous pouvez également consulter notre guide de l'utilisateur pour l'assemblée virtuelle qui accompagne la présente circulaire.

Questions

Les actionnaires inscrits et les fondés de pouvoir peuvent poser des questions pendant l'assemblée en tapant les questions dans l'écran principal de la plateforme de l'assemblée virtuelle.

Les actionnaires peuvent également soumettre leurs questions avant l'assemblée en les transmettant à l'une des adresses suivantes :

 corporate.secretary@cenovus.com

 Cenovus Energy Inc.
225 6 Ave SW
PO Box 766
Calgary (Alberta) T2P 0M5
À l'attention de : Secrétaire général

Les questions relatives aux points à l'ordre du jour de l'assemblée seront abordées pendant l'assemblée, et le modérateur pourrait regrouper des questions similaires. Il sera répondu aux autres questions après l'assemblée officielle.

Toutes les questions et réponses seront affichées sur notre site Web après l'assemblée.

Actionnaires véritables

Les actionnaires véritables qui se nomment eux-mêmes fondés de pouvoir, conformément aux directives fournies par leur prête-nom, pourront poser des questions à l'assemblée, comme il est indiqué précédemment. Voir la page 10 pour d'autres précisions à ce sujet.

Les actionnaires véritables qui ne se sont pas nommés eux-mêmes fondés de pouvoir pourront participer comme invités à l'assemblée.

Invités

Les invités pourront suivre le déroulement de l'assemblée, mais ils ne pourront pas voter ou poser des questions.

Renseignements généraux sur le vote

Demande de procurations

Notre direction sollicite vos procurations pour cette assemblée et paie les frais y afférents. Nous avons retenu les services de Morrow Sodali (Canada) Ltd. (« Morrow Sodali ») pour solliciter des procurations au Canada et aux États-Unis. Nous utilisons principalement la poste pour communiquer avec vous. Cependant, nos employés ou Morrow Sodali peuvent solliciter votre procuration par téléphone, par courriel, par télécopieur ou lors d'une rencontre personnelle. Cenovus paie tous les frais de sollicitation des procurations.

Nous estimons que les honoraires de Morrow Sodali s'élèveront à environ 40 000 \$, en plus de certains frais minimes remboursables.

De plus, Cenovus peut utiliser le service QuickVote^{MC} de Broadridge, qui permet à Morrow Sodali de solliciter des procurations au nom de la direction, de communiquer avec les propriétaires d'actions ordinaires non inscrits et non opposants, d'obtenir des instructions de vote par téléphone et de les transmettre à Broadridge (au nom de l'intermédiaire de l'actionnaire). Bien que les représentants de Morrow Sodali sollicitent des procurations au nom de la direction, qui recommande aux actionnaires de voter POUR toutes les résolutions avant l'assemblée, les actionnaires ne sont pas tenus de voter de la manière recommandée par la direction. Le système QuickVote^{MC} aide les actionnaires à voter, mais ceux-ci ne sont pas tenus d'utiliser ce système pour voter, car ils peuvent le faire (ou modifier ou révoquer leurs votes) à tout autre moment et de toute autre manière prévue dans la présente circulaire. Toute instruction de vote donnée par un actionnaire sera consignée, et l'actionnaire recevra une lettre de Broadridge (au nom de l'intermédiaire de l'actionnaire) confirmant que ses instructions de vote ont été acceptées.

Il est important d'exercer les droits de vote rattachés à vos actions ordinaires. Veuillez soumettre votre vote avant la date indiquée sur votre formulaire d'instructions de vote ou, si vous votez par l'entremise d'un fondé de pouvoir, au plus tard le 24 avril 2023 à 11 h (heure de Calgary) ou au moins 48 heures (sauf les samedis, dimanches et jours fériés) avant la reprise de l'assemblée en cas d'ajournement ou de report.

Date de clôture des registres

La date de clôture des registres de l'assemblée est le 1^{er} mars 2023. Si vous déteniez des actions ordinaires à la fermeture des bureaux à cette date, vous avez le droit d'être convoqué à l'assemblée, d'y assister et d'y voter.

Exercice des droits de vote rattachés aux titres et votes

Les actions ordinaires sont les seuls titres à droit de vote de Cenovus. Chaque action ordinaire confère à son porteur un droit de vote qu'il peut exercer à l'assemblée.

Quorum

Nous pouvons traiter les points à l'ordre du jour à l'assemblée uniquement s'il y a quorum, c'est-à-dire lorsqu'au moins deux personnes assistent à l'assemblée et qu'elles détiennent, ou représentent par l'entremise de fondés de pouvoir, au moins 25 % de nos actions ordinaires en circulation donnant le droit de voter à l'assemblée.

Instructions de vote

Si vous précisez comment vous voulez voter sur votre formulaire de procuration ou d'instructions de vote, votre fondé de pouvoir suivra votre directive. Si vous n'indiquez rien, votre fondé de pouvoir décidera pour vous comment voter.

Si vous nommez Keith MacPhail ou Alex Pourbaix, les membres du conseil et de la direction dont le nom figure sur la procuration ou l'instruction de vote ci-jointe, et que vous ne précisez pas comment vous voulez voter, les droits de vote rattachés à vos actions ordinaires seront exercés de la façon suivante :

POINT À L'ORDRE DU JOUR	VOTE
Nomination de PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. à titre d'auditeur	POUR
Élection des candidats à l'élection aux postes d'administrateurs	POUR
Vote consultatif à caractère non obligatoire à l'égard de notre ligne de conduite en matière de rémunération de la haute direction (droit de regard sur la rémunération)	POUR
Proposition d'actionnaire	POUR

Approbatons

Vous votez pour nommer l'auditeur, élire les administrateurs et vous prononcer sur une proposition d'actionnaire. Une majorité simple des voix exprimées à l'assemblée (50 % plus un vote) est requise pour approuver chacune de ces questions. Vous exprimez également un vote consultatif à caractère non obligatoire à l'égard de notre ligne de conduite en matière de rémunération de la haute direction.

Modifications ou autres questions

Si des modifications ou d'autres questions sont dûment soumises à l'assemblée, vous ou votre fondé de pouvoir pouvez voter comme bon vous semble. Nous n'avons connaissance d'aucune autre question qui sera examinée à l'assemblée ni d'aucune modification aux points à l'ordre du jour actuels.

Compte des votes et confidentialité

Computershare compte les votes exprimés par procuration. Votre vote est confidentiel, sauf si vous avez clairement l'intention d'informer la direction de la façon dont vous votez, si les votes font l'objet d'une contestation ou qu'il y a un problème de validation ou si cela est nécessaire pour vous conformer à des exigences juridiques.

Règles du New York Stock Exchange

Un courtier qui est assujéti aux règles du NYSE et qui détient des actions ordinaires à titre de prête-nom d'un actionnaire véritable (voir à la page 10 pour en savoir plus à ce sujet) ne peut pas, relativement à certains points à l'ordre du jour, exercer les droits de vote rattachés à vos actions ordinaires en votre nom, à moins d'avoir reçu des instructions de votre part. Si vous ne fournissez pas d'instructions, les votes soumis pour élire les administrateurs et d'autres questions non courantes, y compris la proposition d'actionnaire, ne compteront pas, mais le nombre d'actions ordinaires sera compté pour les besoins du quorum.

Questions sur le vote

Notre agent des transferts est Computershare. Veuillez communiquer avec cette société si vous avez des questions sur la façon dont vos votes sont comptés.

-  1 866 332-8898 (numéro sans frais en Amérique du Nord)
1 514 982-7555 (numéro direct à l'extérieur de l'Amérique du Nord)
-  1 888 453-0330 (numéro sans frais en Amérique du Nord)
1 514 982-7555 (numéro direct à l'extérieur de l'Amérique du Nord)
-  <https://www-us.computershare.com/Investor/Contact/Enquiry>
-  Services aux investisseurs Computershare Inc.
8^e étage, 100, avenue University
Toronto (Ontario) M5J 2Y1
Canada

Autres questions

Votre vote nous importe. Veuillez communiquer avec Morrow Sodali si vous avez des questions au sujet des points à l'ordre de l'assemblée ou des renseignements présentés dans la présente circulaire.

-  1 888 777-1538 (numéro sans frais en Amérique du Nord)
1 289 695-3075 (numéro pour les appels à frais virés à l'extérieur de l'Amérique du Nord)
-  1 877 218-5372 (numéro de télécopieur pour partout ailleurs)
-  assistance@morrrowsodali.com
-  Morrow Sodali
Brookfield Place
181, rue Bay, bureau 2860
Toronto (Ontario) M5J 2T3
Canada

Vote des actionnaires véritables

La plupart des actionnaires sont des actionnaires véritables. Si vous êtes un actionnaire véritable, vous détenez vos actions ordinaires au nom d'un fondé de pouvoir. Dans ce cas, un certificat représentant vos actions ordinaires peut avoir été déposé auprès d'une banque, d'une société de fiducie, d'un courtier en valeurs, d'un fiduciaire ou d'une autre institution. Cette institution est votre fondé de pouvoir.

Options de vote

-  En personne à l'assemblée virtuelle – voir ci-dessous
-  En soumettant un formulaire d'instructions de vote papier – voir ci-dessous
-  Par téléphone – voir le formulaire d'instructions de vote ci-joint
-  Par Internet – voir le formulaire d'instructions de vote ci-joint

Vote à l'assemblée virtuelle

Si vous prévoyez assister à l'assemblée virtuelle et souhaitez exercer les droits de vote rattachés à vos actions ordinaires au cours de l'assemblée, veuillez inscrire votre nom dans l'espace prévu à cet effet sur le formulaire d'instructions de vote ci-joint pour que vous puissiez vous désigner comme fondé de pouvoir. Veuillez ensuite suivre les instructions de signature et de retour fournies par votre prête-nom. Vous pouvez également vous nommer fondé de pouvoir en ligne, si cette option est offerte, en tapant votre nom dans le champ « *Appointee* » du bulletin de vote électronique.

Votre vote sera recueilli et compté à l'assemblée, alors n'inscrivez rien sur le formulaire. Lorsque vous vous connecterez à l'assemblée en ligne, vous serez inscrit pour voter.

Vote par procuration

Que vous assistiez ou non à l'assemblée virtuelle, vous pouvez désigner quelqu'un d'autre pour y assister et y voter à titre de fondé de pouvoir. Veuillez utiliser le formulaire ci-joint pour le faire. Les personnes nommées dans le formulaire ci-joint sont des membres de la direction et du conseil. **Vous avez le droit de nommer une autre personne comme fondé de pouvoir en inscrivant son nom en caractères d'imprimerie dans l'espace prévu à cette fin.** Veuillez remplir le formulaire au complet, le signer et le retourner à Computershare.

Vos votes ne seront comptés que si la personne que vous avez nommée assiste à l'assemblée virtuelle et vote en votre nom.

Veuillez retourner votre formulaire rempli dans l'enveloppe fournie afin qu'il nous parvienne au plus tard le lundi 24 avril 2023 à 11 h (heure de Calgary) ou, si l'assemblée est ajournée ou reportée, au moins 48 heures (sauf les samedis, les dimanches et les jours fériés) avant l'heure fixée pour la reprise de l'assemblée. Le président de l'assemblée a le pouvoir discrétionnaire d'accepter les procurations reçues après la date limite des procurations.

Révocation de votre procuration ou modification de vos instructions

Vous pouvez révoquer votre procuration en suivant la procédure fournie par votre prête-nom. Votre prête-nom doit recevoir votre demande de révocation d'instructions avant le vendredi 21 avril 2023 à 17 h (heure de Calgary). Ce délai lui donnera le temps de nous envoyer la révocation.

Vous pouvez modifier vos instructions de vote en transmettant de nouvelles instructions à votre prête-nom avant l'heure limite pour révoquer votre vote. Vos instructions les plus récentes seront les seules instructions valides.

Vote des actionnaires inscrits

Très peu d'actionnaires sont des actionnaires inscrits. Si vous êtes un actionnaire inscrit, vous détenez vos actions ordinaires en votre nom et vous pouvez avoir en votre possession un certificat d'actions établi à votre nom.

Options de vote

-  En personne à l'assemblée virtuelle – voir ci-dessous
-  En soumettant un formulaire d'instructions de vote papier – voir ci-dessous
-  Par téléphone – voir le formulaire de procuration ci-joint
-  Par Internet – voir le formulaire de procuration ci-joint

Vote à l'assemblée virtuelle

Si vous prévoyez assister à l'assemblée virtuelle, vous pouvez exercer les droits de vote rattachés à vos actions ordinaires à l'avance en remplissant et en retournant le formulaire de procuration ci-joint ou vous pouvez exercer les droits de vote rattachés à vos actions ordinaires à l'assemblée. Votre vote sera recueilli et compté à l'assemblée. Lorsque vous vous connecterez à l'assemblée en ligne, vous serez inscrit pour voter.

Vote par procuration

Que vous assistiez ou non à l'assemblée, vous pouvez désigner quelqu'un d'autre pour y assister et y voter à titre de fondé de pouvoir. Veuillez utiliser le formulaire de procuration ci-joint pour le faire. Les personnes nommées dans le formulaire de procuration ci-joint sont des membres de la direction et du conseil. **Vous avez le droit de nommer une autre personne comme fondé de pouvoir en inscrivant son nom en caractères d'imprimerie dans l'espace prévu à cette fin.** Veuillez remplir le formulaire au complet, le signer et le retourner à Computershare.

Vos votes ne seront comptés que si la personne que vous avez nommée assiste à l'assemblée virtuelle et vote en votre nom. Veuillez retourner le formulaire de procuration rempli dans l'enveloppe fournie afin qu'il nous parvienne au plus tard le lundi 24 avril 2023 à 11 h (heure de Calgary) ou, si l'assemblée est ajournée ou reportée, au moins 48 heures (sauf les samedis, les dimanches et les jours fériés) avant l'heure fixée pour la reprise de l'assemblée.

Modification ou révocation de votre procuration

Vous pouvez modifier la façon dont vous avez voté par procuration en envoyant une nouvelle procuration avant l'heure limite pour révoquer votre vote. Votre dernière procuration sera la seule procuration valide.

Vous pouvez révoquer votre procuration à tout moment avant qu'elle soit exécutée. Veuillez envoyer une déclaration écrite indiquant que vous souhaitez révoquer votre procuration à notre secrétaire général au plus tard le 25 avril 2023 (ou le dernier jour ouvrable avant l'assemblée, si elle est ajournée ou reportée) ou au président de l'assemblée, a/s du secrétaire général, à la date de l'assemblée ou de toute reprise de celle-ci.

Si vous avez voté sur le formulaire de procuration, vous ou votre fondé de pouvoir pouvez quand même voter en personne à l'assemblée virtuelle. Votre vote à l'assemblée révoquera le vote que vous avez déjà soumis par procuration.

Ordre du jour de l'assemblée

États financiers

Nos états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 et le rapport de l'auditeur s'y rapportant sont inclus dans le rapport annuel et seront disponibles à l'assemblée. Le rapport annuel est également déposé sur SEDAR à l'adresse sedar.com et vous pouvez le consulter sur demande.

Nomination de l'auditeur

Le conseil recommande la nomination de PricewaterhouseCoopers (« PwC ») s.r.l./s.e.n.c.r.l. à titre d'auditeur de Cenovus jusqu'à la clôture de l'assemblée annuelle des actionnaires de 2024. PwC s.r.l./s.e.n.c.r.l. a été nommé auditeur de Cenovus pour la première fois le 30 novembre 2009. Notre dernière demande de proposition pour un auditeur remonte à 2020.

Les administrateurs seront autorisés à fixer les honoraires qui seront versés à notre auditeur.

Honoraires d'audit versés

Le tableau suivant présente de l'information sur les honoraires que PwC s.r.l./s.e.n.c.r.l. a facturés à Cenovus pour les services professionnels rendus.

CATÉGORIE	TYPE DE TRAVAUX FACTURÉS	HONORAIRES DE 2021 (EN MILLIERS DE DOLLARS)	HONORAIRES DE 2022 (EN MILLIERS DE DOLLARS)
Honoraires d'audit	Audit des états financiers consolidés et des services qui sont normalement fournis à l'occasion de dépôts ou de missions prévus par la loi et la réglementation.	2 974	4 153
Honoraires liés à l'audit	Certification et services raisonnablement liés à l'audit ou à l'examen des états financiers annuels dont les honoraires ne sont pas déclarés comme <i>Honoraires d'audit</i> , y compris les honoraires pour services d'audit pour les prospectus, les frais de participation imposés par le Conseil canadien sur la reddition de comptes et les frais liés aux actifs acquis ou vendus.	212	237
Honoraires en fiscalité	Conformité fiscale, conseils en fiscalité et services fiscaux d'expatriation.	946	227
Tous les autres honoraires	Examen de la <i>Loi sur les mesures de transparence dans le secteur extractif</i> , services entourant les dépôts, services-conseils entourant la planification des ressources de l'entreprise et le procédé d'innovation de Cenovus.	26	67
TOTAL		4 158	4 684

De plus amples renseignements, notamment le mandat du comité d'audit, sont présentés dans la notice annuelle de l'exercice clos le 31 décembre 2022. Voir la page 6 pour savoir comment accéder à la notice annuelle.

Nous vous recommandons de voter POUR la nomination de PwC s.r.l./s.e.n.c.r.l. à titre d'auditeur.

Les personnes nommées dans la procuration ci-jointe voteront POUR la nomination de PwC s.r.l./s.e.n.c.r.l., à moins que vous leur disiez de s'abstenir de voter.

Élection des administrateurs

Le nombre d'administrateurs qui seront élus à l'assemblée est 13, lequel a été décidé par le conseil. Chaque administrateur demeurera en poste jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale annuelle ou jusqu'à ce qu'un successeur ait été dûment nommé ou élu. Nos candidats aux postes d'administrateurs sont les suivants :

Keith M. Casey

Canning K.N. Fok

Jane E. Kinney

Harold N. Kvisle

Eva L. Kwok

Melanie A. Little

Richard J. Marcogliese

Jonathan M. McKenzie

Claude Mongeau

Alexander J. Pourbaix

Wayne E. Shaw

Frank J. Sixt

Rhonda I. Zygocki

Vous trouverez de plus amples renseignements sur tous les candidats à compter de la page 38. Chaque candidat apporte des compétences et une expérience importantes au conseil et est admissible et prêt à siéger s'il est élu.

Nous vous recommandons de voter POUR l'élection de ces candidats.

Si, pour une raison quelconque, un candidat n'est pas disponible pour siéger au moment de l'assemblée (et nous n'avons aucun motif de croire que cela se produira), les personnes nommées dans la procuration ci-jointe voteront pour le candidat remplaçant si le conseil en propose un.

Les personnes nommées dans la procuration ci-jointe voteront POUR l'élection de tous ces candidats, à moins que vous leur disiez de voter contre un ou plusieurs d'entre eux.

Politique sur le vote majoritaire

Les modifications apportées récemment à la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* exigent un vote majoritaire pour l'élection de nos administrateurs, ce qui signifie que nos administrateurs ne seront pas élus à moins que les votes exprimés en

leur faveur représentent la majorité des votes exprimés pour et contre eux par les actionnaires. Le conseil a modifié notre *politique sur les procédures de vote des administrateurs* pour tenir compte de ce processus.

Vote consultatif sur la rémunération de la haute direction (droit de regard sur la rémunération)

Depuis 2010, les actionnaires ont un droit de regard sur nos programmes de rémunération. Cela nous aide à nous mobiliser de façon constructive, à obtenir une rétroaction significative et à assurer la responsabilisation des administrateurs à l'égard de la rémunération de la haute direction.

L'an dernier, 97,45 % des actionnaires ont approuvé notre démarche en matière de rémunération de la haute direction.

Nos programmes de rémunération de la haute direction sont semblables à ceux de l'an dernier. Vous trouverez de l'information détaillée sur la façon dont notre rémunération correspond au rendement pour 2022 à la rubrique *Rémunération de la haute direction*, à partir de la page 64.

Le conseil tiendra compte des résultats du vote lorsqu'il examinera les politiques et décisions futures en matière de rémunération.

Nous avons besoin de votre soutien. Si la résolution consultative n'est pas bien accueillie, le conseil consultera les actionnaires pour mieux comprendre leurs préoccupations.

Nous vous recommandons de voter POUR l'acceptation de notre démarche en matière de rémunération de la haute direction.

Les personnes nommées dans la procuration ci-jointe voteront POUR cette résolution, à moins que vous leur disiez de voter contre celle-ci.

Voici le texte de la résolution qui sera adoptée :

« **Il est résolu que**, sur une base consultative, et sans pour autant diminuer le rôle et les responsabilités du conseil d'administration de Cenovus Energy Inc. (Cenovus), les actionnaires acceptent la démarche de Cenovus en matière de rémunération de la haute direction, qui est décrite dans la circulaire de sollicitation de procurations datée du 1^{er} mars 2023 et remise avant l'assemblée annuelle des actionnaires de 2023. »

Proposition des actionnaires

À l'assemblée, il sera demandé aux actionnaires d'examiner une résolution proposée des actionnaires présentée par Investors for Paris Compliance. Une déclaration à l'appui de la résolution préparée par les auteurs de la proposition est présentée à l'annexe C. La recommandation du conseil et de la direction relativement à la résolution proposée des actionnaires et la réponse à l'égard de la déclaration d'appui figurent dans la déclaration d'appui de la résolution proposée des actionnaires ci-après.

Le conseil et la direction de Cenovus estiment que, compte tenu de nos procédures existantes en matière de gouvernance des activités de lobbying, de nos obligations de communication à cet égard prévues par la réglementation et de notre communication volontaire d'information s'y rapportant, ainsi que de notre engagement à bonifier nos communications sur ce sujet, qui a été évalué par les auteurs de la proposition et a obtenu leur appui, les actionnaires auront à leur disposition suffisamment de renseignements pour mieux comprendre la nature et la portée des activités de lobbying de Cenovus et comment nous nous assurons qu'elles sont alignées sur les objectifs de Cenovus et son ambition d'atteindre la carboneutralité d'ici 2050.

Nous vous recommandons de voter POUR la proposition des actionnaires.

Les personnes nommées dans la procuration ci-jointe voteront POUR la résolution des actionnaires proposée, à moins que vous leur disiez de voter CONTRE celle-ci.

Le texte de la résolution des actionnaires proposée figure ci-dessous :

« **Il est résolu** : Les actionnaires demandent au conseil de produire un rapport, à un coût raisonnable et en omettant les renseignements exclusifs, présentant comment Cenovus fait concorder son lobbying direct et indirect et sa défense des droits en matière de politique publique avec son objectif de carboneutralité, s'il le fait. Le rapport devrait être publié régulièrement et communiquer les critères d'évaluation et les parties prenantes consultées, le cas échéant. »

Déclaration à l'appui de la résolution proposée des actionnaires par le conseil et la direction

Le conseil et la direction recommandent de voter POUR la résolution proposée des actionnaires pour les raisons suivantes :

Le conseil et la direction ont étudié attentivement la proposition et ont eu des entretiens constructifs avec l'auteur de la proposition. Cenovus reconnaît qu'il est avantageux pour les actionnaires et les autres parties prenantes de comprendre nos principes en matière de lobbying, y compris comment nous déterminons le soutien que nous offrons à des entités de lobbying indirect ainsi que l'approche que nous adoptons en cas de mauvais alignement entre nos politiques et celles de ces entités. Depuis que nous avons reçu la proposition, nous nous sommes engagés à apporter les améliorations suivantes à notre communication d'information, dans le but d'offrir une plus grande clarté quant à nos activités de lobbying et de défense des droits publics et de rendre nos procédures établies de gouvernance plus transparentes :

- Préciser nos positions sur des enjeux clés liés à nos engagements relatifs à nos politiques, y compris notre politique liée au climat.
- Fournir les principes qui guident notre évaluation des adhésions aux associations commerciales et notre approche en cas de mauvais alignement entre nos politiques et les leurs.
- Modifier le mandat de notre comité SDR afin d'officialiser sa supervision des activités de lobbying et de défense des droits publics.
- Mettre à jour notre Code de conduite et d'éthique commerciale (« Code ») pour préciser que nos activités de lobbying et de défense des droits publics doivent concorder avec nos objectifs, notre stratégie, nos cibles et nos ambitions, notamment notre cible relative au climat et aux émissions de GES pour 2035 et notre ambition d'atteindre la carboneutralité d'ici 2050.

Ces améliorations s'ajoutent à nos communications et pratiques existantes en matière de lobbying, qui comprennent ce qui suit :

- Une description de nos politiques et procédures régissant ces activités et comment nous nous assurons que ces activités concordent avec nos objectifs, notre stratégie, nos cibles et nos ambitions.
- Des liens pratiques vers nos inscriptions actives en tant que lobbyistes, qui sont mises à jour régulièrement conformément aux exigences juridiques des territoires dans lesquels nous exerçons nos activités.
- Des renseignements dans notre rapport ESG sur notre collaboration avec Alliance Nouvelles voies, nos efforts de défense des droits en appui d'incitatifs à la décarbonisation, notre engagement à soutenir les engagements du Canada relatifs à l'Accord de Paris et notre ambition à atteindre la carboneutralité de nos activités d'ici 2050.
- La conformité avec les lois applicables en matière de lobbying et d'élection et les obligations d'information connexes dans les territoires où nous exerçons nos activités.
- L'alignement de nos activités de lobbying et de défense des droits publics sur notre *Code*, qui doit être respecté par nos administrateurs, dirigeants et employés et faire l'objet d'un engagement chaque année.

- Un processus rigoureux de déclaration d'information à l'interne qui exige la déclaration mensuelle des activités de lobbying de chaque unité d'affaires, passées en revue pour garantir la conformité avec le Code.
- Des mises à jour et des rapports présentés par notre chef de la durabilité et vice-président directeur, Participation des parties prenantes, au conseil et au comité SDR relativement à nos activités importantes de lobbying et de défense des droits publics. Ces questions font également l'objet d'un rapport au conseil par le président du comité SDR.

Le conseil et la direction sont d'avis que les précisions données sur nos pratiques actuelles en matière de lobbying et de défense des droits publics ainsi que les communications d'information réglementaires et nos propres communications bonifiées à ce sujet, qui seront toutes disponibles à l'adresse cenovus.com (en anglais seulement), offriront aux actionnaires suffisamment d'information déclarée pour comprendre comment les activités directes et indirectes de lobbying et de défense des droits publics de Cenovus sont alignées sur son ambition d'atteindre la carboneutralité d'ici 2050. Par conséquent, le conseil et la direction recommandent de voter en faveur de la résolution proposée des actionnaires.

La réponse du conseil et de la direction à la déclaration à l'appui de la résolution de l'auteur de la proposition :

Bien que nous reconnaissions les avantages que présentent les communications d'information améliorées sur les activités de lobbying et que nous appuyions la résolution proposée des actionnaires, le conseil et la direction ne sont pas d'accord avec bon nombre des déclarations de la déclaration à l'appui de la résolution de l'auteur de la proposition. Il est présumé dans la déclaration d'appui de l'auteur de la proposition que toutes les activités de lobbying se rapportant à des politiques liées au climat, y compris le plafonnement proposé par le gouvernement canadien des émissions du secteur pétrolier et gazier, sont antagonistes et incohérentes avec l'appui public par Cenovus des objectifs climatiques et de réduction des émissions. Nous sommes en désaccord avec cette affirmation. Cenovus est déterminée à agir en tant que leader du développement durable et est un partenaire dans la transition vers un futur à faibles émissions de carbone. Nos cibles et ambitions ESG ont été approuvées par le conseil après un processus rigoureux qui incluait une collaboration avec des consultants externes spécialisés en enjeux ESG. Les cibles et ambitions, et les plans pour les atteindre, font partie de notre stratégie d'entreprise et sont intégrés à notre budget et à notre plan d'affaires quinquennal.

En tant que participant aux défis de la transition énergétique et au maintien de la sécurité énergétique, Cenovus se doit de s'entretenir avec les gouvernements pour s'assurer qu'ils ont ce qu'il faut pour prendre des décisions éclairées et adopter des politiques fonctionnelles. Nous plaidons en faveur de politiques gouvernementales pratiques et efficaces qui prennent soin de créer un équilibre entre le besoin de réduire les émissions et celui d'offrir une énergie abordable et un secteur énergétique concurrentiel, qui facilitent les réductions d'émissions globales, qui prévoient une certitude sur le plan réglementaire et qui encouragent les investissements dans l'innovation.

Nous avons pour objectif que nos interactions avec des groupes externes, comme des associations commerciales ou des organisations que nous parrainons, soient conformes avec nos positions en matière de politiques publiques, et nous sommes déterminés à respecter des normes éthiques élevées lorsque nous communiquons avec des représentants des gouvernements. Nous participons régulièrement à des discussions sur les politiques dans le cadre de notre adhésion à des associations et à des groupes commerciaux. Nous offrons des conseils pour favoriser l'alignement des positions ESG de ces groupes avec celles de Cenovus. En cas de mauvais alignement, Cenovus plaide en faveur des avantages de notre position, et nous nous efforçons d'être un joueur constructif dans l'élaboration des politiques publiques. Nous croyons fermement que dans la majorité des cas il est préférable d'être présent et de représenter une vision diversifiée et constructive que de ne pas participer au dialogue. La participation dans de telles organisations, de même que la participation à des discours constructifs avec nos pairs, ne constitue pas un mauvais alignement sur nos objectifs déclarés.

Autres questions

Si d'autres questions sont dûment soumises à l'assemblée, vous (ou votre fondé de pouvoir, si vous votez par procuration) pouvez voter comme bon vous semble. Nous n'avons connaissance d'aucun autre point à l'ordre du jour qui sera examiné à l'assemblée.

GOVERNANCE

Faits saillants

Pratiques de gouvernance solides

- ✓ Rigoureux *Code de conduite et d'éthique commerciale* à l'intention des administrateurs, des dirigeants et du personnel.
- ✓ Interdiction aux administrateurs, aux dirigeants et au personnel d'effectuer des opérations de couverture.
- ✓ Engagement envers les actionnaires réactif, actif et continu.
- ✓ Politique de récupération étendue concernant la rémunération de la haute direction.
- ✓ Exigences élevées en matière d'actionariat pour les membres de la haute direction et les administrateurs.
- ✓ Adoption d'une nouvelle génération de régime de droits des actionnaires.
- ✓ Cibles et rapports transparents concernant la diversité du conseil.
- ✓ Réunions annuelles du conseil consacrées à la stratégie.
- ✓ Possibilité pour les administrateurs de consulter des experts et des conseillers externes.
- ✓ Culture axée sur la connaissance des risques supervisée par des comités possédant l'expertise pertinente.
- ✓ Évaluations internes annuelles du conseil et évaluations régulières du conseil par des tiers.
- ✓ Orientation minutieuse à l'intention des nouveaux administrateurs.
- ✓ Formation continue commanditée pour les administrateurs.
- ✓ Aucune émission d'actions privilégiées « carte blanche ».
- ✓ Programme complet de participation avec les actionnaires.
- ✓ Tous les comités responsables de la surveillance des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) liés à leur mandat.
- ✓ Rapports transparents sur les enjeux ESG (disponibles sur notre site Web à cenovus.com (en anglais seulement), sous *Sustainability Reporting*).

DANS LA PRÉSENTE SECTION, VOUS TROUVEREZ :

Survol et structure	Page 18
Conduite et éthique commerciale	Page 20
Survol de la durabilité et des enjeux ESG	Page 21
Diversité du conseil et de la haute direction	Page 25
Conseil d'administration	Page 28
Comités	Page 30
Lignes directrices sur les descriptions de postes	Page 34
Évaluation et renouvellement du conseil	Page 34
Orientation et formation des administrateurs	Page 36

Survol et structure

La façon dont nous accomplissons notre travail chez Cenovus est aussi importante que le travail lui-même. Nous reconnaissons que, pour offrir une valeur pour les actionnaires cohérente et à long terme, nous devons exercer nos activités de manière responsable afin de maintenir et de rehausser notre réputation. Concrétiser ces comportements nécessite une bonne gouvernance.

Notre conseil supervise la gestion des activités de Cenovus grâce à un solide système de gouvernance et de contrôles internes qui englobe une série de politiques et de pratiques régissant le comportement que nous attendons de notre personnel, de notre direction et de notre conseil.

Nos pratiques de gouvernance sont conformes aux exigences canadiennes et américaines qui s'appliquent à nous.

Notre structure de gouvernance comprend également des cadres, comme notre *politique de gestion des risques d'entreprise* et le *système de gestion de l'intégrité des activités de Cenovus*, qui nous aident à gérer adéquatement les risques dans nos activités et à enchâsser la sécurité et l'intégrité des actifs dans notre travail. Pour en savoir plus sur le risque, voir la page 29 et le survol de chaque comité, à compter de la page 30.

Chaque année, nos administrateurs et nos employés doivent examiner notre *Code de conduite et d'éthique commerciale* et d'autres politiques et normes clés et y adhérer. Par l'entremise de notre *code de conduite commerciale des fournisseurs*, nous nous attendons également à ce que nos prestataires de services et fournisseurs découvrent nos valeurs et nos pratiques d'entreprise et les comprennent.

Nous disposons de nombreux autres moyens pour signaler des préoccupations d'ordre éthique, financier ou concernant le milieu de travail, y compris une ligne d'assistance confidentielle pour les questions d'intégrité gérée par un tiers. Les personnes intéressées, dont les résidents des collectivités locales et autres membres du public, ainsi que nos employés et nos sous-traitants, sont encouragés à signaler une préoccupation se rapportant à la conduite des affaires en utilisant la ligne d'assistance pour les questions d'intégrité ou d'autres moyens disponibles. Pour en savoir plus sur cette ligne d'assistance, allez à la page 20.

Exigences juridiques

Nos pratiques de gouvernance respectent ou excèdent toutes les exigences qui s'appliquent à nous au Canada et aux États-Unis, dont la réglementation sur les valeurs mobilières et les règles de la TSX et du NYSE.

Structure



Participation des actionnaires

Nous comprenons la valeur d'une communication constructive et d'une interaction significative avec nos actionnaires. Notre conseil s'est engagé à faire preuve de transparence et à entretenir un dialogue éclairé avec les actionnaires pour l'aider à diriger Cenovus.

Nous avons une *politique du conseil favorisant les communications avec les actionnaires et leur participation* qui oriente nos communications avec les actionnaires et définit notre démarche en matière d'engagement envers les actionnaires.

Les actionnaires et autres parties intéressées peuvent communiquer avec n'importe quel administrateur, y compris notre président du conseil, à l'adresse suivante :

 corporate.secretary@cenovus.com

 Cenovus Energy Inc.
225 6 Ave SW
PO Box 766
Calgary (Alberta) T2P 0M5
a/s du secrétaire général

Activités de communication et de participation externes

SUJET/ACTIVITÉ	DESCRIPTION
Politique sur la participation des actionnaires	Notre <i>politique du conseil favorisant les communications avec les actionnaires et leur participation</i> renforce notre engagement à tenir un dialogue constructif avec les actionnaires. Vous en trouverez un exemplaire à cenovus.com (en anglais seulement).
Audiocoférences avec la communauté des investisseurs	La direction a tenu des audiocoférences trimestrielles et organisé des webémissions avec les investisseurs pour passer en revue les résultats financiers et opérationnels. Vous trouverez l'enregistrement du dernier appel à cenovus.com (en anglais seulement).
Journée des investisseurs	Nous organisons périodiquement une journée des investisseurs pour faire le point sur notre stratégie, nos perspectives et nos activités. Notre dernière journée des investisseurs a eu lieu le 8 décembre 2021.
Programme de communication de la direction avec les actionnaires ou les investisseurs	La direction a assisté à diverses conférences d'investisseurs et a tenu un grand nombre d'autres réunions et audiocoférences avec des actionnaires, des porteurs de billets et autres investisseurs tout au long de 2022, y compris une rencontre initiale avec des représentants d'Engagement climatique Canada (« ECC ») pour que Cenovus figure sur la liste des priorités des entreprises d'ECC40, groupe de 40 ECC sélectionnées parmi les sociétés cotées à la TSX provenant de secteurs économiques variés, qui sont engagées stratégiquement à harmoniser les attentes en matière de gouvernance des risques climatiques, d'information et de transition vers une économie canadienne à faible émission de carbone.
Séances de communication des administrateurs avec les actionnaires et investisseurs	En décembre 2022, certains administrateurs ont organisé des séances de communication avec neuf de nos principaux actionnaires institutionnels, qui représentent collectivement environ 23 % des actions ordinaires de Cenovus. Les actionnaires ont fourni de précieux commentaires sur divers sujets, notamment le rendement de Cenovus, sa stratégie, le renouvellement et la diversité de son conseil, les engagements des administrateurs et les recommandations et résultats de vote, la rémunération de ses membres de la haute direction et sa démarche concernant les enjeux ESG et la durabilité.

Conduite et éthique commerciale

Nos principes et nos valeurs, ainsi que notre *Code de conduite et d'éthique commerciale*, notre *politique en matière de durabilité* et notre *politique des droits de la personne* définissent notre détermination à mener nos activités de manière éthique et légale. Vous pouvez lire ces politiques à l'adresse cenovus.com (en anglais seulement).

On s'attend à ce que le chef de la direction, conformément aux lignes directrices de la description de son poste, favorise une culture d'entreprise qui :

- Facilite les pratiques déontologiques.
- Encourage l'intégrité personnelle et la responsabilité sociale.

Code de conduite et d'éthique commerciale (le « Code »)

Notre *Code* s'applique aux administrateurs, aux dirigeants et au personnel. Il est applicable dans tous les territoires où Cenovus exerce des activités. Allez à cenovus.com (en anglais seulement) pour lire le *Code* dans son intégralité.

Chaque année, on demande à tous les administrateurs, dirigeants et employés de passer en revue le *Code* et de confirmer qu'ils comprennent leurs responsabilités et qu'ils acceptent les exigences du *Code*. Les prestataires de services et fournisseurs devraient prendre connaissance du *Code*, et nous les encourageons à se conformer à tous les niveaux aux principes et orientations qui y sont énoncés.

La conformité annuelle au *Code* est signalée au SDR, qui en fait ensuite rapport au conseil. Toute dérogation au *Code* de la part des dirigeants ou des administrateurs relève du conseil et est communiquée dans les meilleurs délais aux actionnaires dans la mesure requise par la loi, les règles, la réglementation ou les exigences des bourses. Aucune dérogation au *Code* n'a été accordée par le conseil.

Ligne d'assistance pour les questions d'intégrité

La ligne d'assistance pour les questions d'intégrité aide le personnel et les parties intéressées à exprimer leurs préoccupations quant à la façon dont nous exerçons nos activités. Elle est gérée de façon indépendante par un prestataire de services tiers et permet de formuler des préoccupations de façon confidentielle ou anonyme.

Les préoccupations transmises au moyen de cette ligne d'assistance qui portent sur les violations des politiques ou des pratiques sont traitées conformément à notre *norme d'enquête* et à notre *processus d'enquête*. Un rapport trimestriel des plaintes de la ligne d'assistance pour les questions d'intégrité est présenté aux comités pertinents du conseil à chaque réunion régulière.

Processus d'enquête

Notre *norme d'enquête* et notre *processus d'enquête* représentent des procédures efficaces, cohérentes et appropriées qui permettent de recevoir et d'examiner en bonne et due forme les incidents déclarés qui pourraient contrevenir à notre *Code*, à nos politiques ou aux lois applicables à Cenovus, et de mener une enquête appropriée à leur égard.

Notre comité des enquêtes mène et encadre les enquêtes. Il soumet au comité d'audit les infractions se rapportant à la comptabilité, aux contrôles comptables internes et aux questions d'audit. Les comités du conseil, y compris le comité d'audit, reçoivent chaque trimestre une récapitulation faisant état de la nature et de la progression des enquêtes en cours. Les comités signalent à notre conseil toute enquête importante ou d'envergure.

Politique sur l'information et la négociation de titres par les employés

Notre *politique sur l'information et la négociation de titres par les employés* s'applique à tout le personnel et aux administrateurs de Cenovus et de ses filiales. Nous avons également une *norme sur la négociation restreinte et les initiés* qui s'adresse aux administrateurs, aux dirigeants et aux initiés et qui contient d'autres directives sur la négociation des actions ordinaires et autres titres de Cenovus, les déclarations d'initiés, le traitement des renseignements importants non disponibles dans le public et les interdictions des opérations.

Il est interdit aux administrateurs, aux dirigeants et au personnel d'effectuer des opérations de couverture visant les actions ordinaires et autres titres de Cenovus.

Le respect de cette politique est signalé au conseil par le comité de gouvernance.

Conflits d'intérêts

Nous avons établi un protocole en vue d'aider notre équipe de haute direction dans sa gestion par anticipation des conflits d'intérêts éventuels qui pourraient avoir une incidence sur chaque administrateur. Conformément au protocole, tout membre de l'équipe de haute direction est tenu de faire ce qui suit :

- Confirmer auprès du chef de la direction qu'il existe un conflit éventuel.
- Aviser le président du conseil qu'un avis préalable doit être donné à l'administrateur concerné.
- S'assurer que l'administrateur concerné ne reçoive pas la partie des documents concernant la prérencontre portant sur le conflit.
- Recommander à l'administrateur concerné de s'abstenir de participer à la réunion ou à la partie de la réunion qui traitera du conflit.

Survol de la durabilité et des enjeux ESG

Nous croyons que le juste équilibre entre les considérations environnementales, économiques et sociales crée une valeur durable à long terme. La durabilité fait partie intégrante de notre façon d'exercer nos activités. Cela veut dire :

- Créer un milieu de travail sécuritaire et inclusif.
- Établir des partenariats avec les collectivités locales et autochtones.
- Faire preuve d'innovation pour réduire notre impact sur l'environnement.

La durabilité fait partie de notre processus de prise des décisions et de notre cadre d'affectation des capitaux afin d'encourager les progrès continus pour atteindre nos cibles ESG et contribuer à créer une valeur durable à long terme. Nous informons nos parties intéressées de nos pratiques, de nos stratégies et de nos progrès en matière d'ESG au moyen de notre rapport ESG. Pour consulter notre dernier rapport, allez à cenovus.com (en anglais seulement).

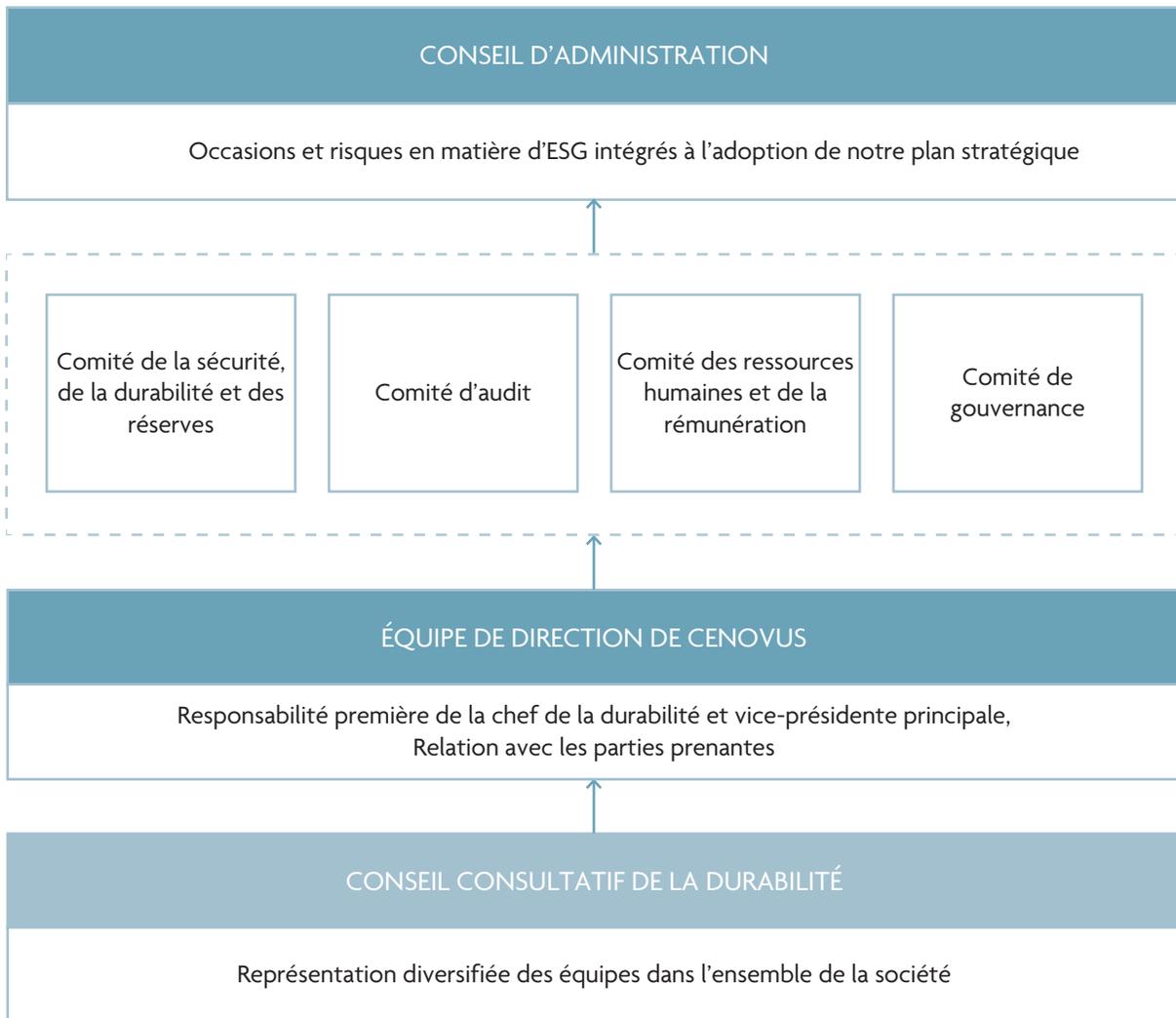
Nous demeurons déterminés à maintenir le plus haut niveau de rendement en matière de sécurité et de leadership en durabilité. Dans le cadre de cet engagement, nous continuons de prendre des mesures pour maintenir notre position de meilleur fournisseur mondial d'énergie. En 2022, nous avons réalisé d'autres progrès à l'égard des cibles ESG que nous avons annoncées en décembre 2021, notamment les projets de capture du carbone à l'usine d'éthanol de Minnedosa, à l'usine à gaz d'Elmworth, à l'usine de valorisation de Lloydminster et à notre actif de sables bitumineux de Christina Lake. Nous avons également réalisé un sondage d'identification autonome, qui est une étape importante dans la progression de notre engagement à ajouter une cible de diversité, autre que la diversité hommes-femmes, en 2023. Le conseil a continué de promouvoir ses aspirations en matière de diversité et a nommé Melanie Little, qui possède plus de 20 années d'expérience dans le secteur, notamment une connaissance approfondie des activités intermédiaires, à titre administratrice en date du 1^{er} janvier 2023. Pour en savoir plus sur la diversité au sein du conseil, voir la page 25.

Surveillance du risque lié aux enjeux ESG

Notre structure de gouvernance comprend la surveillance du conseil et de la haute direction, ainsi que des politiques, des normes, des processus et des procédures pour guider les comportements que nous attendons de la part de notre personnel, la façon dont nous gérons nos installations et les risques. Les risques liés aux enjeux ESG sont pris en considération dans notre programme de gestion des risques d'entreprise, qui nous aide à repérer, à évaluer et à gérer les principaux risques liés à nos activités. Les principaux risques liés aux enjeux ESG, ainsi que d'autres questions relatives aux enjeux ESG, sont examinés régulièrement avec le conseil et les comités.

Le conseil approuve notre plan stratégique d'entreprise, qui tient compte des occasions et des risques liés à nos activités, y compris ceux liés aux enjeux ESG, et supervise notre approche en matière de durabilité ainsi que nos processus et procédures connexes. Les quatre comités du conseil agissent à titre consultatif auprès du conseil et supervisent les risques liés aux enjeux ESG propres à leurs mandats respectifs, qui sont traités au besoin et signalés au conseil.

Leadership en matière de gouvernance des enjeux ESG



Surveillance des enjeux ESG par le conseil et les comités

En 2021, nous avons mis à jour les mandats du conseil et de chaque comité afin de clarifier la surveillance des risques ESG de chacun.

Conseil. Le conseil supervise l'approche de Cenovus en matière de durabilité et reçoit des rapports et des recommandations de la direction et des comités sur les questions ESG dont il est responsable ou qu'il supervise. Il examine également les processus et les procédures de Cenovus pour faire ce qui suit :

- Atténuer les impacts environnementaux (notamment les changements climatiques).
- Traiter les questions de santé et de sécurité qui peuvent survenir en raison des activités de Cenovus.
- Tenir compte de la gestion des ressources humaines.
- Exercer ses activités selon les principes de bonne gouvernance et les normes reconnues.

Audit. Le comité d'audit supervise les conséquences financières liées à l'évolution des enjeux ESG, y compris les changements climatiques. Plus particulièrement, il surveille les conséquences éventuelles des risques et expositions liés aux enjeux ESG sur ce qui suit :

- L'accès aux capitaux des prêteurs de Cenovus, de ses investisseurs en titres de créance et de ses investisseurs en titres de capitaux propres.
- L'obtention d'une couverture d'assurance par Cenovus.
- Les notes de crédit de Cenovus.

Le comité examine également les facteurs ESG ayant trait aux obligations en matière de la mise hors service des actifs et les questions touchant à la communication de l'information financière.

RHR. Le comité RHR supervise les ressources humaines et la rémunération, notamment les éléments ESG suivants :

- Les stratégies en matière d'organisation et de gestion des talents.
- La stratégie relative au personnel.
- La culture.
- La santé et le bien-être.
- L'engagement.
- L'inclusion et la diversité, notamment les progrès à l'égard des cibles relatives à l'inclusion et à la diversité de Cenovus.
- La rémunération, notamment les mesures de rendement des facteurs ESG dans les programmes de rémunération et la gouvernance des régimes de retraite.

Gouvernance. Le comité de gouvernance supervise les questions ayant trait à la gouvernance de l'entreprise et à la gouvernance des questions ESG, y compris la diversité du conseil.

Il formule des recommandations au conseil sur l'attribution de la surveillance des nouvelles questions ESG ou des questions ESG en développement au comité approprié.

SDR. Le comité SDR gère les engagements en matière d'ESG conformément à notre *politique en matière de durabilité* et surveille ce qui suit :

- La durabilité, y compris la sécurité et la santé, l'intégrité des actifs, l'environnement et les changements climatiques, ainsi que les politiques sur la communication avec les parties intéressées, le rendement, la production de rapports et la communication de l'information.
- La mise en œuvre de la stratégie ESG de Cenovus.
- Les incidents critiques ayant une incidence sur les actifs ou les activités de Cenovus et causant des dommages à l'environnement et une atteinte à la réputation.
- Les mesures de correction ou d'atténuation prises pour gérer un risque relevé en matière de durabilité, y compris l'environnement (notamment les obligations de cessation des activités et de remise en état), la santé, la sécurité ou les changements climatiques.

Leadership et activité en matière de durabilité

Les considérations en matière de durabilité contribuent à façonner tout ce que nous faisons. Comme elles sont intégrées à notre stratégie, à nos plans d'affaires et à nos processus d'affectation des capitaux, elles facilitent la voie réaliste à suivre pour atteindre nos ambitions et cibles ESG et favoriser l'acceptation à l'échelle de l'organisation.

Notre objectif concernant le leadership en matière de durabilité est un engagement à continuer de progresser. En 2022, les initiatives du conseil et de la direction ont enregistré des progrès ou ont été menées à terme dans l'ensemble de nos secteurs d'intérêt ESG, qui comprenaient notamment ce qui suit :

- Réaliser un sondage d'identification autonome auprès des employés, qui fournira des données de base pour appuyer nos objectifs en matière d'inclusion et de diversité.
- Poursuivre les efforts de recrutement ayant trait à la diversité du conseil, ce qui nous a permis d'atteindre nos objectifs en matière de diversité avec la nomination de M^{me} Little en date du 1^{er} janvier 2023, ce qui augmente notre expertise des activités intermédiaires et satisfait à notre objectif d'avoir au moins 40 % de représentants des groupes désignés (femmes, Autochtones, personnes vivant avec un handicap et membres de minorités visibles) parmi les administrateurs non membres de la direction, y compris au moins 30 % de femmes, d'ici la fin de 2025 et notre engagement à avoir au moins 30 % de femmes au sein du conseil d'ici la fin de notre assemblée générale annuelle des actionnaires de 2023.
- Élargir la mesure environnementale de notre carte de pointage annuelle à compter de 2023 pour en faire un indice de rendement en matière de durabilité afin de mieux refléter de notre démarche globale en matière de durabilité et de nos cinq secteurs clés ESG.
- Devenir membre du Programme des partenaires de soutien de la First Nations Major Projects Coalition et soutenir ainsi notre engagement à l'égard de la réconciliation avec les Autochtones.

Rapport ESG

Nous reconnaissons l'importance de produire des rapports de façon ouverte et responsable et nous produisons des rapports sur notre rendement en matière de durabilité depuis le début des années 2000.

Nos rapports sont régis par des principes d'exactitude, d'équilibre, de clarté, de comparabilité, de fiabilité et de respect des délais. Afin de fournir des renseignements utiles aux investisseurs et à d'autres parties intéressées, nous rédigeons nos rapports sur les facteurs ESG en fonction des éléments suivants :

- Les recommandations du Groupe de travail sur la divulgation de l'information financière relative aux changements climatiques (le « GTIFCC »).
- Les lignes directrices du Sustainability Accounting Standards Board (le « SASB »).
- Les lignes directrices sur la déclaration de la durabilité pour le secteur pétrolier et gazier publiées par Ipieca, lorsqu'il n'y avait aucune directive dans les normes du SASB.

Nous y avons également ajouté des renvois aux objectifs de développement durable des Nations Unies qui s'alignent pour la plupart sur nos secteurs d'intérêt ESG.

Dans le rapport ESG de 2021, nous avons inclus les progrès accomplis à ce jour envers nos cibles ESG et présenté d'autres renseignements sur les plans pour les atteindre. Nous avons également souligné les mesures pertinentes prises en 2021.

Notre rapport ESG de 2021 est disponible sur notre site Web au cenovus.com (en anglais seulement).

Diversité du conseil et de la haute direction

Cenovus reconnaît les avantages d'avoir des équipes de direction et un conseil diversifiés et en bénéficie. Les diverses équipes possèdent des compétences, une expertise et une expérience du secteur variées, et en font bon usage. Elles tirent également parti des divers points de vue acquis par suite de l'expérience accumulée.

Cibles et progrès actuels – Conseil et leadership

Nous faisons état des progrès réalisés sur la diversité dans quatre domaines :

- **Diversité du conseil** : femmes, peuples autochtones, personnes vivant avec un handicap et membres des minorités visibles parmi les membres du conseil non membres de la direction.
- **Diversité des membres de la haute direction** : femmes, peuples autochtones, personnes vivant avec un handicap et membres des minorités visibles parmi les membres de la haute direction.
- **Femmes siégeant au conseil** : femmes parmi les membres du conseil non membres de la direction.
- **Femmes dans des postes de leadership** : femmes dans des postes de direction (chef d'équipe, coordonnateur, superviseur ou un niveau supérieur).

Cibles et progrès en matière de diversité au 1^{er} mars 2023

DOMAINE	POURCENTAGE CIBLE	DATE CIBLE	ÉTAT ACTUEL	PROGRÈS CUMULATIFS	PROGRÈS ANNUELS
Diversité du conseil	40	Fin de 2025	50,0 %	+13,6 %	+13,6 %
Femmes siégeant au conseil	30	Fin de 2025	33,3 %	+6,1 %	+6,1 %
Femmes dans des postes de leadership	30	Fin de 2030	25,8 %	+0,6 %	-0,3 %

Le *pourcentage cible* indique la représentation des membres du conseil non membres de la direction, ce qui exclut M. Pourbaix.

Les *progrès cumulatifs* sont établis à partir de l'adoption des cibles actuelles de diversité du conseil en novembre 2021 et de l'adoption de la cible de diversité de la direction en décembre 2021.

Femmes siégeant au conseil En 2022, le conseil s'est engagé à avoir au moins 30 % de femmes au sein du conseil (y compris M. Pourbaix, notre administrateur non membre de la direction) d'ici la fin de l'assemblée de 2023. Le 1^{er} janvier 2023, nous avons réalisé notre engagement, car quatre de nos 13 directeurs (30,7 %) se sont identifiés en tant que femmes.

Femmes dans des postes de leadership Entre le 1^{er} mars 2022 et le 1^{er} mars 2023, le nombre de postes de leadership a augmenté de 64, dont 14 étaient occupés par des femmes. Nous avons progressé, cumulativement, vers l'atteinte de notre cible relative aux femmes dans des postes de leadership, même si le progrès annuel a connu un ralentissement. Malgré le fait que divers facteurs (p.ex. les taux d'attrition naturelle, les acquisitions, les dessaisissements, les départs à la retraite, etc.) peuvent avoir une incidence sur le nombre global de dirigeants au sein de la société à un moment donné (peu importe le genre), il n'en demeure pas moins que, dans le secteur, la main-d'œuvre active et potentielle est davantage composée d'hommes que de femmes. Pour tenter de contrer ce déséquilibre, Cenovus a solidifié sa stratégie pour attirer et maintenir en poste des employés qui sont des femmes.

État de la diversité actuelle au 1^{er} mars 2023

	FEMMES		PEUPLES AUTOCHTONES		MINORITÉS VISIBLES		PERSONNES VIVANT AVEC UN HANDICAP		NOMBRE DE PERSONNES DANS LE GROUPE	NOMBRE DE PERSONNES QUI SONT MEMBRES D'AU MOINS DEUX GROUPES DÉSIGNÉS
	NBRE	%	NBRE	%	NBRE	%	NBRE	%		
Conseil	4	30,7 %	0	0,0 %	2	15,4 %	1	7,7 %	13	1
Membres de la haute direction	2	18,2 %	0	0,0 %	1	9,0 %	0	0,0 %	11	0

Dans l'établissement de la diversité tant sur le plan du conseil que des membres de la haute direction comprend M. Pourbaix.

Modifications de la diversité en 2022

	FEMMES		PROGRÈS EN 2022	PEUPLES AUTOCHTONES		MINORITÉS VISIBLES		PERSONNES VIVANT AVEC UN HANDICAP	
	Arrivée	Départ		Arrivée	Départ	Arrivée	Départ	Arrivée	Départ
Conseil	0	0	–	0	0	0	0	0	0
Membres de la haute direction	1	1	–	0	0	0	0	0	0

Le 1^{er} janvier 2023, M^{me} Little est devenue membre du conseil.

Politique relative à la diversité du conseil

Notre *politique relative à la diversité du conseil* écrite nous oblige à trouver des administrateurs très compétents et à tenir compte de la diversité au moment de déterminer la meilleure composition pour le conseil. Nos critères de diversité comprennent le sexe, le statut autochtone, le fait de vivre avec un handicap, l'origine ethnique, l'âge et d'autres traits distinctifs de chaque administrateur. Le comité de gouvernance surveille la mise en œuvre de la *politique relative à la diversité* du conseil et en évalue chaque année l'efficacité en vue d'atteindre les objectifs en matière de diversité fixés pour le conseil.

Cibles de diversité pour les administrateurs

En 2021, le conseil a révisé la cible idéale existante énoncée dans la *politique relative à la diversité du conseil* pour qu'au moins 40 % des administrateurs non membres de la direction représentent les groupes désignés, dont une représentation d'au moins 30 % de femmes, d'ici la fin de 2025. La composition actuelle de notre conseil répond à notre cible idéale de 2025 en matière de diversité du conseil.

Le conseil n'a pas établi d'objectifs distincts quant au nombre de membres des minorités visibles, de personnes vivant avec un handicap ou de personnes ayant un statut autochtone au sein du conseil. Le conseil a déterminé qu'à l'heure actuelle, des

objectifs supplémentaires ne seraient pas le meilleur moyen de veiller à ce qu'il soit composé de personnes ayant des caractéristiques et des antécédents variés et croit que sa composition actuelle reflète les principes de diversité énoncés dans la *politique relative à la diversité du conseil*.

Processus

Bien que la diversité soit un facteur important et précieux, toutes les nominations sont faites au mérite en tenant compte des compétences, des différences, de l'expertise, de l'expérience et de l'indépendance dont le conseil dans son ensemble a besoin pour être efficace.

Le conseil participe à un processus de renouvellement actif, dirigé par le comité de gouvernance, et une agence de recrutement externe est généralement utilisée pour trouver des candidats. Les recherches sont axées sur des candidats qualifiés et diversifiés qui soutiendront les besoins opérationnels changeants de Cenovus. En 2022, le comité de gouvernance a cherché activement un nouvel administrateur potentiel tout en appliquant les principes et les critères susmentionnés. Ces efforts ont mené au recrutement et à la nomination de M^{me} Little, qui apporte une expertise significative à notre conseil. Pour en savoir plus sur le processus de renouvellement du conseil, voir la page 34.

Le comité de gouvernance et le conseil sont persuadés que les nouveaux candidats aux postes d'administrateurs choisis sont les bonnes personnes pour le conseil compte tenu des compétences, de l'expertise et de l'expérience dont Cenovus a besoin, y compris en ce qui a trait aux facteurs ESG et aux changements climatiques.

Cibles de diversité pour les postes de leadership et de haute direction

En décembre 2021, Cenovus a annoncé de nouvelles cibles ESG, y compris un objectif visant à accroître le nombre de femmes occupant des postes de leadership (chef d'équipe, coordonnateur, superviseur ou un niveau supérieur, y compris des femmes dans des postes de haute direction) et le porter à 30 % d'ici la fin de 2030.

Cenovus n'a pas encore adopté de cibles ou de dates précises pour ce qui est de la représentation des Autochtones, des personnes vivant avec un handicap ou des membres de minorités visibles dans les postes de haute direction. Nous avons mené un sondage volontaire sur l'identification autonome en matière de diversité en 2022 afin d'établir une base de référence et nous aider à établir un autre objectif en matière de diversité, d'équité et d'inclusion pour les employés, y compris les membres de la haute direction, autre que la diversité hommes-femmes, en 2023.

Processus

L'un des rôles clés de notre conseil est de veiller à ce que l'équipe de direction possède des compétences, de l'expertise et de l'expérience variées pour être efficace. Le conseil s'efforce constamment de trouver et de nommer des membres de la haute direction qui sont membres de groupes sous-représentés. Les critères de diversité pour les membres de la haute direction comprennent le sexe, le statut autochtone, le fait de vivre avec un handicap, l'origine ethnique, l'âge et d'autres traits distinctifs.

Nous n'avons pas de cadre officiel pour la représentation des groupes désignés dans les nominations de membres de la haute direction, mais nous sommes conscients de l'importance et de la valeur d'avoir une représentation diversifiée des groupes désignés au sein de la haute direction. Pour améliorer la diversité dans notre bassin de membres de la haute direction, nous avons établi un plan de relève qui comprend près de 50 % de candidates.

Conseil d'administration

Indépendance

Tous nos administrateurs actuels, sauf un, sont indépendants. M. Pourbaix est notre président et chef de la direction et, en tant que membre de la haute direction de Cenovus, n'est pas indépendant. Après l'assemblée, M. Pourbaix deviendra président du conseil membre de la direction, et M. McKenzie, qui est candidat au poste d'administrateur, deviendra le chef de la direction. Ils continueront tous deux d'être membres de la haute direction de Cenovus et ne seront pas indépendants. Afin d'assurer le maintien de l'indépendance du conseil, M. Mongeau deviendra administrateur principal indépendant après l'assemblée. Veuillez vous reporter à la page 2 pour obtenir de plus amples renseignements.

Le conseil passe en revue l'indépendance des administrateurs chaque année. Il étudie les relations d'affaires, familiales et autres de chaque administrateur et analyse s'il existe une *relation importante*, y compris les relations qui, de l'avis du conseil, pourraient nuire à l'indépendance du jugement de l'administrateur.

Le conseil a passé en revue l'indépendance de MM. Fok et Sixt compte tenu de leur participation à l'opération avec Husky Energy Inc. (« Husky Energy »). En 2022, le conseil a pris en considération le temps écoulé depuis l'opération, l'information fournie par M. Fok et M. Sixt et les normes canadiennes et les normes du New York Stock Exchange (« NYSE ») relatives à l'indépendance des administrateurs et a conclu que M. Fok et M. Sixt sont tous deux indépendants. L'évaluation de l'indépendance de MM. Fok et Sixt a été confirmée de nouveau en 2023.

Comités

Tous les comités du conseil sont composés exclusivement d'administrateurs indépendants. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter aux exigences propres à chaque membre des comités à compter de la page 30.

Président du conseil

M. MacPhail, le président du conseil, est indépendant. Les rôles de président du conseil et de chef de la direction sont séparés chez Cenovus. M. MacPhail ne se représente pas aux fins de réélection à l'assemblée. Les rôles de président du conseil membre de la direction et de chef de la direction demeureront séparés, puisque M. Pourbaix deviendra président du conseil membre de la direction et M. McKenzie, chef de la direction.

Réunions

Toutes les réunions du conseil et des comités comprennent une séance à laquelle seuls les administrateurs indépendants assistent, en l'absence de membres de la direction, afin de faciliter la discussion libre et franche entre les administrateurs indépendants.

Rôles et responsabilités

Les rôles principaux du conseil sont les suivants :

- Constituer une équipe de direction compétente.
- Superviser la gestion de l'entreprise.

Afin de remplir ces rôles, le conseil a recours à un système de contrôles internes et de gouvernance d'entreprise pour s'assurer du fonctionnement éthique et dans le respect des lois de l'entreprise.

Le système de gouvernance d'entreprise comprend ce qui suit :

- Les attentes envers chaque administrateur.
- Des mandats définis pour le conseil et les comités (tous disponibles à l'adresse cenovus.com (en anglais seulement)).
- Des lignes directrices relatives au poste pour le chef de la direction, le président du conseil et les présidents des comités.

Après l'assemblée, les mandats et les lignes directrices relatives au poste pour les rôles de président du conseil membre de la direction et d'administrateur principal indépendant prendront effet.

Le conseil est également responsable de l'approbation de politiques en matière de communications. Veuillez vous reporter à l'annexe B pour obtenir de plus amples renseignements.

Attentes envers chaque administrateur

Il est attendu des administrateurs de Cenovus qu'ils assistent à toutes les réunions et qu'ils aient passé en revue la documentation pertinente avant chaque réunion.

Nos administrateurs doivent également suivre le *Code* de Cenovus. Veuillez vous reporter à la page 20 pour obtenir de plus amples renseignements.

Mandat et responsabilités du conseil

Le mandat intégral du conseil figure à l'annexe B et peut être consulté à l'adresse cenovus.com (en anglais seulement). Les principaux enjeux qui relèvent du conseil sont indiqués ci-après.

Chef de la direction	<ul style="list-style-type: none"> Nommer le chef de la direction. Surveiller son rendement par rapport aux objectifs de la société qui maximisent la valeur pour les actionnaires. S'assurer qu'un processus est en place qui prévoit de façon adéquate la planification de la relève, y compris la nomination, la formation et la surveillance de la haute direction.
Plan stratégique	<ul style="list-style-type: none"> Approuver le plan chaque année, y compris les objectifs principaux, les cibles financières et d'exploitation et la détection, la surveillance et l'atténuation des risques. Recevoir des mises à jour régulières sur les progrès accomplis. Approuver les budgets annuels d'exploitation et d'immobilisations.
Rémunération	<ul style="list-style-type: none"> Approuver la rémunération du chef de la direction. Approuver la rémunération des administrateurs. Approuver les attributions d'incitatifs à long terme pour les membres de la haute direction et les autres employés.
Gestion des risques	<ul style="list-style-type: none"> Approuver la <i>politique de gestion des risques d'entreprise</i> (GRE) et superviser le programme de GRE (obtenez de plus amples renseignements à la rubrique <i>Gestion des risques</i> ci-dessous). S'assurer qu'un système est en place pour repérer les principaux risques et que les meilleures procédures pratiques sont instaurées pour les surveiller et les atténuer. Surveiller les risques liés à la cybersécurité (obtenez de plus amples renseignements à la rubrique <i>Gestion des risques</i> ci-dessous). Recevoir des rapports réguliers des comités et de la direction sur les risques et la gestion des risques.
Gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> Mettre sur pied un système, des politiques et des pratiques en matière de gouvernance pour s'assurer que les fonctions du conseil sont indépendantes de celles de la direction. Approuver les états financiers et les autres documents d'information publique. S'assurer que des systèmes adéquats de contrôles internes existent. Approuver le <i>Code</i> et surveiller la conformité à celui-ci. Définir clairement les limites du pouvoir de la direction.

Gestion des risques

Les comités du conseil surveillent les risques et font rapport au conseil à l'égard des risques liés à leurs activités respectives. Il incombe tout de même au conseil de surveiller certains risques et de s'assurer qu'un système est en place pour repérer les risques principaux de Cenovus.

La surveillance du risque lié à la cybersécurité relève du conseil, compte tenu de l'incidence générale de la cybersécurité sur l'entreprise de Cenovus. Depuis 2022, la direction présente au conseil un rapport trimestriel sur les questions de sécurité de l'information et de cybersécurité. Le programme de gestion de la cybersécurité de Cenovus est axé sur le risque et veille à ce

que les risques de cybersécurité soient relevés, analysés et gérés tout au long de leur cycle de vie et fait partie du programme global de GRE. Les contrôles de gestion des technologies de l'information de Cenovus (y compris Sarbanes-Oxley) sont audités chaque année par un consultant externe. Nos employés, entrepreneurs et administrateurs reçoivent une formation annuelle sur la sécurité de l'information et participent au programme de sensibilisation à la cybersécurité.

Le comité de gouvernance est chargé de passer en revue et de recommander au conseil les risques principaux ou les nouveaux risques dont la surveillance doit être confiée à chacun des comités du conseil ou au conseil lui-même. Les catégories générales de risques surveillés par le conseil et chacun des comités sont présentées ci-après. Des détails sur la surveillance des risques par chaque comité figurent dans les descriptions des comités à compter de la page 30.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

- STRATÉGIE D'ENTREPRISE
- PROGRAMME DE GESTION DU RISQUE D'ENTREPRISE
- CYBERSÉCURITÉ

AUDIT	GOVERNANCE	RESSOURCES HUMAINES ET RÉMUNÉRATION	SÉCURITÉ, DURABILITÉ ET RÉSERVES
<ul style="list-style-type: none"> • Communication de l'information financière • États financiers et contrôles financiers • Auditeur interne et externe 	<ul style="list-style-type: none"> • Gouvernance du conseil et de l'entreprise • Rémunération et nomination des administrateurs • Gestion stratégique des risques de marché 	<ul style="list-style-type: none"> • Programmes de rémunération et d'avantages sociaux, y compris la rémunération de la haute direction • Stratégie relative au personnel et diversité et inclusion 	<ul style="list-style-type: none"> • Sécurité et santé • Questions relatives à la durabilité • Communication d'information relative aux réserves

Comités

Nos comités aident le conseil dans la supervision de notre entreprise. Les comités permettent la division de la charge de travail, y compris de la surveillance des risques dans certains domaines, et la concentration de l'expertise pertinente à la tâche à accomplir. Un tableau de nos comités, des membres de nos comités et du taux de présence de nos administrateurs aux réunions en 2022 est présenté à la page 51. De plus amples renseignements sur la surveillance des enjeux ESG par le conseil et les comités figurent aux pages 23 et 24.

Comité d'audit

Membres. Mongeau (président), Kinney, Marcogliese et Shaw.

Exigences relatives aux membres. Tous les membres du comité d'audit ont des compétences financières et sont indépendants aux termes des lois canadiennes sur les valeurs mobilières. Le conseil a établi que M. Mongeau et M^{me} Kinney sont les experts financiers du comité d'audit.

Les membres ne sont pas autorisés à siéger simultanément au comité d'audit de plus de deux autres sociétés ouvertes sans obtenir l'approbation du conseil. Le conseil doit déterminer si de tels mandats supplémentaires nuiraient à la capacité du membre concerné de siéger efficacement à notre comité d'audit.

Responsabilités principales. Il supervise et révise notre cadre de gestion des risques de marché et les principaux risques financiers ou les principales expositions à de tels risques recensés par la direction et tient régulièrement des réunions pour examiner des rapports et discuter des catégories de risques importantes avec les auditeurs externes et internes.

Fonctions principales. Superviser et surveiller ce qui suit :

- L'efficacité de nos processus de comptabilité et de communication de l'information financière, y compris l'intégrité de nos états financiers, le système de contrôles internes concernant la comptabilité et la communication d'information financière et la conformité de ceux-ci.
- Notre cadre de gestion des risques de marché, y compris les politiques et lignes directrices concernant la gestion des risques de marché liés au prix des marchandises, aux taux de change et aux taux d'intérêt.
- Les processus de détection et de gestion de risques de la direction en ce qui a trait aux principaux risques financiers.
- Les compétences, l'indépendance et le rendement de l'auditeur externe et du groupe d'audit interne.

Le comité d'audit supervise l'audit de nos états financiers. Il fournit également une voie de communication entre l'auditeur externe, la direction, le groupe d'audit interne et le conseil.

Risques surveillés. Il examine les risques liés à ce qui suit ou les surveille et en fait rapport au conseil :

- La conception et l'efficacité opérationnelle de notre cadre de contrôle de la gestion des risques de marché et les processus utilisés pour gérer ces risques.
- La non-conformité aux règlements et aux politiques concernant les questions relevant du mandat du comité.
- Tous les documents publics et documents d'information financière déposés, y compris les états financiers annuels audités et les documents connexes de Cenovus et de toute filiale déposés auprès des autorités en valeurs mobilières.
- Tous les états financiers non audités et les documents connexes, et tous les autres documents publics et autres documents d'information financière déposés.
- L'évaluation, la nomination, la rémunération, le maintien en poste et le travail de l'auditeur externe.
- De concert avec la direction, la nomination, la rémunération, le remplacement, la réaffectation ou le congédiement du responsable de l'audit interne.
- Les expositions ou les risques importants de nature financière, y compris ceux liés aux questions ESG, comme les changements climatiques.
- La réception, la conservation et le traitement des plaintes reçues par Cenovus à l'égard de la comptabilité, des contrôles comptables internes ou des questions d'audit.
- Les principaux ou nouveaux risques confiés au comité par le conseil sur recommandation du comité de gouvernance.

Comité de gouvernance

Membres. Kvisle (président), Kwok, MacPhail, Sixt et Zygocki. Après l'assemblée, M. MacPhail quittera ses fonctions et M. Mongeau se joindra au comité de gouvernance.

Exigences relatives aux membres. Tous les membres du comité de gouvernance sont des administrateurs indépendants aux termes des lois canadiennes sur les valeurs mobilières.

Responsabilités principales. Il aide le conseil en ce qui a trait à des questions de gouvernance d'entreprise, notamment des questions ou des principes concernant la gouvernance des risques, la répartition des responsabilités de surveillance des risques principaux et des nouveaux risques et la gestion stratégique des risques de marché, et formule des recommandations à ces égards au conseil. Il aide également le conseil en ce qui a trait à la composition du conseil et à la nomination de ses membres et à la rémunération des administrateurs.

Fonctions principales. Il examine ce qui suit et formule des recommandations au conseil à ces égards :

- Les principes de gouvernance d'entreprise de Cenovus.
- Les modifications et mises à jour appropriées des mandats du conseil et des comités.
- La planification de la relève pour le conseil dans son ensemble, y compris :
 - L'évaluation du progrès dans l'atteinte des objectifs en matière de diversité.
 - L'examen de l'efficacité du président du conseil.
 - L'identification de personnes qualifiées pour devenir membres du conseil et leur recommandation au conseil.
 - La recommandation annuelle de candidats en vue de leur élection au conseil à l'assemblée annuelle.

- La supervision des évaluations du conseil, de ses comités et des administrateurs (se reporter à la page 34 pour obtenir plus de renseignements).
- Les lignes directrices sur l'actionnariat et la rémunération des administrateurs (se reporter aux pages 57 à 63 pour obtenir plus de renseignements).
- L'orientation et l'efficacité des programmes stratégiques de gestion des risques de marché de la direction concernant les risques de marché liés aux prix des marchandises, aux taux de change et aux taux d'intérêt et examiner les principes, la structure et le rendement du programme.
- La gouvernance des questions ESG, y compris l'attribution de la surveillance des questions ESG émergentes ou en évolution au comité approprié du conseil.

Le comité de gouvernance approuve le processus de planification de la relève du chef de la direction et surveille également les pratiques exemplaires au sein des sociétés d'envergure du Canada et des États-Unis pour s'assurer que Cenovus se fixe des normes élevées en matière de gouvernance d'entreprise.

Risques surveillés. Il examine les risques liés à ce qui suit ou les surveille et en fait rapport au conseil :

- La gouvernance d'entreprise, y compris les enjeux liés à la gouvernance des risques, la rémunération des administrateurs, les propositions de candidatures d'administrateurs, les propositions d'actionnaires et les interactions avec les actionnaires.
- L'efficacité des programmes de gestion stratégique des risques de marché de la direction.

Comité des ressources humaines et de la rémunération (RHR)

Membres. Zygocki (présidente), Casey, Kvisle, Kwok et Little

Veillez vous reporter à la page 68 pour obtenir des renseignements sur leurs compétences liées à la rémunération et aux ressources humaines.

Exigences relatives aux membres. Tous les membres du RHR sont des administrateurs indépendants aux termes des lois canadiennes sur les valeurs mobilières.

Responsabilités principales. Il formule des recommandations au conseil concernant des questions de rémunération et de ressources humaines. Il aide également le conseil à s'acquitter de ses responsabilités en tant que promoteur des divers régimes de retraite ainsi que des plans d'épargne et d'investissement qui ne sont pas liés à la retraite de Cenovus.

Fonctions principales. Il examine ce qui suit et formule des recommandations au conseil à ces égards :

- La stratégie relative au personnel à l'échelle de la société, y compris la culture, l'engagement et l'inclusion et la diversité, en appui à la stratégie de l'entreprise de Cenovus.
- La démarche en matière de rémunération et la conception des plans et des programmes de rémunération.
- La rémunération des membres de la haute direction et des employés.
- La planification de la relève de la haute direction, y compris l'examen annuel (au minimum) de concert avec le chef de la direction et le vice-président principal, Services aux employés :
 - Des plans de relève, y compris du perfectionnement à long terme des membres de la haute direction pour assurer le maintien et la continuité de la direction.
 - Du bassin de talents internes.
 - De la planification en cas de retraite, de maladie, d'invalidité ou d'absences imprévues.
- Les paramètres de rendement (y compris en matière d'enjeux ESG, d'exploitation et de finances) des plans de rémunération annuelle et à long terme.

Le RHR examine également les renseignements fournis par nos comités de retraite de la direction concernant nos divers régimes de retraite et plans d'épargne et d'investissement qui ne sont pas liés à la retraite et transmet des rapports ou des recommandations au conseil. Veillez vous reporter à la page 82 pour obtenir plus de renseignements.

Risques surveillés. Il examine les risques liés à ce qui suit ou les surveille et en fait rapport au conseil :

- La stratégie relative au personnel, la culture, l'engagement et l'inclusion et la diversité.
- Les programmes de rémunération et d'avantages sociaux.

- Les incitatifs annuels et à long terme.
- Les questions de retraite et d'investissement.
- La santé financière ou de la réputation de Cenovus en ce qui a trait aux politiques et aux incitatifs en matière de rémunération et d'avantages sociaux.
- Les principaux ou nouveaux risques confiés au comité par le conseil sur recommandation du comité de gouvernance.

Comité de la sécurité, de la durabilité et des réserves (SDR)

Membres. Marcogliese (président), Casey, Kinney, Little, Mongeau et Shaw

Exigences relatives aux membres. Tous les membres du comité SDR sont des administrateurs indépendants aux termes des lois canadiennes sur les valeurs mobilières.

Responsabilités principales. Il supervise et surveille nos engagements envers la promotion d'une culture de sécurité, l'intégration de notre *politique en matière de durabilité* dans nos pratiques et nos comportements et la conformité avec notre *Code*. Le comité examine également les questions relatives à nos réserves et à nos ressources, y compris la communication d'information au public.

Fonctions principales. Il examine ce qui suit et formule des recommandations au conseil à ces égards :

- La mise en œuvre par la direction de politiques et de procédures visant à assurer le rendement de la sécurité des processus et de la sécurité au travail.
- L'intégration de la *politique en matière de durabilité*, notamment en ce qui a trait aux enjeux sociaux, environnementaux et économiques, dans l'ensemble de l'entreprise.
- Les modifications apportées à notre *Code* et la conformité à celui-ci.
- Les procédures de Cenovus relativement à la communication de l'information sur les activités pétrolières et gazières conformément à la réglementation applicable.
- La sélection annuelle des évaluateurs de réserves qualifiés indépendants.
- L'approbation des honoraires prévus des évaluateurs de réserves qualifiés indépendants.
- La communication d'information sur nos données sur les réserves.
- La communication d'information sur les questions traitées dans la *politique en matière de durabilité*, y compris l'information sur les enjeux ESG.

Le SDR gère également nos engagements en matière d'enjeux ESG conformément à la *politique en matière de durabilité*. Veuillez vous reporter à la page 24 pour obtenir plus de renseignements.

Risques surveillés. Il examine les risques liés à ce qui suit ou les surveille et en fait rapport au conseil :

- Le rendement en matière de sécurité ainsi que les programmes adoptés pour réduire le nombre d'incidents de sécurité.
- Le non-respect des règlements et des politiques touchant les questions relevant du mandat du comité.
- L'alignement des activités de lobbying direct et indirect et de défense des droits de Cenovus, y compris des contributions politiques, sur les objectifs, la stratégie, les cibles et les ambitions de la société.
- Les données sur la gouvernance des réserves et les ressources ainsi que les procédures concernant la communication de ces renseignements.
- La durabilité, y compris la sécurité et la santé, l'environnement et les changements climatiques, l'interaction avec le public, y compris les communautés autochtones et autres collectivités, et les renseignements et les conséquences éthiques et sur la réputation s'y rapportant.
- Les tendances persistantes et les observations quant au risque élevé découlant des activités périodiques de vérification des systèmes de gestion.
- Les mesures correctives ou d'atténuation prises pour gérer les risques liés à la santé et à la sécurité, à l'environnement et aux changements climatiques et autres risques liés à la durabilité repérés, y compris les obligations en matière de cessation des activités et de remise en état.
- Les principaux ou nouveaux risques confiés au comité par le conseil sur recommandation du comité de gouvernance.

Lignes directrices relatives aux postes

Le conseil a approuvé des lignes directrices générales à l'égard du chef de la direction, du président du conseil et des présidents des comités, qu'il est possible d'obtenir à l'adresse cenovus.com (en anglais seulement).

Chef de la direction. La responsabilité première du chef de la direction est de diriger l'entreprise et les activités de Cenovus. Le chef de la direction est responsable de l'orientation de la société en fonction de la stratégie et des objectifs de la société que le conseil a approuvés. Le chef de la direction ne peut agir que dans le cadre des pouvoirs restreints délégués par le conseil.

Président du conseil. La responsabilité première du président du conseil est de fournir un leadership général au conseil. Le président du conseil est responsable de l'amélioration de l'efficacité du conseil, des comités et de chaque administrateur du conseil.

Présidents des comités. La responsabilité première du président de tout comité du conseil est de gérer efficacement les fonctions du comité. Il doit s'assurer que le comité est organisé de façon adéquate, qu'il fonctionne efficacement et qu'il s'acquitte de ses obligations et de ses responsabilités.

Évaluation et renouvellement du conseil

Le comité de gouvernance est chargé de l'évaluation et du renouvellement du conseil. L'évaluation du conseil comprend l'évaluation annuelle de l'efficacité du conseil, des comités et de chaque administrateur. Les activités de renouvellement du conseil permettent de déterminer les compétences, l'expertise, l'expérience et la diversité requises pour gérer effectivement les activités de notre entreprise.

Évaluation du conseil

Les évaluations du conseil sont réalisées par un tiers externe au moins tous les trois ans. La dernière évaluation effectuée à l'externe a été réalisée en 2020. Cette évaluation comprenait des questionnaires confidentiels sur l'efficacité, des entretiens individuels et des autoévaluations et des évaluations par les pairs de tous les administrateurs. Un rapport définitif a été présenté au conseil et chaque administrateur a également reçu une évaluation confidentielle de son rendement.

Nous avons réalisé une évaluation du conseil à l'interne en 2022. Le président du conseil a rencontré chaque administrateur pour discuter de l'efficacité de notre conseil, des comités du conseil et de chaque administrateur. Pour aider le président du conseil dans cette tâche, chaque administrateur remplit une fois par année, sous le couvert de l'anonymat, un questionnaire sur l'efficacité, ainsi que des formulaires d'autoévaluation et d'évaluation par les pairs.

Le président du comité de gouvernance rencontre aussi le président du conseil pour discuter de son efficacité. Le comité de gouvernance évalue également :

- Le caractère adéquat des renseignements donnés aux administrateurs.
- La communication entre notre conseil et la direction.
- Les procédures du conseil et des comités du conseil.

Le comité de gouvernance recommande à notre conseil les modifications éventuelles qui amélioreraient l'efficacité générale de notre conseil et de ses comités.

Renouvellement du conseil

Les examens du renouvellement et de la composition du conseil sont un processus continu. Le comité de gouvernance examine chaque année les connaissances, les compétences, l'expérience et les apports significatifs de chaque administrateur en utilisant la grille de compétences présentée à la page 52. Le comité de gouvernance identifie également les membres du conseil qui doivent être remplacés.

Le comité de gouvernance et le conseil repèrent les lacunes sur le plan des compétences, de l'expertise et de l'expérience dans le secteur qui, selon un examen des pratiques exemplaires, du mandat du conseil, de la *politique relative à la diversité du conseil* et de nos objectifs à long terme, sont considérées comme les plus importantes pour Cenovus. Le comité de gouvernance évalue régulièrement des candidats potentiels au poste d'administrateur pour s'assurer du renouvellement continu du conseil.

Le conseil examine, au moins tous les cinq ans, la possibilité de mettre en œuvre un programme de renouvellement en vue d'obtenir la composition souhaitée du conseil dans un délai raisonnable.

Processus d'identification des candidats possibles aux postes d'administrateurs

Le comité de gouvernance élabore les conditions requises des candidats éventuels aux postes d'administrateurs et repère, évalue et recommande au conseil des candidats. Le comité reçoit des propositions de candidature des administrateurs actuels, du chef de la direction et, au besoin, de cabinets de recherche. Notre comité entièrement indépendant garantit un processus de nomination objectif.

Le comité de gouvernance examine la diversité et les lacunes sur le plan des compétences lorsqu'il évalue des candidats potentiels et recommande au conseil des candidats hautement qualifiés qui font preuve d'intégrité et qui présentent les compétences nécessaires pour superviser la direction.

Politique relative à la diversité du conseil

Cenovus reconnaît et valorise les avantages que présente un conseil diversifié qui fait bon usage des compétences, de l'expertise et de l'expérience dans le secteur variées et dont les membres sont représentatifs de la diversité à plusieurs égards.

Veillez vous reporter à la page 25 pour obtenir de plus amples renseignements sur la diversité du conseil. Vous pouvez consulter le texte intégral de la *politique relative à la diversité du conseil* à l'adresse cenovus.com (en anglais seulement).

Mécanismes de renouvellement du conseil

MÉCANISMES DE RENOUELEMENT DU CONSEIL		
Âge maximal	Durée maximale du mandat	Autres mécanismes de renouvellement du conseil
Non	Oui : Maximum de 12 ans	<i>Politique relative à la diversité du conseil</i> et évaluation annuelle du conseil

Durées maximales des mandats

Pour créer un équilibre entre l'avantage de l'expérience et le besoin de nouvelles perspectives et de renouvellement, le conseil a mis en place une limite de 12 ans pour la durée du mandat des administrateurs non membres de la direction. Cet équilibre fait en sorte que nous pouvons toujours bénéficier de nouvelles perspectives, idées et stratégies d'affaires tout en conservant une compréhension essentielle de Cenovus et de notre entreprise au sein du conseil.

Conformément à la *politique relative à la durée du mandat du conseil*, le conseil a la possibilité de recommander, à son appréciation, que le mandat d'un administrateur soit prolongé ou de demander la démission d'un administrateur avant la limite de 12 ans.

Âge maximal

Cenovus n'impose pas d'âge maximal pour les administrateurs, car elle reconnaît la capacité des administrateurs de tous âges de contribuer à la diversité du conseil de par leurs perspectives et idées variées. La candidature des administrateurs aux fins de réélection est plutôt déterminée en fonction de l'évaluation de leur rendement et de leurs apports.

Mandats interreliés au sein de conseils

Veillez vous reporter à la page 56 pour obtenir de plus amples renseignements sur les autres conseils de sociétés ouvertes auxquels siègent nos administrateurs et la méthode que nous utilisons pour passer en revue les mandats interreliés de nos administrateurs.

Réélection des administrateurs

Le comité de gouvernance recommande au conseil les administrateurs dont la candidature devrait être présentée aux fins de réélection. Les administrateurs qui peuvent être réélus sont évalués en fonction de leurs compétences, de la diversité et des évaluations de rendement réalisées dans le cadre du processus d'évaluation du conseil.

Orientation et formation des administrateurs

Le comité de gouvernance met en place des procédures relativement à ce qui suit :

- L'orientation et la formation de nouveaux administrateurs.
- Le perfectionnement continu des membres actuels du conseil.

Orientation

Nous offrons aux nouveaux administrateurs une orientation concernant ce qui suit :

- Les rôles du conseil, de ses comités et de chaque administrateur.
- La nature de notre entreprise et son fonctionnement.

Cette orientation comprend ce qui suit :

- Des séances avec la haute direction.
- Un survol de l'entreprise de Cenovus.
- Des survols de nos principales propriétés productrices et zones d'activités.

Chaque nouvel administrateur est également invité à effectuer ses propres contrôles diligents au moyen de réunions indépendantes avec le président de notre conseil, notre chef de la direction ou tout autre administrateur.

Formation

Nous offrons des occasions de formation continue à tous les administrateurs. Ces occasions permettent aux administrateurs d'améliorer leurs compétences et de consolider leur compréhension de notre entreprise. Un tableau des séances de formation offertes en 2022 figure à la page 53.

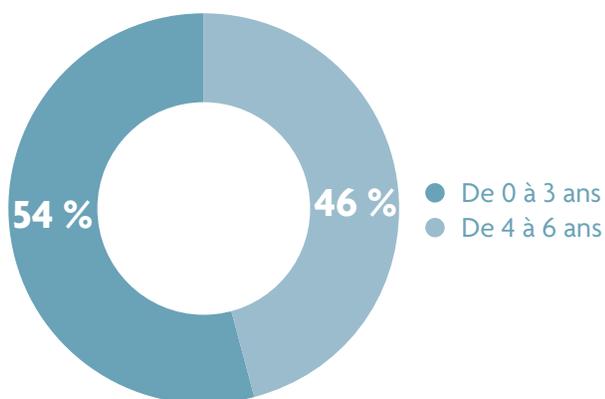
Les administrateurs rencontrent également la direction au cours de l'année pour des séances informelles de questions et de réponses à l'extérieur du cadre des réunions du conseil ou des comités.

Les administrateurs peuvent assister à des programmes de formation externes conçus pour les aider dans le perfectionnement de leur rôle à titre d'administrateur, aux frais de Cenovus. Le président du conseil prend part aux décisions concernant la participation des administrateurs aux programmes externes.

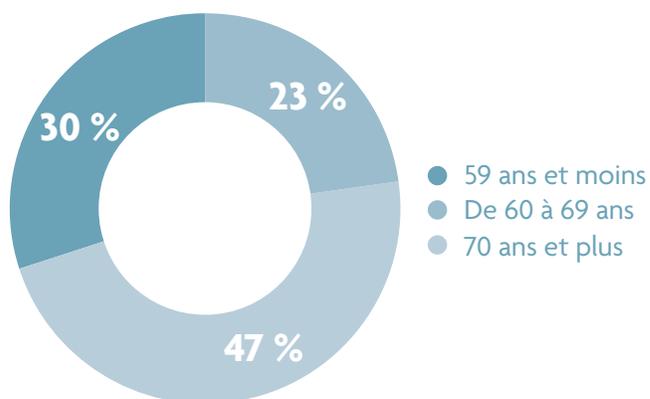
LES ADMINISTRATEURS

Diversité du conseil

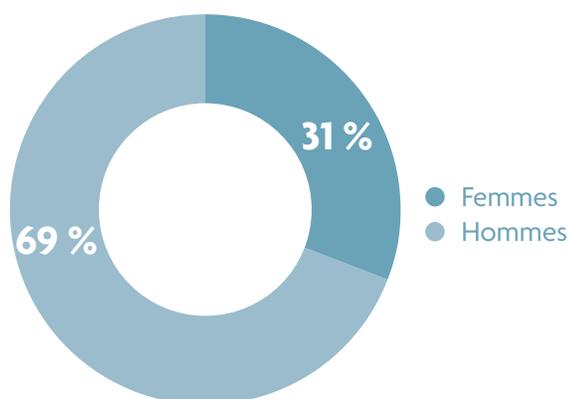
DURÉE DU MANDAT



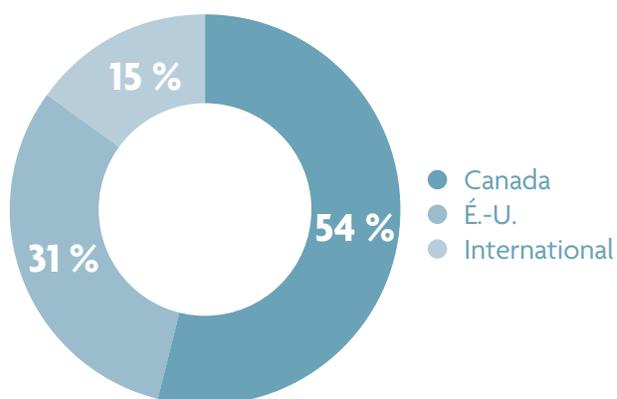
FOURCHETTE D'ÂGE



DIVERSITÉ HOMMES - FEMMES



LIEU DE RÉSIDENCE



DANS LA PRÉSENTE SECTION, VOUS TROUVEREZ :

Candidats	Page 38
Composition des comités et présence globale aux réunions	Page 51
Compétences et expérience	Page 52
Formation continue	Page 53
Mandats aux conseils d'autres sociétés ouvertes	Page 54
Mandats d'administrateurs interreliés	Page 56
Ordonnances de cessation des opérations, faillites, pénalités ou sanctions	Page 57
Rémunération des administrateurs	Page 57

Candidats

Keith M. Casey – Administrateur indépendant



Administrateur depuis

Avril 2020

Âge : 56

San Antonio (Texas) États-Unis

Chef de la direction, Pin Oak Group, LLC

(société fermée de services intermédiaires)

Compétences et expérience clés :

- Expérience à titre de cadre supérieur dans le secteur pétrolier et gazier
- Raffinage
- Planification stratégique et exécution
- Gestion des risques
- Sécurité, environnement et santé

Comités du conseil :

RHR
SDR

EXPÉRIENCE

- Chef de la direction de Tatanka Midstream LLC, société fermée de services intermédiaires (de 2020 à 2022).
- Rôles de haute direction auprès d'Andeavor Corporation (auparavant Tesoro Corporation), société pétrolière intégrée de commercialisation, de raffinage et de logistique (de 2013 à 2018), dont les suivants : vice-président directeur, Activités commerciales et chaîne de valeur, responsable de la supervision de la chaîne de valeur commerciale intégrée axée sur la maximisation de la base d'actifs au moyen de ses actifs de raffinage, d'infrastructures et d'activités intermédiaires; vice-président directeur, Exploitation; et vice-président principal, Stratégie et développement des affaires.
- Vice-président chez BP Products North America Inc. (de 2006 à 2013).
- Il travaille dans le secteur du raffinage depuis 1998.
- Fonctions de leadership auprès de Praxair Incorporated et de Union Carbide Corp. (avant 1998).

MEMBRE ACTUEL DU CONSEIL D'AUTRES SOCIÉTÉS OUVERTES

Aucun

MEMBRE DE COMITÉS

BOURSE

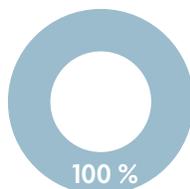
ANCIEN MEMBRE DU CONSEIL D'AUTRES SOCIÉTÉS

- Andeavor Logistics LP (auparavant Tesoro Corporation), société ouverte (de 2014 à 2015).
- Nombreuses sociétés fermées de services intermédiaires.

FORMATION

- Baccalauréat ès sciences en métallurgie et en génie des matériaux de la California Polytechnic State University, de San Luis Obispo.

PRÉSENCE
AUX RÉUNIONS

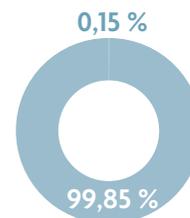


MULTIPLE DE LA
RÉMUNÉRATION
DE 2022

7,8x

VOTES
EN 2022

- En faveur
- Abstention



Canning K.N. Fok – Administrateur indépendant



Administrateur depuis
Janvier 2021

Âge : 71
Hong Kong

Administrateur membre de la direction et codirecteur général de groupe, CK Hutchison Holdings Limited

Compétences et expérience clés :

- Expérience à titre de cadre supérieur
- Planification stratégique et exécution
- Marchés internationaux
- Vaste expérience commerciale dans les secteurs des services portuaires, de la vente au détail, des infrastructures, du pétrole et du gaz et des télécommunications
- Gestion des risques

Comités du conseil : aucun

EXPÉRIENCE

- Administrateur membre de la direction et codirecteur général de groupe de CK Hutchison Holdings Limited, société ouverte de télécommunications, de vente au détail, d'infrastructures, de pétrole et de gaz et de services portuaires et services connexes.

MEMBRE ACTUEL DU CONSEIL D'AUTRES SOCIÉTÉS OUVERTES	MEMBRE DE COMITÉS	BOURSE
CK Hutchison Holdings Limited (administrateur membre de la direction et codirecteur général de groupe)		SEHK
CK Infrastructure Holdings Limited (président adjoint du conseil et administrateur membre de la direction)		SEHK
HK Electric Investments Manager Limited à titre de fiduciaire-gestionnaire de HK Electric Investments, et HK Electric Investments Limited (président du conseil)	Rémunération	SEHK
Hutchison Port Holdings Management Pte. Limited (président du conseil) à titre de fiduciaire-gestionnaire de Hutchison Port Holdings Trust (HPH Trust)		SGX
Hutchison Telecommunications (Australia) Limited (président du conseil)	Gouvernance, mise en candidature et rémunération (président)	ASX
Hutchison Telecommunications Hong Kong Holdings Limited (président du conseil)	Rémunération	SEHK
Power Assets Holdings Limited (président du conseil)	Rémunération	SEHK
TPG Telecom Limited (président du conseil)		ASX
PT Indosat Tbk (président adjoint du conseil des commissaires)		IDX

ANCIEN MEMBRE DU CONSEIL D'AUTRES SOCIÉTÉS

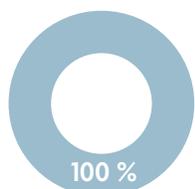
- Coprésident du conseil de Husky Energy (ancienne société ouverte qui a fusionné avec Cenovus le 1^{er} janvier 2021) d'août 2000 au 31 décembre 2020.

FORMATION

- Baccalauréat ès arts de l'Université St. John's, au Minnesota.
- Diplôme en gestion financière de l'Université de Nouvelle-Angleterre, en Australie.
- Membre et Fellow de Chartered Accountants Australia and New Zealand.

Se reporter aux pages 28 et 54 à 56 pour obtenir de plus amples renseignements sur le statut de M. Fok à titre d'administrateur indépendant et sur son statut de membre du conseil d'autres sociétés ouvertes.

**PRÉSENCE
AUX RÉUNIONS**

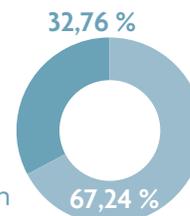


**MULTIPLE DE LA
RÉMUNÉRATION
DE 2022**

24,4x

**VOTES EN
2022**

- En faveur
- Abstention



Jane E. Kinney – Administratrice indépendante



Administratrice depuis
Avril 2019

Âge : 65
Toronto (Ontario)
Canada

Compétences et expérience clés :

- Finances, comptabilité et marchés financiers
- Gestion des risques
- Gouvernance d'entreprise
- Cybersécurité
- Inclusion et diversité

Comités du conseil :

Audit
SDR

EXPÉRIENCE

- Plus de 30 années d'expérience en prestation de services consultatifs aux institutions financières mondiales.
- Vaste expérience en gestion de risques d'entreprise, en conformité réglementaire, en gestion des risques associés à la cybersécurité et aux technologies de l'information, en transformation numérique et en relation avec les parties prenantes.
- 25 ans au sein de Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. Canada (devenue associée en 1997), notamment dans les rôles suivants : vice-présidente du conseil et membre de l'équipe de direction de Deloitte (de juin 2010 à juin 2019); associée directrice canadienne du groupe Gestion des risques et de la qualité (de mai 2010 à juin 2015); chef de la gestion des risques à l'échelle mondiale (de juin 2010 à mai 2012); et directrice du groupe de pratique réglementaire et de gestion des risques (de juin 1999 à mai 2010).
- Chargée de cours à l'Université du Manitoba, à l'Université Dalhousie et à l'Université Saint Mary's.

MEMBRE ACTUEL DU CONSEIL D'AUTRES SOCIÉTÉS OUVERTES	MEMBRE DE COMITÉS	BOURSE
Intact Corporation financière	Audit (présidente) Gouvernance d'entreprise et d'examen de la conformité	TSX

ANCIEN MEMBRE DU CONSEIL D'AUTRES SOCIÉTÉS

- Toronto Finance International (présidente du conseil).
- Fondation de l'hôpital Women's College.

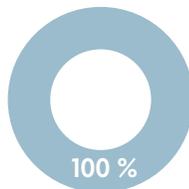
FORMATION

- Diplôme en mathématiques de l'Université de Waterloo.
- Fellow des Chartered Professional Accountants of Ontario.

RECONNAISSANCES

- Médaille de réussite des diplômés en mathématiques (*Math Alumni Achievement Medal*) de l'Université de Waterloo.
- Reconnue comme l'une des Canadiennes les plus influentes par le Women's Executive Network en 2014.

PRÉSENCE
AUX RÉUNIONS

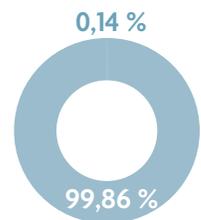


MULTIPLE DE
LA RÉMUNÉRATION
DE 2022

8,3x

VOTES
EN 2022

- En faveur
- Abstention



Harold (Hal) N. Kvisle – Administrateur indépendant



Administrateur depuis
Avril 2018

Âge : 70
Calgary (Alberta) Canada

Compétences et expérience clés :

- Expérience à titre de cadre supérieur dans le secteur pétrolier et gazier
- Planification stratégique et exécution
- Exploitation et développement des ressources
- Commercialisation et transport
- Gestion des risques

Comités du conseil :

Gouvernance (président)
RHR

EXPÉRIENCE

- Président et chef de la direction de Société d'énergie Talisman Inc. (maintenant désignée Repsol Oil & Gas Canada Inc.), société ouverte pétrolière et gazière (de septembre 2012 à mai 2015).
- Président et chef de la direction de TransCanada Corporation (maintenant désignée Corporation TC Énergie), société ouverte de production d'électricité et de pipelines (de 2001 à 2010).
- Président de Fletcher Challenge Energy Canada Inc. (avant d'entrer au service de TC Énergie en 1999).
- Postes en ingénierie, en finances et en gestion auprès de Dome Petroleum Limited.
- Travail dans le secteur pétrolier et gazier depuis 1975 et dans les secteurs des services publics et de l'électricité depuis 1999.

MEMBRE ACTUEL DU CONSEIL D'AUTRES SOCIÉTÉS OUVERTES	MEMBRE DE COMITÉS	BOURSE
ARC Resources Ltd. (président du conseil)		TSX
Finning International Inc. (président du conseil)		TSX

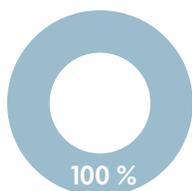
ANCIEN MEMBRE DU CONSEIL D'AUTRES SOCIÉTÉS

- Cona Resources Ltd. (de novembre 2011 à mai 2018, jusqu'à l'acquisition de Cona par Waterous Energy Fund).
- Société d'énergie Talisman Inc. (de mai 2010 à mai 2015).

FORMATION

- Baccalauréat ès sciences en génie de l'Université de l'Alberta.
- Maîtrise en administration des affaires de l'Université de Calgary.

PRÉSENCE
AUX RÉUNIONS

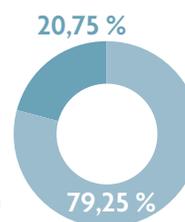


MULTIPLE DE
LA RÉMUNÉRATION
DE 2022

23,8x

VOTES
EN 2022

- En faveur
- Abstention



Eva L. Kwok – Administratrice indépendante



Administratrice depuis
Janvier 2021

Âge : 80
Vancouver (Colombie-Britannique) Canada

Chef de la direction,
Amara Holdings Inc.
(société de portefeuille de placements fermée)

Compétences et expérience clés :

- Marchés internationaux
- Gestion des risques
- Gouvernance d'entreprise
- Planification stratégique et exécution
- Entreprises mondiales et multinationales de l'Asie et entreprises diverses

Comités du conseil :

Gouvernance
RHR

EXPÉRIENCE

- Présidente du conseil, administratrice et chef de la direction d'Amara Holdings Inc., société de portefeuille de placements fermée.
- Administratrice de CK Life Sciences Int'l., (Holdings) Inc., société ouverte exerçant des activités liées à l'agriculture, à la pharmaceutique et au nutraceutique, et de CK Infrastructure Holdings Limited, société ouverte mondiale de développement et d'investissement en infrastructures.
- Administratrice de la Li Ka Shing (Canada) Foundation.

MEMBRE ACTUEL DU CONSEIL D'AUTRES SOCIÉTÉS OUVERTES	MEMBRE DE COMITÉS	BOURSE
CK Infrastructure Holdings Limited	Mise en candidature (présidente)	SEHK
CK Life Sciences Int'l., (Holdings) Inc.	Rémunération (présidente)	SEHK
CK Asset Holdings Limited		SEHK

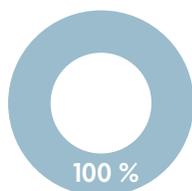
ANCIEN MEMBRE DU CONSEIL D'AUTRES SOCIÉTÉS

- Husky Energy, d'août 2000 à mars 2021 (moment du regroupement de Husky Energy avec Cenovus).

FORMATION

- Maîtrise en sciences de l'Université de Londres.
- Doctorat honorifique en droit de l'Université Royal Roads, de la Colombie-Britannique.

PRÉSENCE
AUX RÉUNIONS

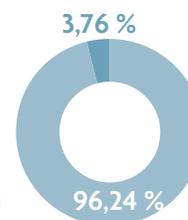


MULTIPLE DE LA
RÉMUNÉRATION
DE 2022

5,3x

VOTES
EN 2022

- En faveur
- Abstention



Melanie A. Little – Administratrice indépendante



Administratrice depuis
Janvier 2023

Âge : 53
Alpharetta (Géorgie) États-Unis

Présidente et chef de la direction, Colonial Pipeline

Company
(société fermée de pipelines et de terminaux)

Compétences et expérience clés :

- Gestion des risque
- Sécurité, environnement et santé
- Climat et émissions
- Gouvernance d'entreprise
- Relations avec les gouvernements et les parties prenantes

Comités du conseil :

RHR
SDR

EXPÉRIENCE

- Vice-présidente directrice et chef de l'exploitation de Magellan Midstream Partners, L.P., société de personnes ouverte de transport, de stockage et de distribution de produits de pétrole (de juin 2022 à janvier 2023).
- Pendant sa carrière de 21 ans auprès de Magellan, elle a occupé un certain nombre de postes de haute direction, dont ceux de vice-présidente principale, Opérations et environnement, et directrice de la santé et de la sécurité (de juillet 2017 à mai 2022); de vice-présidente, Opérations et Pétrole brut commercial, de février 2011 à juin 2017; et de directrice des services de transport pour les produits raffinés et de transport maritime, de juin 2007 à janvier 2011; et des rôles de direction de l'environnement, de la santé et de la sécurité de janvier 2004 à mai 2007.
- Directrice de la conformité environnementale chez The Williams Companies Inc., société ouverte d'infrastructures et distributeur d'énergie, de juin 2001 à décembre 2003, et elle a occupé divers postes de gestion de projet en assainissement de l'environnement et en construction civile alors qu'elle était en service actif au sein des forces armées des États-Unis.
- M^{me} Little est également administratrice de la International Liquid Terminals Association et de The Discovery Lab.

MEMBRE ACTUEL DU CONSEIL D'AUTRES SOCIÉTÉS OUVERTES

Aucun

MEMBRE DE COMITÉS

BOURSE

ANCIEN MEMBRE DU CONSEIL D'AUTRES SOCIÉTÉS

- Diversified Energy Company plc.

FORMATION

- Baccalauréat ès sciences en génie de l'environnement, United States Military Academy.
- Maîtrise ès sciences en génie civil, Institute of Technology de la Géorgie.

Richard J. Marcogliese – Administrateur indépendant



Administrateur depuis
Avril 2016

Âge : 70
Alamo (Californie) États-Unis

Directeur, iRefine, LLC
(société fermée de consultation
en raffinage de pétrole)

Compétences et expérience clés :

- Raffinage
- Expérience à titre de membre de la haute direction
- Expérience à titre de cadre supérieur dans le secteur pétrolier et gazier
- Sécurité, santé et environnement
- Gestion des risques

Comités du conseil :

SDR (président)
Audit

EXPÉRIENCE

- Directeur de iRefine, LLC, société fermée de consultation en raffinage de pétrole.
- Conseiller de haute direction de Pilko & Associates L.P., société fermée de conseils en produits chimiques et en énergie (de juin 2011 à décembre 2019).
- Conseiller en exploitation auprès de NTR Partners III LLC, société fermée de placement (d'octobre 2013 à décembre 2017 et de septembre 2012 à janvier 2016).
- Conseiller en exploitation auprès du chef de la direction de Philadelphia Energy Solutions, partenariat entre The Carlyle Group et une filiale de Energy Transfer Partners, L.P. qui exploitait une installation de raffinage de pétrole sur le littoral est des États-Unis.
- Sa carrière de plus de 40 ans dans le secteur du raffinage américain comprend également plus de 25 ans auprès d'Exxon Mobil Corporation.
- En 2000, il est entré au service de Valero Energy Corporation par suite d'une acquisition d'Exxon, et a ensuite assuré la transition organisationnelle du modèle de grande société pétrolière intégrée au modèle d'entreprise de raffinage indépendante de Valero. Il a occupé des postes de direction de plus en plus importants au sein de Valero, dont ceux de vice-président principal de la planification stratégique en 2001, de vice-président principal des activités de raffinage (d'octobre 2001 à novembre 2005), de vice-président directeur de l'exploitation (de décembre 2005 à octobre 2007) et de vice-président directeur et chef de l'exploitation (d'octobre 2007 à décembre 2010), période pendant laquelle il était responsable de l'exploitation du système de raffinage en Amérique du Nord de Valero, qui traitait trois millions de barils de pétrole par jour.

MEMBRE ACTUEL DU CONSEIL D'AUTRES SOCIÉTÉS OUVERTES	MEMBRE DE COMITÉS	BOURSE
Delek US Holdings, Inc.	Audit Rémunération Environnement, santé et sécurité (président)	NYSE

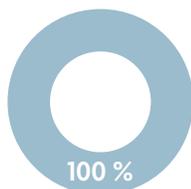
ANCIEN MEMBRE DU CONSEIL D'AUTRES SOCIÉTÉS

- Western States Petroleum Association (ancien président du conseil).

FORMATION

- Baccalauréat en génie chimique de la School of Engineering and Science de l'Université de New York.

PRÉSENCE
AUX RÉUNIONS

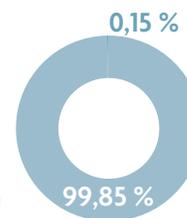


MULTIPLE DE LA
RÉMUNÉRATION
DE 2022



VOTES
EN 2022

- En faveur
- Abstention



Jonathan M. McKenzie – Administrateur non indépendant



Nouveau candidat au poste d'administrateur

Âge : 55
Calgary (Alberta) Canada

Vice-président directeur et chef de l'exploitation

Après l'assemblée, M. McKenzie deviendra **président et chef de la direction**

Compétences et expérience clés :

- Planification stratégique et exécution
- Finances, comptabilité et marchés financiers
- Expérience à titre de cadre supérieur dans le secteur pétrolier et gazier
- Expérience à titre de membre de la haute direction
- Gestion des risques

Comités du conseil : s.o.

EXPÉRIENCE

- Vice-président directeur et chef de l'exploitation de Cenovus depuis le 1^{er} janvier 2021 et auparavant il en a été vice-président directeur et chef des finances de mai 2018 au 1^{er} janvier 2021.
- Expérience de plus de 20 ans en finances et en exploitation, principalement dans le secteur pétrolier et gazier canadien. Il a été un joueur essentiel dans le regroupement stratégique de Cenovus avec Husky Energy. M. McKenzie a été vice-président directeur et chef des finances de Husky d'avril 2015 à avril 2018.
- Chef des finances et chef des affaires commerciales d'Irving Oil Ltd. d'avril 2011 à avril 2015, où il était responsable de tous les aspects de l'approvisionnement, de la négociation et des activités commerciales de la société, y compris la coordination de projets d'expansion de l'entreprise visant des pipelines, du transport ferroviaire et l'exploitation de terminaux. Auparavant, M. McKenzie a travaillé pendant 10 ans chez Suncor Énergie Inc., où il a gravi les échelons dans des postes en finances et en exploitation et a notamment été responsable de l'exploitation de l'usine de valorisation de la société à Fort McMurray, son dernier poste étant celui de vice-président et contrôleur.

MEMBRE ACTUEL DU CONSEIL D'AUTRES SOCIÉTÉS OUVERTES

Aucun

MEMBRE DE COMITÉS

BOURSE

ANCIEN MEMBRE DU CONSEIL D'AUTRES SOCIÉTÉS

Aucun

FORMATION

- Comptable professionnel agréé et membre des Chartered Professional Accountants of Alberta.
- Baccalauréat en commerce et baccalauréat ès arts en économie de l'Université d'Alberta.

En tant que membre de la direction, M. McKenzie respecte les lignes directrices sur l'actionnariat de la haute direction. Se reporter aux pages 71 et 86 pour de plus amples renseignements sur les lignes directrices.

MULTIPLE DU
SALAIRE DE BASE
DE 2022

21,7x

Claude Mongeau – Administrateur indépendant



Administrateur depuis
Décembre 2016

Âge : 61
Montréal (Québec) Canada

Après l'assemblée,
M. Mongeau deviendra
**administrateur principal
indépendant**

Compétences et expérience clés :

- Expérience à titre de membre de la haute direction
- Planification stratégique et exécution
- Finances, comptabilité et marchés financiers
- Gouvernance d'entreprise
- Commercialisation et transport

Comités du conseil :

Audit (président)
SDR

EXPÉRIENCE

- Président et chef de la direction de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (« CN ») (de janvier 2010 à juin 2016); il en a également été vice-président directeur et chef des finances (d'octobre 2000 à décembre 2009) et vice-président de la planification stratégique et financière et vice-président adjoint du développement corporatif (de 1994 à 2000).
- Directeur, Expansion de l'entreprise d'Imasco Inc. (de 1993 à 1994).
- Associé de Groupe Secor Inc., société d'expertise-conseil en gestion qui offre des conseils stratégiques aux sociétés canadiennes d'envergure (de 1989 à 1993).
- Conseiller auprès de Bain & Company (de 1988 à 1989).

MEMBRE ACTUEL DU CONSEIL D'AUTRES SOCIÉTÉS OUVERTES	MEMBRE DE COMITÉS	BOURSE
Norfolk Southern Corporation	Gestion du capital humain et rémunération Finances et gestion des risques Sécurité	NYSE
La Banque Toronto-Dominion	Audit	TSX, NYSE

ANCIEN MEMBRE DU CONSEIL D'AUTRES SOCIÉTÉS

- TELUS Corporation (de mai 2017 à août 2019).
- Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (d'octobre 2009 à juillet 2016).
- Groupe SNC-Lavalin inc. (d'août 2003 à mai 2015).
- Corporation Nortel Networks et Corporation Nortel Networks Limitée (de juin 2006 à août 2009).

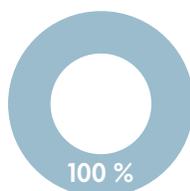
FORMATION

- Maîtrise en administration des affaires de l'Université McGill.
- Doctorats honorifiques de l'Université St. Mary's et de l'Université Windsor.

RECONNAISSANCES

- Classé au palmarès *Top 40 under 40* du Canada en 1997 et choisi comme directeur financier canadien de l'année en 2005.

PRÉSENCE
AUX RÉUNIONS

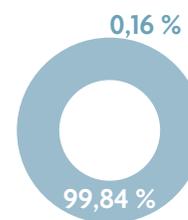


MULTIPLE DE LA
RÉMUNÉRATION
DE 2022

43,3x

VOTES
EN 2022

- En faveur
- Abstention



Alexander J. Pourbaix – Administrateur non indépendant



Administrateur depuis
Novembre 2017

Âge : 57
Calgary (Alberta) Canada

Président et chef de la direction

Après l'assemblée,
M. Pourbaix deviendra
**président du conseil membre
de la direction**

Compétences et expérience clés :

- Expérience à titre de membre de la haute direction
- Relations avec les gouvernements et les parties prenantes
- Planification stratégique et exécution
- Expérience à titre de cadre supérieur dans le secteur pétrolier et gazier
- Climat et émissions

Comités du conseil : s.o.

EXPÉRIENCE

- 27 ans au sein de TC Énergie et des membres de son groupe, y occupant de nombreux rôles de direction, dont celui de chef de l'exploitation (d'octobre 2015 à avril 2017), période durant laquelle il était responsable des activités commerciales et de la supervision des activités et des projets d'infrastructures énergétiques importants.
- M. Pourbaix a gravi les échelons au sein de TC Énergie, y occupant, entre autres, les postes de vice-président directeur et président du développement (de mars 2014 à septembre 2015), son mandat étant alors d'assurer la direction et l'exécution de l'ensemble des initiatives de croissance; de président des pipelines d'énergie et de pétrole (de juillet 2010 à février 2014); et de président de l'énergie (de juillet 2006 à juin 2010).
- Au cours de son mandat chez TC Énergie, il a accumulé une expérience considérable en stratégie d'entreprise, en expansion d'entreprise, en fusions, acquisitions et dessaisissements et en relation avec les parties prenantes.
- Ancien président du conseil de l'Association canadienne des producteurs pétroliers.

MEMBRE ACTUEL DU CONSEIL D'AUTRES SOCIÉTÉS OUVERTES	MEMBRE DE COMITÉS	BOURSE
Canadian Utilities Limited		TSX

ANCIEN MEMBRE DU CONSEIL D'AUTRES SOCIÉTÉS

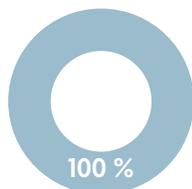
- Trican Well Service Ltd. (de mai 2012 au 31 décembre 2019).

FORMATION

- Baccalauréat en droit et d'un baccalauréat ès arts de l'Université de l'Alberta.

En tant que membre de la direction, M. Pourbaix respecte les lignes directrices sur l'actionnariat de la haute direction. Se reporter aux pages 71 et 86 pour de plus amples renseignements sur les lignes directrices.

**PRÉSENCE
AUX RÉUNIONS**

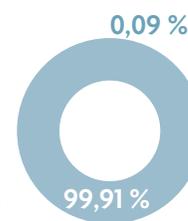


**MULTIPLE DU
SALAIRE DE BASE
DE 2022**



**VOTES
EN 2022**

- En faveur
- Abstention



Wayne E. Shaw – Administrateur indépendant



Administrateur depuis
Janvier 2021

Âge : 78
Toronto (Ontario) Canada

Compétences et expérience clés :

- Planification stratégique et exécution
- Gestion des risques
- Relations avec les gouvernements et les parties prenantes
- Gouvernance d'entreprise
- Sécurité, environnement et santé

Comités du conseil :

Audit
SDR

EXPÉRIENCE

- Président de G.E. Shaw Investments Limited, société de portefeuille de placements fermée, depuis 2012, et siège au conseil d'administration d'un certain nombre de sociétés fermées.
- Avant de prendre sa retraite en avril 2013, il était associé principal du cabinet d'avocats Stikeman Elliott S.E.N.C.R.L., s.r.l.
- Administrateur de la Li Ka Shing (Canada) Foundation.

MEMBRE ACTUEL DU CONSEIL D'AUTRES SOCIÉTÉS OUVERTES	MEMBRE DE COMITÉS	BOURSE
Aucun		

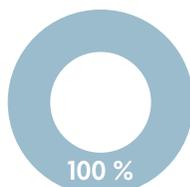
ANCIEN MEMBRE DU CONSEIL D'AUTRES SOCIÉTÉS

- Husky Energy (d'août 2000 à mars 2021 avant sa fusion avec Cenovus).

FORMATION

- Baccalauréat ès arts et baccalauréat en droit de l'Université de l'Alberta.
- Membre du Barreau de l'Ontario.

PRÉSENCE
AUX RÉUNIONS

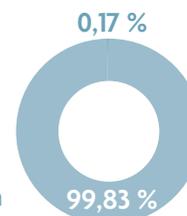


MULTIPLE DE
LA RÉMUNÉRATION
DE 2022

4,2x

VOTES
EN 2022

- En faveur
- Abstention



Frank J. Sixt – Administrateur indépendant



Administrateur depuis
Janvier 2021

Âge : 71
Hong Kong

Administrateur membre de la direction, directeur des finances de groupe et directeur général adjoint, CK Hutchison Holdings Limited

Compétences et expérience clés :

- Expérience à titre de membre de la haute direction
- Finances, comptabilité et marchés financiers
- Planification stratégique et exécution
- Marchés internationaux
- Gestion des risques

Comités du conseil :

Gouvernance

EXPÉRIENCE

- Administrateur membre de la direction, directeur des finances de groupe et directeur général adjoint de CK Hutchison Holdings Limited, société ouverte de télécommunications, d'infrastructures, de vente au détail et de services portuaires et services connexes.
- Administrateur de la Li Ka Shing (Canada) Foundation et de Li Ka Shing Foundation Limited.

MEMBRE ACTUEL DU CONSEIL D'AUTRES SOCIÉTÉS OUVERTES	MEMBRE DE COMITÉS	BOURSE
CK Hutchison Holdings Limited (administrateur membre de la direction, directeur des finances de groupe et directeur général adjoint)	Durabilité	SEHK
CK Infrastructure Holdings Limited (administrateur membre de la direction)		SEHK
HK Electric Investments Manager Limited à titre de fiduciaire-gestionnaire de HK Electric Investments Limited et de HK Electric Investments Limited (administrateur remplaçant)		SEHK
Hutchison Telecommunications (Australia) Limited (administrateur membre de la direction et administrateur remplaçant)		ASX
TOM Group Limited (président du conseil)	Mise en candidature Rémunération	SEHK
TPG Telecom Limited (président du conseil)	Gouvernance, rémunération et mise en candidature Audit et risques	ASX
PT Indosat Tbk (commissaire)	Budget	IDX

ANCIEN MEMBRE DU CONSEIL D'AUTRES SOCIÉTÉS

- Husky Energy d'août 2000 à mars 2021 (moment du regroupement de Husky Energy avec Cenovus).

FORMATION

- Maîtrise ès arts de l'Université McGill.
- Baccalauréat en droit civil de l'Université de Montréal.
- Membre des Barreaux des provinces de Québec et d'Ontario, au Canada.

Se reporter aux pages 28 et 54 à 56 pour obtenir de plus amples renseignements sur le statut de M. Sixt à titre d'administrateur indépendant et sur son statut de membre du conseil d'autres sociétés ouvertes.

**PRÉSENCE
AUX RÉUNIONS**

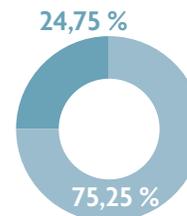


**MULTIPLE DE
LA RÉMUNÉRATION
DE 2022**

9,5x

**VOTES
EN 2022**

- En faveur
- Abstention



Rhonda I. Zygocki – Administratrice indépendante



Administratrice depuis
Avril 2016

Âge : 65
Friday Harbor
(Washington) États-Unis

Compétences et expérience clés :

- Expérience à titre de cadre supérieur dans le secteur pétrolier et gazier
- Planification stratégique et exécution
- Sécurité, environnement et santé
- Relations avec les gouvernements et les parties prenantes
- Développement opérationnel et des ressources

Comités du conseil :

RHR (présidente)
Gouvernance

EXPÉRIENCE

- 34 ans auprès de Chevron Corporation, où elle a notamment été vice-présidente directrice des politiques et de la planification (de mars 2011 jusqu'à sa retraite en février 2015). À ce titre, elle était responsable des services fonctionnels généraux de la société, supervisant la planification et la stratégie, les politiques, les affaires gouvernementales et publiques, les questions de santé, d'environnement et de sécurité et les projets immobiliers et technologiques, et elle a été secrétaire du comité des politiques publiques du conseil d'administration.
- Auparavant, elle a occupé plusieurs postes de haute direction et de cadre supérieur chez Chevron dans les domaines des activités internationales, des affaires publiques, de la planification stratégique, des politiques, des affaires gouvernementales et de la santé, de l'environnement et de la sécurité, dont celui de vice-présidente des politiques et des affaires publiques et gouvernementales (de mai 2007 à mars 2011) et de vice-présidente de la santé, de l'environnement et de la sécurité (d'avril 2003 à mai 2007).
- Au cours de son mandat auprès de Chevron, M^{me} Zygocki a représenté Chevron dans le cadre de divers engagements externes hautement médiatisés portant sur divers sujets, dont la politique relative au changement climatique, le développement responsable, les gaz de schiste et la fracturation hydraulique, la réduction du torchage de gaz à l'échelle mondiale, la politique énergétique, la responsabilité d'entreprise, les partenariats public-privé, le développement en Afrique et la lutte contre le VIH/SIDA.

MEMBRE ACTUEL DU CONSEIL D'AUTRES SOCIÉTÉS OUVERTES

Aucun

MEMBRE DE COMITÉS

BOURSE

ANCIEN MEMBRE DU CONSEIL D'AUTRES SOCIÉTÉS

- Woodrow Wilson International Center of Scholars Canada Institute (membre du comité consultatif).
- International Association of Oil and Gas Producers (ancienne présidente du comité de direction).

FORMATION

- Baccalauréat en génie civil de l'Université Memorial de Terre-Neuve.

RECONNAISSANCES

- Nommée au palmarès *Top 50 Most Powerful Women in Oil and Gas* (50 femmes les plus influentes du secteur pétrolier et gazier) par le National Diversity Council.
- Obtenue le *Award for Leadership Development* (prix du développement du leadership) de la section régionale Washington, D.C. de la Society of International Development (2015).

PRÉSENCE
AUX RÉUNIONS

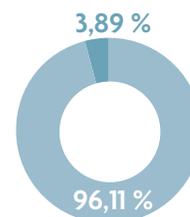


MULTIPLE DE LA
RÉMUNÉRATION
DE 2022

16,6x

VOTES
EN 2022

- En faveur
- Abstention



Composition des comités et présence globale aux réunions

Composition des comités et présence aux réunions en 2022

ADMINISTRATEUR	CONSEIL	AUDIT	GOUVERNANCE	RHR	SDR	PRÉSENCE TOTALE
Casey	10/10			4/4	5/5	19/19 (100 %)
Fok	10/10					10/10 (100 %)
Kinney	10/10	5/5			5/5	20/20 (100 %)
Kvisle	10/10		Président 5/5	4/4		19/19 (100 %)
Kwok	10/10		5/5	4/4		19/19 (100 %)
MacPhail (président du conseil)	10/10	Membre d'office	5/5	Membre d'office	Membre d'office	15/15 (100 %)
Marcogliese	10/10	5/5			Président 5/5	20/20 (100 %)
Mongeau	10/10	Président 5/5			5/5	20/20 (100 %)
Pourbaix (chef de la direction)	10/10					10/10 (100 %)
Shaw	10/10	5/5			5/5	20/20 (100 %)
Sixt	10/10		5/5			15/15 (100 %)
Zygocki	10/10		5/5	Présidente 4/4		19/19 (100 %)
Réunions en 2022	120/120	20/20	25/25	16/16	25/25	206/206 (100 %)

M. Pourbaix, le chef de la direction, n'est membre d'aucun comité du conseil. Lorsque M. MacPhail est membre d'office d'un comité, il ne peut voter que lorsque c'est nécessaire pour atteindre un quorum.

Le *total* et la *présence totale* ne comprennent pas la présence à titre de membre d'office.

Le comité de gouvernance et le conseil examinent et confirment la composition des comités du conseil, et les président des comités, au besoin et au moins chaque année après l'assemblée annuelle des actionnaires.

Compétences et expérience

Le tableau suivant indique le niveau d'expérience ou d'expertise, y compris l'expérience en matière de supervision du conseil, de chaque administrateur, selon une autoévaluation, dans les secteurs les plus importants pour notre conseil. En 2022, notre grille de compétences a été révisée pour y inclure les catégories « Climat et émissions » et « Inclusion et diversité ».

Expérience de l'administrateur : ✓

Niveau d'expérience dans un secteur donné :

• Expert

• Général

• Limité

Aucune

COMPÉTENCES ET EXPÉRIENCE	CASEY	FOK	KINNEY	KVISLE	KWOK	LITTLE	MARCOGLIESE	MCKENZIE	MONGEAU	POURBAIX	SHAW	SIXT	ZYGOCKI
Secteur pétrolier et gazier Expérience de cadre supérieur au sein d'une société ouverte pétrolière et gazière.	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓		✓		✓	✓
Membre de la haute direction Expérience au sein d'une société ouverte d'envergure.	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓		✓	✓
Planification stratégique et exécution Expérience en élaboration, en évaluation et en mise en œuvre d'un plan d'affaires stratégique.	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Développement opérationnel et des ressources Expérience en supervision d'activités pétrolières et gazières et en évaluation des ressources.	•	•		•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Raffinage Expérience en supervision du raffinage et du traitement d'actifs de pétrole brut.	•	•		•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Commercialisation et transport Expérience en supervision de la commercialisation et/ou du transport de pétrole brut.	•	•		•	•	•	•	•	•	•	•	•	
Finances, comptabilité et marchés financiers Expérience en supervision des activités financières, de comptabilité et de trésorerie et expertise financière.	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Marchés internationaux Expérience en supervision d'entités qui exercent leurs activités dans plusieurs territoires ayant des contextes commerciaux, réglementaires, culturels et politiques diversifiés.	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Gestion des risques Expérience en supervision de la détection et de la gestion des principaux risques et en procédures visant à surveiller et à atténuer ces risques.	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Gestion du capital humain Expérience en supervision d'une démarche en matière de rémunération et en conception de programmes de rémunération, en planification de la relève, en régimes de retraite et plans d'investissement et en gestion des talents et de l'organisation.	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Relations avec les gouvernements et les parties prenantes Expérience en supervision de la politique publique et des relations avec les gouvernements et les parties prenantes.	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Gouvernance d'entreprise Expérience en supervision de la gouvernance du conseil et de la société, y compris des exigences réglementaires et des pratiques exemplaires.	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Sécurité, environnement et santé Expérience en supervision de questions de santé et de sécurité et en détection, en évaluation et en atténuation des impacts sur l'environnement.	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Cybersécurité Expérience en supervision d'une stratégie en matière de cybersécurité à l'échelle de la société et en conception et en mise en œuvre de programmes conçus pour repérer, gérer et évaluer les risques connexes.	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Inclusion et diversité Expérience en supervision d'initiatives et de programmes conçus pour favoriser l'inclusion et la diversité et en mise en place de cibles et/ou en surveillance du rendement par rapport à ces cibles.	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Climat et émissions Expérience en supervision des impacts sur la qualité de l'air et les changements climatiques (y compris les émissions de GES) et en mise en place de cibles et/ou en surveillance du rendement.	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•

En date du 1^{er} mars 2023, les comités de notre conseil sont composés de membres qui ont des compétences dans les secteurs pertinents, comme il est indiqué ci-après.

COMITÉ	SECTEURS D'EXPERTISE PERTINENTS	MEMBRES DOTÉS DES COMPÉTENCES ET DE L'EXPERTISE PERTINENTES
Audit	Finances, comptabilité et marchés financiers Gestion des risques	4 sur 4 (100 %) 4 sur 4 (100 %)
Gouvernance	Gouvernance d'entreprise Relations avec les gouvernements et les parties prenantes Gestion des risques	5 sur 5 (100 %) 5 sur 5 (100 %) 5 sur 5 (100 %)
RHR	Gestion du capital humain Inclusion et diversité	5 sur 5 (100 %) 5 sur 5 (100 %)
SDR	Sécurité, environnement et santé Relations avec les gouvernements et les parties prenantes Climat et émissions	6 sur 6 (100 %) 6 sur 6 (100 %) 6 sur 6 (100 %)

Formation continue

Séances de formation des administrateurs en 2022

SÉANCE	PRÉSENTÉE PAR	CALENDRIER	PARTICIPANTS
Mise à jour de la politique relative au climat	Équipe d'intervention avec les parties prenantes de Cenovus	Octobre 2022	Casey, Marcogliese, Mongeau, Pourbaix et Shaw
Séance de formation sur l'ensemble de la chaîne de valeur	Direction de Cenovus	Octobre 2022	Tous les administrateurs
Séance de formation sur la gestion des risques liés aux marchandises : Survol des actifs de Cenovus – expositions aux prix des marchandises, risques connexes et mesures d'atténuation des risques	Équipes de marketing, d'expansion de l'entreprise et de stratégie et équipe des risques d'entreprise de Cenovus	Décembre 2022	MacPhail, Kvisle, Kwok, Sixt, Zygocki et Pourbaix

La mise à jour de la politique relative au climat et la séance de formation sur la gestion des risques liés aux marchandises ont été enregistrées et mises à la disposition de tous les administrateurs pour leur consultation. Il n'est pas tenu compte des visionnements des séances enregistrées par les administrateurs pour compiler la liste des participants.

Membres des conseils et des comités d'autres sociétés ouvertes

Notre conseil n'a pas de politique officielle qui limite le nombre de conseils d'autres sociétés ouvertes auxquels peuvent siéger nos administrateurs. Nous nous attendons à ce que chaque candidat consacre le temps et l'énergie nécessaires pour s'acquitter de ses responsabilités envers Cenovus et remplir efficacement ses fonctions d'administrateur de la société. Le comité de gouvernance et le conseil ont déterminé que tous les candidats actuels sont en mesure de remplir efficacement leurs fonctions.

Le mandat de notre comité d'audit indique que les membres ne peuvent siéger aux comités d'audit de plus de deux autres sociétés ouvertes sans obtenir le consentement du conseil. Le conseil doit déterminer si de tels mandats supplémentaires nuiraient à la capacité du membre concerné de siéger efficacement à notre comité d'audit.

Membres des conseils d'autres sociétés ouvertes

CANDIDAT AU POSTE D'ADMINISTRATEUR	SOCIÉTÉ OUVERTE	BOURSE(S)
Casey	Aucun	
Fok	CK Hutchison Holdings Limited CK Infrastructure Holdings Limited HK Electric Investments Manager Limited à titre de fiduciaire-gestionnaire de HK Electric Investments, et HK Electric Investments Limited Hutchison Port Holdings Management Pte. Limited à titre de fiduciaire-gestionnaire de HPH Trust Hutchison Telecommunications (Australia) Limited Hutchison Telecommunications Hong Kong Holdings Limited Power Assets Holdings Limited PT Indosat Tbk TPG Telecom Limited	SEHK SEHK SEHK SGX ASX SEHK SEHK IDX ASX
Kinney	Intact Corporation financière	TSX
Kvisle	ARC Resources Ltd. Finning International Inc.	TSX TSX
Kwok	CK Asset Holdings Limited CK Life Sciences Int'l (Holdings) Inc. CK Infrastructure Holdings Limited	SEHK SEHK SEHK
Little	Aucun	
Marcogliese	Delek U.S. Holdings, Inc.	NYSE
McKenzie	Aucun	
Mongeau	Norfolk Southern Corporation La Banque Toronto-Dominion	NYSE TSX / NYSE
Pourbaix	Canadian Utilities Limited	TSX
Shaw	Aucun	
Sixt	CK Hutchison Holdings Limited CK Infrastructure Holdings Limited HK Electric Investments Manager Limited à titre de fiduciaire-gestionnaire de HK Electric Investments, et HK Electric Investments Limited Hutchison Telecommunications (Australia) Limited PT Indosat Tbk TOM Group Limited TPG Telecom Limited	SEHK SEHK SEHK ASX IDX SEHK ASX
Zygocki	Aucun	

Engagements des administrateurs

M. Fok et M. Sixt sont tous deux administrateurs membres de la direction de CK Hutchison Holdings Limited (« CK Hutchison »), conglomérat multinational qui compte des entreprises diversifiées dans environ 50 pays/marchés (« groupe CKHH »). En tant qu'administrateurs membres de la direction de CK Hutchison, ils supervisent les sociétés ouvertes énumérées précédemment et sont également administrateurs ou occupent un rôle de ce type au sein de ces sociétés, qui sont toutes des filiales ou des sociétés affiliées du groupe CKHH (comme il est indiqué dans le rapport annuel 2021 de CKHH).

M. Fok, en tant que codirecteur général de groupe de CK Hutchison, est responsable de la supervision et de l'atteinte des résultats opérationnels du groupe CKHH et doit rendre des comptes au conseil de CK Hutchison à l'égard de l'ensemble des activités du groupe CKHH.

M. Sixt, en tant que chef des finances de groupe et directeur général adjoint de CK Hutchison, aide les entreprises du groupe CKHH à s'assurer que leurs besoins en matière de financement sont comblés et surveille le rendement financier et d'exploitation des entreprises du groupe par rapport aux plans et aux budgets.

Comme il est résumé dans le tableau qui suit, le groupe CKHH détient indirectement une participation de plus de 20 % dans chaque société ouverte dont M. Fok et M. Sixt sont administrateurs ou commissaires, comme il est décrit dans le rapport annuel 2021 de chaque entité. M. Fok et M. Sixt ne reçoivent aucune rémunération à l'égard de la majorité des postes qu'ils occupent au sein des conseils des sociétés du groupe CKHH. Les honoraires des administrateurs, s'il en est, sont plutôt versés au groupe CKHH. Tous les postes de M. Fok et M. Sixt au sein des conseils d'autres sociétés ouvertes sont des postes auprès d'entités qui font partie du groupe CKHH :

CONSEILS D'AUTRES SOCIÉTÉS OUVERTES	FOK	SIXT	ACTIVITÉS PRINCIPALES	PARTICIPATION DU GROUPE CKHH	
CK Hutchison Holdings Limited	•	•	Conglomérat multinational	Société mère ultime	
CK Infrastructure Holdings Limited	•	•	Société de portefeuille	Filiale	Participation supérieure à 50 % (Honoraires des administrateurs, s'il en est, versés au groupe CKHH)
Hutchison Telecommunications (Australia) Limited	•	•	Société de portefeuille	Filiale	
Hutchison Telecommunications Hong Kong Holdings Limited	•		Société de portefeuille de services de télécommunications mobiles	Filiale	
Power Assets Holdings Limited	•		Société d'investissement en énergie et en entreprises reliées au secteur des services publics	Société affiliée ¹⁾	Participation inférieure à 50 % (Honoraires des administrateurs versés au groupe CKHH)
Hutchison Port Holdings Management Pte. Limited à titre de fiduciaire-gestionnaire de Hutchison Port Holdings Trust	•		Fiducie d'une entreprise de stockage portuaire	Société affiliée	
TPG Telecom Limited	•	•	Société de services de télécommunications	Société affiliée ²⁾	
HK Electric Investments Manager Limited à titre de fiduciaire-gestionnaire de HK Electric Investments, et HK Electric Investments Limited	•	•	Société de portefeuille et d'administration de fiducie	Société affiliée ³⁾	
PT Indosat Tbk	•	•	Services de télécommunications	Société affiliée	Participation inférieure à 50 %
TOM Group Limited	•		Société de technologie et de médias	Société affiliée	

1) Participation détenue par CK Infrastructure Holdings Limited.

2) Participation détenue par Hutchison Telecommunications (Australia) Limited.

3) Participation détenue par Power Assets Holdings Limited.

Évaluation par le conseil des engagements des administrateurs

Le conseil de Cenovus a déterminé que les mandats au sein de conseils externes de M. Fok et de M. Sixt ne nuiront pas à l'exercice de leur jugement indépendant et à leur capacité d'agir dans l'intérêt de tous les actionnaires de Cenovus.

Le conseil est également satisfait que M. Fok et M. Sixt sont tous deux en mesure de consacrer suffisamment de temps pour remplir leurs obligations et exécuter leurs fonctions en tant que membres du conseil de Cenovus. M. Fok et M. Sixt, en tant qu'anciens membres du conseil d'administration de Husky Energy et membres du conseil depuis 2021, ont constamment fait preuve d'un engagement solide et de la capacité de consacrer le temps nécessaire à l'exécution de leurs fonctions en tant qu'administrateurs, que ce soit dans le passé ou aujourd'hui. En 2022, M. Fok et M. Sixt ont assisté à toutes les réunions du conseil de Cenovus. En outre, en 2021, la présence globale de M. Fok et de M. Sixt aux réunions de leurs autres conseils de sociétés ouvertes s'est établie respectivement à 90 % et à 86 %.

Les années combinées d'expérience de M. Fok et de M. Sixt au conseil de Husky Energy avant son regroupement avec Cenovus en 2021 leur procurent une compréhension unique et profonde de l'ancienne entreprise Husky Energy, ainsi que des actifs et de marchés clés qui étaient nouveaux pour Cenovus, y compris des actifs extracôtiers dans les régions de l'Asie-Pacifique et du Canada Atlantique et des actifs en aval et de services intermédiaires dans l'ensemble du Canada et des États-Unis. Les mandats d'administrateurs externes de M. Fok et de M. Sixt et leur expérience au sein d'une entreprise multinationale leur ont procuré de vastes connaissances et une expérience approfondie qui font d'eux des membres inestimables du conseil.

Le conseil a déterminé que ces mandats interreliés ne nuisent pas à la capacité de M. Fok, de M^{me} Kwok ou de M. Sixt d'exercer leur jugement indépendant en tant que membres du conseil.

Mandats d'administrateurs interreliés

Notre conseil considère qu'au nom d'une bonne gouvernance, les administrateurs doivent éviter d'occuper, si possible, des postes d'administrateurs interreliés (c'est-à-dire lorsque les administrateurs siègent ensemble au même conseil d'une autre société ou à des comités de celui-ci). Le conseil examine plutôt les circonstances de chaque situation afin d'examiner les relations importantes susceptibles d'entraver l'indépendance.

Mandats interreliés

SOCIÉTÉ	FOK	SIXT	KWOK	MANDATS INTERRELIÉS AU SEIN DE COMITÉS
CK Hutchison Holdings Limited	•	•		Aucun
CK Infrastructure Holdings Limited	•	•	•	Aucun
HK Electric Investments Manager Limited, à titre de fiduciaire-gestionnaire de HK Electric Investments, et HK Electric Investments Limited	•	•		Aucun
Hutchison Telecommunications (Australia) Limited	•	•		Aucun
PT Indosat Tbk	•	•		Aucun
TPG Telecom Limited	•	•		Aucun

Le conseil a déterminé que ces mandats interreliés ne nuisent pas à la capacité de M. Fok, de M^{me} Kwok ou de M. Sixt d'exercer leur jugement indépendant en tant que membres du conseil de Cenovus.

Ordonnances de cessation des opérations, faillites, pénalités ou sanctions

À notre connaissance, aucun de nos administrateurs n'a fait l'objet d'une ordonnance de cessation des opérations (à l'heure actuelle ou au cours des 10 dernières années), d'une faillite (à l'heure actuelle ou au cours des 10 dernières années) ou de pénalités ou de sanctions (de tous les temps), comme il est indiqué ci-après.

DOMAINE	RÉPONSE
Ordonnances de cessation des opérations – À l'heure actuelle ou au cours des 10 dernières années, un administrateur a-t-il été administrateur, chef de la direction ou chef des finances d'une société qui a fait l'objet d'une ordonnance de cessation des opérations alors que la personne agissait en qualité d'administrateur, de chef de la direction ou de chef des finances ou qui découlait d'un événement ayant eu lieu pendant que la personne agissait en cette qualité?	Non
Faillite – À l'heure actuelle ou au cours des 10 dernières années, un administrateur a-t-il été administrateur ou membre de la haute direction d'une société qui, alors que cette personne agissait à ce titre, ou dans l'année de la cessation de ses fonctions à ce titre, a fait faillite, a fait l'objet de procédures en vertu d'une loi relativement à la faillite ou à l'insolvabilité, a fait l'objet d'un arrangement avec des créanciers ou s'est vu nommer un séquestre pour détenir ses actifs?	Non
Faillite personnelle – À l'heure actuelle ou au cours des 10 dernières années, un administrateur a-t-il fait faillite, fait l'objet de procédures en vertu d'une loi relativement à la faillite ou à l'insolvabilité, fait l'objet d'un arrangement avec des créanciers ou s'est vu nommer un séquestre pour détenir ses actifs?	Non
Pénalités et sanctions – Un administrateur a-t-il fait l'objet de pénalités ou de sanctions imposées par un tribunal ou une autorité en valeurs mobilières, conclu une entente de règlement avec une autorité en valeurs mobilières ou fait l'objet d'autres pénalités ou sanctions qui seraient considérées comme importantes par un actionnaire au moment du vote pour un administrateur?	Non

Rémunération des administrateurs

Démarche

Notre rémunération pour les administrateurs non-salariés est conçue pour répondre à trois besoins :

- Attirer des personnes qui possèdent les qualités, l'expertise et l'expérience dans le secteur nécessaires pour remplir efficacement leurs rôles de responsables de la société.
- Refléter l'engagement en termes de temps et les responsabilités assumées lorsqu'ils siègent à notre conseil et à ses comités.
- Faire concorder les intérêts de nos administrateurs avec ceux de nos actionnaires.

Gouvernance

Le comité de gouvernance passe en revue la rémunération des administrateurs qui ne sont pas des salariés et leurs lignes directrices sur l'actionnariat et formule des recommandations au conseil à ces égards.

Le comité retient les services d'un conseiller indépendant pour effectuer une analyse comparative de la rémunération des administrateurs en utilisant le même groupe de référence que celui que nous utilisons pour la rémunération des membres de la haute direction (voir la page 73 pour obtenir des précisions). Le conseiller fournit également des renseignements sur les tendances au chapitre des pratiques exemplaires et de la gouvernance concernant la rémunération des membres du conseil.

Le comité présente des recommandations au conseil en tenant compte de ce qui suit :

- Les conseils, les données du groupe de référence et les recommandations du consultant.
- Les recommandations et les documents fournis par la direction.

Le comité a le pouvoir discrétionnaire de choisir les recommandations qu'il présente au conseil relativement à la rémunération des administrateurs.

Survol

Nous avons une structure à honoraires fixes pour la rémunération des administrateurs. Cette structure élimine les jetons de présence et utilise une valeur fixe à la date d'attribution pour les unités d'actions différées (« UAD ») attribuées aux administrateurs. Notre programme à honoraires fixes :

- Réduit la variabilité des honoraires des administrateurs.
- Favorise l'efficacité, l'objectivité et l'indépendance des administrateurs en tant que personnes responsables de Cenovus.
- Réduit les frais d'administration et la complexité de l'administration.
- Représente l'engagement en termes de temps des administrateurs.
- Fait concorder la rémunération des administrateurs avec les intérêts des actionnaires.

Le chef de la direction ne reçoit pas de rémunération à titre d'administrateur. Veuillez vous reporter à la page 87 pour des précisions sur la rémunération de M. Pourbaix. La transition de M. Pourbaix au rôle de président du conseil membre de la direction après l'assemblée ne fera pas en sorte qu'il recevra une rémunération à titre d'administrateur.

Modifications apportées en 2022 à la structure de rémunération des administrateurs

En 2021, le comité de gouvernance a passé en revue la rémunération des administrateurs en tenant compte de la taille, de la portée et de la diversité accrues de l'entreprise de Cenovus après l'opération avec Husky Energy. L'examen a porté sur les pratiques de Cenovus par rapport à celles des sociétés de notre groupe de référence pour la rémunération de la haute direction et à d'autres sociétés sélectionnées dans le but d'en confirmer l'alignement sur les pratiques exemplaires et les pratiques du marché. Le comité a retenu les services de Willis Towers Watson (désormais désignée WTW) pour le conseiller sur la rémunération des administrateurs.

Le comité a examiné l'analyse de WTW et a recommandé des modifications au conseil aux fins d'approbation. Le conseil a approuvé une rémunération des administrateurs révisée qui augmentait les attributions annuelles d'UAD et les provisions pour les rôles au conseil et aux comités. Avant les modifications approuvées, ces programmes se situaient sous le 25^e centile comparativement aux sociétés de notre groupe de référence pour la rémunération de la haute direction. Après les modifications, ils se situent désormais légèrement sous le 50^e centile.

L'examen de WTW a indiqué que les autres éléments de la structure du programme, y compris les honoraires fixes et les lignes directrices sur l'actionnariat, étaient conformes aux pratiques des sociétés du groupe de référence; ces éléments n'ont donc pas été modifiés.

Cenovus a également augmenté les frais de déplacement pour les administrateurs qui ne résident habituellement pas au Canada ou aux États-Unis et qui doivent se déplacer à l'extérieur de leur pays de résidence pour assister à une réunion du conseil ou d'un comité. Les frais de déplacement révisés reflètent davantage les engagements en termes de temps de ces administrateurs qui proviennent de l'extérieur du Canada ou des États-Unis.

Les modifications apportées à la rémunération des administrateurs :

- Représentent les engagements supplémentaires prévus en termes de temps découlant de la taille, de la portée et de la diversité accrues de l'entreprise de Cenovus après l'opération avec Husky Energy.
- Harmonisent la rémunération avec celle de sociétés similaires à des fins de recrutement et de maintien en poste.
- Continuent de faire concorder la rémunération des administrateurs avec les intérêts des actionnaires.

Régime d'UAD à l'intention des administrateurs

Chaque administrateur non-salarié reçoit une attribution annuelle aux termes de notre régime d'UAD à l'intention des administrateurs. Les UAD sont des titres de participation qui ont la même valeur économique que les actions ordinaires. Les UAD ne sont pas des titres avec droit de vote.

Les UAD sont acquises immédiatement et donnent droit à des équivalents de dividendes lorsque des dividendes sont déclarés sur les actions ordinaires.

Les nouveaux administrateurs reçoivent une attribution initiale d'UAD lorsqu'ils se joignent au conseil. Les administrateurs peuvent également choisir de recevoir une partie ou la totalité de leur rémunération sous forme d'UAD.

Les UAD ne peuvent être rachetées que lorsqu'un administrateur quitte Cenovus (par suite de sa démission, de son congédiement ou de son départ à la retraite). Les UAD doivent être rachetées au plus tard le 15 décembre de l'année suivant l'année à laquelle l'administrateur quitte le conseil.

Lorsqu'elles sont rachetées, la valeur courante des UAD est versée à l'administrateur en espèces, déduction faite des retenues d'impôt et autres impôts et taxes applicables. La valeur courante correspond au nombre d'UAD dans le compte de l'administrateur le jour de leur rachat multiplié par la valeur marchande.

La valeur marchande des UAD correspond au cours moyen (pondéré en fonction du volume) d'une action ordinaire de Cenovus à la Bourse de Toronto (TSX) pour les cinq jours de bourse précédant immédiatement une attribution ou un rachat.

Des règles particulières s'appliquent à l'égard des administrateurs qui sont des contribuables américains ou lorsque la loi américaine intitulée *Internal Revenue Code of 1986*, dans sa version modifiée, s'applique.

Structure de la rémunération des administrateurs en 2022

RÔLE	HONORAIRES (\$)
Président du conseil	
Provision annuelle	195 000
Attribution annuelle d'UAD	285 000
Autres administrateurs non-salariés	
Provision annuelle	90 000
Attribution annuelle d'UAD	150 000
Provisions annuelles pour la fonction de président d'un comité (versées en plus des provisions et des attributions ci-dessus)	
Audit	30 000
Gouvernance	20 000
RHR	25 000
SDR et tout autre comité non indiqué	20 000
Membres des comités (sauf le président du comité concerné)	
Provision annuelle du membre d'un comité	10 000
Tous les administrateurs non-salariés (s'il y a lieu)	
Frais de déplacement (par événement)	1 500
Frais de déplacement international (par événement)	3 000

Le président du conseil ne reçoit pas de provision à titre de membre des comités auxquels il siège en tant que membre d'office sans droit de vote (audit, RHR et SDR).

Les provisions annuelles sont calculées au prorata des périodes d'exercice partiel des fonctions. Les frais de déplacement sont versés lorsqu'un administrateur doit se déplacer pour assister à une réunion du conseil ou d'un comité à un endroit qui est :

- À l'extérieur de la province ou de l'État où est situé son lieu de résidence habituel.
- À l'extérieur du pays où est situé son lieu de résident habituel, s'il n'est pas un résident du Canada ou des États-Unis.

Tableau de la rémunération des administrateurs

La rémunération versée aux administrateurs non-salariés pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 est présentée ci-après.

ADMINISTRATEUR	HONORAIRES GAGNÉS (\$)	ATTRIBUTIONS FONDÉES SUR DES ACTIONS (\$)	TOTAL (\$)
Casey	113 000	150 000	263 000
Fok	90 000	150 000	240 000
Kinney	116 000	150 000	266 000
Kvisle	120 000	150 000	270 000
Kwok	111 500	150 000	261 500
MacPhail (président du conseil)	205 000	285 000	490 000
Marcogliese	123 000	150 000	273 000
Mongeau	131 500	150 000	281 500
Shaw	111 500	150 000	261 500
Sixt	103 000	150 000	253 000
Zygocki	126 500	150 000	276 500
TOTAL	1 351 000	1 785 000	3 136 000

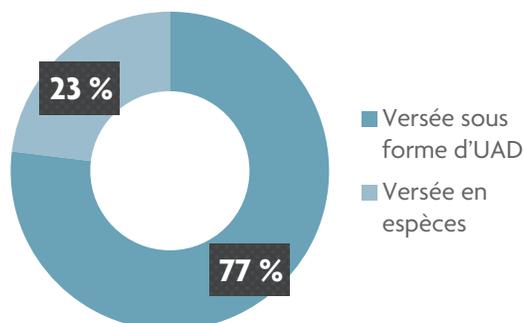
Les honoraires gagnés comprennent les frais de déplacement.

Attributions fondées sur des actions Le 1^{er} janvier 2022, les administrateurs indépendants ont reçu une valeur d'attribution en UAD de 285 000 \$ (président) et de 150 000 \$ (autres administrateurs indépendants), convertie en UAD en utilisant le cours moyen pondéré en fonction du volume des actions ordinaires à la TSX pour les 5 jours de bourse précédant la date d'attribution du 1^{er} janvier, soit 15,5344 \$.

Choix des administrateurs quant au versement de leur provision sous forme d'UAD

En 2022, la plupart de nos administrateurs ont choisi de recevoir la totalité de leur rémunération totale sous forme d'UAD. En agissant ainsi, les administrateurs font concorder volontairement de façon plus étroite leurs intérêts avec ceux de nos actionnaires.

CHOIX DES ADMINISTRATEURS QUANT AU VERSEMENT DE LEUR PROVISION SOUS FORME D'UAD EN 2022



Détail des honoraires des administrateurs en 2022

ADMINISTRATEUR	PROVISION POUR LA FONCTION DE MEMBRE DU CONSEIL (\$)	PROVISION POUR LA FONCTION DE PRÉSIDENT D'UN COMITÉ (\$)	PROVISION POUR LA FONCTION DE MEMBRE D'UN COMITÉ (\$)	FRAIS DE DÉPLACEMENT (\$)	TOTAL DES HONORAIRES GAGNÉS (\$)	HONORAIRES VERSÉS SOUS FORME D'UAD		HONORAIRES VERSÉS EN ESPÈCES	
						(\$)	(%)	(\$)	(%)
Casey	90 000	–	20 000	3 000	113 000	113 000	100		
Fok	90 000	–	–	–	90 000	–		90 000	100
Kinney	90 000	–	20 000	6 000	116 000	116 000	100	–	
Kvisle	90 000	20 000	10 000	–	120 000	120 000	100	–	
Kwok	90 000	–	20 000	1 500	111 500	111 500	100	–	
MacPhail (président)	195 000	–	10 000	–	205 000	102 500	50	102 500	50
Marcogliese	90 000	20 000	10 000	3 000	123 000	123 000	100	–	
Mongeau	90 000	30 000	10 000	1 500	131 500	131 500	100	–	
Shaw	90 000	–	20 000	1 500	111 500	–		111 500	100
Sixt	90 000	–	10 000	3 000	103 000	103 000	100	–	
Zygocki	90 000	25 000	10 000	1 500	126 500	126 500	100	–	
TOTAL	1 095 000	95 000	140 000	21 000	1 351 000	1 047 000	77	304 000	23

Le total exclut la valeur de l'attribution annuelle d'UAD.

Attributions en cours des administrateurs

Toutes nos attributions fondées sur des actions à l'intention des administrateurs prennent la forme d'UAD, qui sont acquises immédiatement. Cenovus n'accorde pas d'options sur actions aux administrateurs non-salariés.

ADMINISTRATEUR	NOMBRE TOTAL D'UAD ATTRIBUÉES/ACCUMULÉES EN 2022 (NBRE)	VALEUR DES UAD ATTRIBUÉES/ACCUMULÉES EN 2022 (\$)	VALEUR TOTALE DES UAD DÉTENUES AU 31 DÉCEMBRE 2022 (\$)
Casey	15 660	411 388,00	1 515 148,00
Fok	10 146	266 535,00	678 632,00
Kinney	16 168	424 733,00	2 035 425,00
Kvisle	16 786	440 968,00	2 627 210,00
Kwok	15 196	399 199,00	931 796,00
MacPhail (président)	24 967	655 883,00	2 976 574,00
Marcogliese	17 573	461 643,00	3 556 958,00
Mongeau	17 983	472 413,00	3 600 645,00
Shaw	10 146	266 535,00	678 632,00
Sixt	14 819	389 295,00	914 353,00
Zygocki	17 751	466 318,00	3 580 233,00
TOTAL	177 195	4 654 910,00	23 095 606,00

Le tableau qui précède comprend ce qui suit :

- Les UAD attribuées en tant qu'attribution initiale.
- Les UAD attribuées lorsqu'un administrateur a choisi de recevoir une partie ou la totalité de ses provisions sous forme d'UAD.
- Tout équivalent de dividendes crédité, sous forme d'UAD, en fonction des dividendes déclarés sur les actions ordinaires en 2022.

La valeur des UAD a été calculée en multipliant le nombre d'UAD par le cours de clôture de 26,27 \$ des actions ordinaires à la TSX le 30 décembre 2022.

Les UAD sont acquises immédiatement lorsqu'elles sont portées au crédit du compte de l'administrateur, mais elles peuvent être rachetées uniquement lorsque l'administrateur quitte ses fonctions auprès de Cenovus, que ce soit en raison de sa démission, de son congédiement ou de son départ à la retraite.

Les fractions d'unités ont été exclues du tableau.

Lignes directrices sur l'actionnariat pour les administrateurs

Afin de faire concorder les intérêts des administrateurs avec ceux des actionnaires, les administrateurs qui ne sont pas des salariés doivent détenir des actions ordinaires dont la valeur correspond à au moins trois fois la valeur de leur rémunération annuelle. Les UAD sont comptabilisées à titre d'actions ordinaires à cette fin. Les administrateurs membres de la direction doivent respecter les lignes directrices sur l'actionnariat pour les membres de la haute direction (se reporter à la page 71).

Les nouveaux administrateurs doivent atteindre les seuils prévus dans les lignes directrices dans les cinq ans suivant leur entrée en fonction au conseil.

Pour réagir aux fluctuations du cours de l'action qui pourraient faire en sorte qu'un administrateur ne respecte plus son seuil d'actionnariat, un administrateur a jusqu'au 31 décembre de l'année suivante pour combler le manque à gagner.

En date du 1^{er} mars 2023, tous nos administrateurs respectaient les lignes directrices.

Actionnariat des administrateurs au 1^{er} mars 2023

ADMINISTRATEUR	INVESTISSEMENT À RISQUE – AVOIRS EN ACTIONS DÉTENUS EN PROPRIÉTÉ VÉRITABLE			MULTIPLE DE LA RÉMUNÉRATION DE 2022	LIGNES DIRECTRICES SUR L'ACTIONNARIAT (\$)	STATUT
	ACTIONS ORDINAIRES (\$)	UAD (\$)	TOTAL (\$)			
Casey	447 405	1 605 409	2 052 815	7,8	789 000	En conformité
Fok	5 066 447	800 125	5 866 572	24,4	720 000	En conformité
Kinney	106 218	2 106 303	2 212 521	8,3	798 000	En conformité
Kvisle	3 768 210	2 676 011	6 444 221	23,8	810 000	En conformité
Kwok	354 363	1 043 819	1 398 183	5,3	784 500	En conformité
Little	–	146 783	146 783	s.o.	s.o.	En conformité
MacPhail (président)	17 601 840	3 144 457	20 746 297	42,3	1 470 000	En conformité
Marcogliese	1 643 850	3 571 049	5 214 899	19,1	819 000	En conformité
Mongeau	8 585 829	3 613 106	12 198 935	43,3	844 500	En conformité
Shaw	324 243	800 125	1 124 368	4,2	784 500	En conformité
Sixt	1 392 569	1 027 027	2 419 595	9,5	759 000	En conformité
Zygocki	1 012 460	3 593 456	4 605 916	16,6	829 500	En conformité

La valeur des actions ordinaires et des UAD dans le tableau qui précède a été calculée en multipliant le nombre d'actions ordinaires et d'UAD par 25,29 \$, soit le cours de clôture de nos actions ordinaires à la TSX le 1^{er} mars 2023.

RÉMUNÉRATION DE LA HAUTE DIRECTION

Survol

Pratiques rigoureuses en matière de rémunération

- RHR complètement indépendant.
- Conseiller en rémunération indépendant pour le RHR.
- Rémunération au rendement à 89 % pour le chef de la direction et à 78 % pour les autres membres de la haute direction, reliée au rendement.
- Incitatifs reliés à la stratégie.
- Groupe de référence pertinent (région géographique, taille et secteur d'activité).
- Rendement total pour les actionnaires relatif (« RTAR ») dans le 90^e centile ou plus pour obtenir le versement maximal de 2,0 d'unités d'actions liées à la performance (« UAP »).
- Pratique exemplaire d'exigences en matière d'actionariat pour les membres de la haute direction.
- Obligation pour les membres de la haute direction d'utiliser au moins 50 % des versements au titre des UAP pour acheter des actions ordinaires jusqu'à ce qu'ils satisfassent aux lignes directrices sur l'actionariat.
- Analyse et prise en considération des résultats de la rémunération réalisable.
- Mise en place d'une politique de récupération pour les membres de la haute direction.
- Évaluation annuelle des risques liés à la rémunération.
- Dispositions de changement de contrôle à deux événements déclencheurs pour tous les participants aux régimes d'incitatifs à long terme (« ILT »).
- Intégration de facteurs ESG dans la carte de pointage annuelle de la société et dans les objectifs de rendement personnel des membres de la haute direction.
- Aucun régime de retraite à prestations définies pour les nouveaux employés à compter de 2019.
- Échanges proactifs avec les principaux actionnaires et des sociétés de conseils en procurations.
- Approbation des actionnaires requise pour apporter certaines modifications au régime d'options d'achat d'actions.
- Interdiction d'effectuer des opérations de couverture visant les titres de Cenovus.
- Aucune révision du prix des options.

Nos membres de la haute direction visés (MHDV)

Alex J. Pourbaix

Président et chef de la direction

Jeffrey R. Hart

Vice-président directeur et chef des finances

Jonathan M. McKenzie

Vice-président directeur et chef de l'exploitation

Keith A. Chiasson

Vice-président directeur, Activités en aval

J. Drew Zieglansberger

Vice-président directeur, Gaz naturel et services techniques

DANS LA PRÉSENTE SECTION, VOUS TROUVEREZ :

Lettre aux actionnaires	Page 65
Gouvernance en matière de rémunération	Page 67
Démarche en matière de rémunération	Page 72
Éléments du programme de rémunération de la haute direction pour 2022	Page 74
Rémunération de la haute direction pour 2022	Page 83
Biographiques des MHDV	Page 87
Graphique de rendement	Page 92
Tableaux de la rémunération	Page 94

Lettre aux actionnaires

Mesdames,
Messieurs,

En 2022, Cenovus a fait ce qu'elle fait le mieux – exploiter avec succès une société intégrée pétrolière et gazière résiliente et chef de file dans son secteur en mettant l'accent sur la sécurité, l'excellence de l'exécution, la responsabilité environnementale et sociale et la création de valeur pour les actionnaires. Les résultats de ces efforts sont illustrés dans notre carte de pointage de Cenovus qui, à son tour, a un rôle déterminant dans la rémunération de nos employés, y compris nos membres de la haute direction. Les pages qui suivent présentent les pratiques et la démarche de la société en matière de rémunération de la haute direction ainsi la façon dont celles-ci ont été utilisées pour prendre nos décisions en matière de rémunération de la haute direction en 2022.

Occasions et défis Notre carte de pointage équilibrée, dont les paramètres de 2022 ont été établis vers la fin de 2021, fixe pour les employés des cibles en matière de sécurité et leur présente des mesures environnementales, financières et d'exploitation qui contribuent à la création de valeur pour les actionnaires. La société a dépassé ses cibles dans certains domaines et ne les a pas atteints dans d'autres; plus particulièrement, nous n'avons pas réussi à atteindre nos cibles en matière de sécurité. Cenovus accorde une importance primordiale à la sécurité, et la direction réorientera ses efforts en 2023 pour atteindre ou dépasser nos cibles en matière de sécurité. Les paramètres environnementaux de la carte de pointage sont également critiques pour le rendement de la société et, en 2022, Cenovus a dépassé son objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre découlant de ses activités.

Du côté de l'exploitation, le rendement de la société a, de façon générale, coïncidé avec nos cibles pour la production en amont, la disponibilité mécanique en aval et les coûts opérationnels en amont non liés au carburant, malgré des difficultés climatiques et opérationnelles au cours du quatrième trimestre qui ont eu une incidence sur les activités en aval. La société a largement dépassé les cibles pour deux des trois paramètres financiers, soit les frais généraux déclarés et les flux de trésorerie disponibles. Toutefois, la société n'a pas réussi à atteindre le seuil pour les dépenses en immobilisations en raison de l'incidence de l'inflation et de dépassements des coûts dans le cadre de la reconstruction de la raffinerie de Superior.

Dans l'ensemble, Cenovus a obtenu une note de 111 %. Vous pouvez en apprendre davantage sur nos résultats de la carte de pointage à la page 84 de la rubrique *Rémunération de la haute direction*.

En 2022, Cenovus a connu d'autres succès : elle a poursuivi sa gestion disciplinée des dépenses d'investissement en solidifiant son bilan et en réduisant la dette; elle a finalisé l'intégration des anciennes plateformes de planification des ressources de l'entreprise; et elle a augmenté les rendements pour les actionnaires grâce au nouveau cadre de rendement pour les actionnaires. La société a également réalisé une perte liée à la gestion des risques de 1,6 milliard de dollars au cours du premier semestre de l'année et a par la suite suspendu les activités de gestion des risques liés aux prix de vente du pétrole brut en raison d'un meilleur bilan et d'une liquidité solide.

Rémunération au rendement Nous rémunérons le rendement, et bien que la direction ait fait face à des défis et saisi des opportunités en 2022, le rendement global a correspondu aux attentes. Cenovus a affiché un rendement supérieur à celui de la majorité des sociétés de son groupe de référence pour les unités d'actions liées à la performance (UAP), en offrant un rendement total pour l'actionnaire de 70 % au cours de l'année, comparativement à un rendement médian de 61 % parmi les sociétés du groupe de référence.

Notre démarche en matière de rémunération est fondée sur une gouvernance solide dont les principes demeurent centraux à notre programme. Une bonne gouvernance nécessite peu de changements et, en 2022, nous avons reconfirmé notre démarche en matière de rémunération, en apportant de légers rajustements à notre groupe de référence pour la rémunération. Nous avons également passé en revue les paramètres de nos programmes d'incitatifs à long terme, avec l'aide de conseillers externes, et avons déterminé qu'ils demeurent appropriés pour faire concorder la rémunération de nos membres de la haute direction avec la création de valeur pour les actionnaires. Veuillez vous reporter à la rubrique *Rémunération de la haute direction* de la présente circulaire pour obtenir plus de renseignements sur la démarche en matière de rémunération de la haute direction de Cenovus, sur sa gouvernance et sur ses résultats en 2022.

Rendement du chef de la direction et transition M. Pourbaix est notre président et chef de la direction depuis plus de cinq ans, et sa rémunération totale reflète son expérience et son rendement à ce titre, ainsi que sa position de leadership dans notre secteur. Sous sa gouverne, la société a poursuivi le désendettement inscrit dans le bilan, en réduisant à la fois la

dette totale et la dette nette au cours de l'exercice, a déployé son cadre de rendement pour les actionnaires et a poursuivi la mise en œuvre de sa stratégie de posséder et d'exploiter ses actifs et de se dessaisir des activités non névralgiques.

M. Pourbaix joue également un rôle externe important pour le compte de Cenovus et du secteur afin de promouvoir des politiques qui soutiennent un secteur de l'énergie canadien concurrentiel, notamment les politiques relatives à l'objectif d'Alliance Nouvelles voies de réduire les émissions découlant des sables bitumineux.

En 2022, M. Pourbaix a reçu 1,85 million de dollars en versements de primes de rendement, comparativement à 4,27 millions de dollars en 2021. La rémunération directe totale de M. Pourbaix en 2022 s'est élevée à 12,57 millions de dollars, soit 8,61 % de moins qu'en 2021, qui avait été une année de rendement exceptionnelle et qui incluait des primes extraordinaires liées à l'opération avec Husky. En 2022, 76 % de la rémunération directe totale cible de M. Pourbaix était rattachée au rendement du cours de l'action. Des détails sur sa rémunération et ses résultats clés pour 2022, ainsi que sur ceux des autres membres de la haute direction visés, peuvent être obtenus à compter de la page 87.

Avec prise d'effet à la clôture de l'assemblée, M. Pourbaix deviendra président du conseil membre de la direction du conseil, et M. McKenzie deviendra président et chef de la direction. Le comité RHR et le conseil ont géré la procédure afin d'assurer une transition et une succession sans heurts du leadership, et ils ont approuvé la rémunération associée aux deux rôles en suivant notre démarche établie en matière de rémunération de la haute direction.

Comme toujours, nous accueillons avec plaisir les commentaires de nos actionnaires sur la rémunération de la haute direction de Cenovus ainsi que sur ses pratiques commerciales. Vous pouvez communiquer avec nous directement à l'adresse indiquée à la rubrique *Gouvernance* de la présente circulaire.

/s/ Keith A. MacPhail

Keith A. MacPhail

Président du conseil

/s/ Rhonda I. Zygocki

Rhonda I. Zygocki

Présidente du RHR

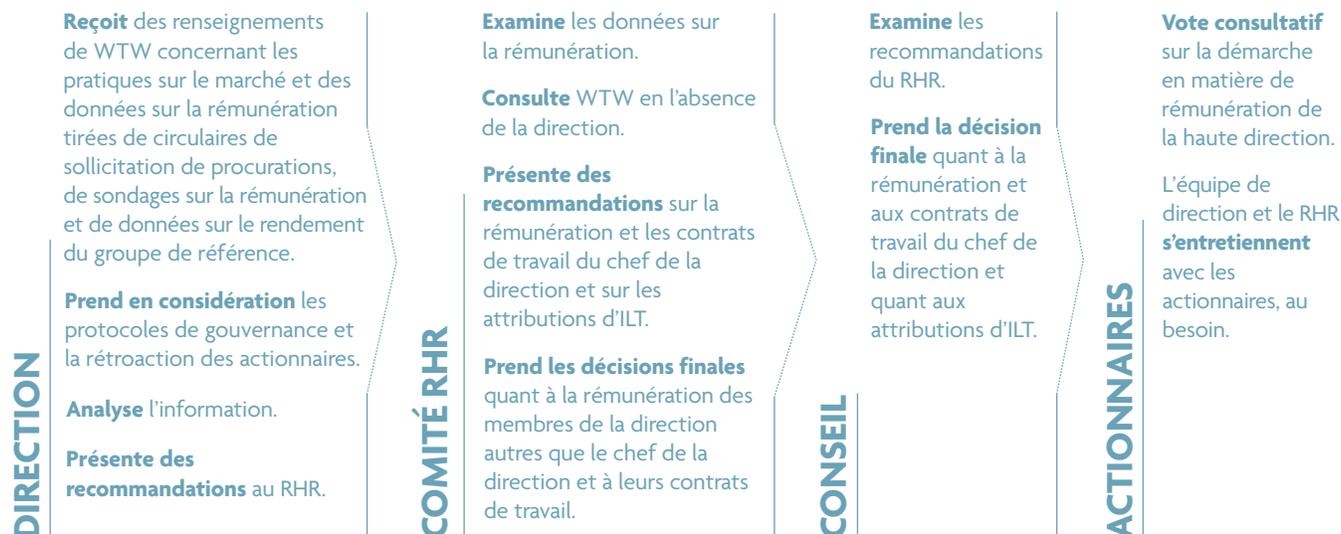
Gouvernance en matière de rémunération

Structure de prise de décisions

Le RHR aide le conseil en passant en revue les questions de rémunération et de ressources humaines et en présentant des recommandations au conseil à cet égard. Notre conseil prend les décisions relatives à la rémunération du chef de la direction et le RHR prend les décisions relatives à la rémunération des autres membres de la haute direction.

Le RHR reçoit des renseignements et des recommandations de notre conseiller en rémunération, du chef de la direction (en ce qui concerne le rendement des autres MHDV) et de notre équipe de direction.

Processus de prise de décisions



Rôle du RHR

Le RHR supervise la stratégie relative au personnel, la culture, l'engagement et l'inclusion et la diversité de Cenovus, au besoin, en soutien de la réalisation de notre stratégie de l'entreprise, et fait des recommandations au conseil à cet égard.

Le RHR est responsable de ce qui suit :

- Examen des objectifs d'entreprise pertinents à la rémunération du chef de la direction.
- Évaluation du rendement du chef de la direction par rapport à ces objectifs.
- Évaluation du caractère concurrentiel de la rémunération par rapport au marché.
- Recommandation au conseil, en fonction de ces facteurs, de la rémunération du chef de la direction, y compris le salaire, les incitatifs de rendement annuels et les attributions d'ILT.
- Formulation de recommandations au conseil sur les attributions d'ILT pour tous les employés.
- Approbation de la rémunération et des contrats de travail de tous les autres membres de la haute direction.

Vous pouvez consulter le mandat intégral du RHR à l'adresse cenovus.com (en anglais seulement).

Membres du RHR

Notre RHR comprend uniquement des administrateurs indépendants, qui offrent un fort niveau de leadership et de gouvernance à l'égard de la structure et de l'exécution de nos programmes de rémunération. Comme il est indiqué dans le tableau ci-après, les membres du RHR sont des hauts dirigeants de grande expérience qui ont eu à traiter de nombreuses questions de rémunération au cours de leur carrière.

Les membres du RHR sont en mesure de se renseigner, de débattre, de donner des conseils et de prendre des décisions à l'égard d'un large éventail de questions de ressources humaines et de rémunération.

MEMBRE	COMPÉTENCES ET EXPÉRIENCE EN RESSOURCES HUMAINES ET EN RÉMUNÉRATION
Zygocki (présidente)	<ul style="list-style-type: none"> Membre du RHR depuis le 27 avril 2016 et présidente depuis le 25 avril 2018. Nombreux postes de haute direction au cours de son mandat de 34 ans auprès de Chevron Corporation, qui ont permis à M^{me} Zygocki d'acquérir de grandes connaissances et une compréhension profonde des pratiques de rémunération du secteur pétrolier.
Casey	<ul style="list-style-type: none"> Membre du RHR depuis le 29 avril 2020. Postes de haute direction auprès de sociétés pétrolières et gazières intégrées, de services intermédiaires et de raffinage, qui lui ont permis d'obtenir une compréhension et des connaissances approfondies des questions de rémunération dans l'ensemble du secteur pétrolier et gazier. En tant qu'administrateur et ancien administrateur de sociétés fermées de services intermédiaires, M. Casey a de l'expérience en matière de gouvernance de la rémunération et des décisions du conseil portant sur les questions de rémunération.
Kvisle	<ul style="list-style-type: none"> Membre du RHR depuis le 1^{er} janvier 2021. Ancien président et chef de la direction de Société d'énergie Talisman Inc. (maintenant Repsol Oil & Gas Canada Inc.) et de TransCanada Corporation (maintenant TC Énergie). Administrateur et président du conseil d'ARC Resources Ltd. et de Finning International Inc. et ancien administrateur de Cona Resources Ltd. Dans chacun de ces postes, M. Kvisle gérait ou supervisait (au niveau du conseil et du comité de gouvernance) les programmes de rémunération de la haute direction de sociétés pétrolières et gazières, d'infrastructures et d'énergie.
Kwok	<ul style="list-style-type: none"> Membre du RHR depuis le 1^{er} janvier 2021. En tant que présidente du conseil, administratrice et chef de la direction d'Amara Holdings Inc. et présidente du comité de rémunération de CK Life Sciences Int'l., (Holdings) Inc., M^{me} Kwok a une vaste expérience en ce qui a trait aux questions de rémunération de la haute direction et aux processus décisionnels tant sur le plan de l'exploitation que de la supervision.
Little	<ul style="list-style-type: none"> Membre du RHR depuis le 1^{er} janvier 2023. Elle a occupé des postes de haute direction et de direction au sein de sociétés pétrolières et gazières de services intermédiaires et de transport d'énergie, ce qui lui a permis d'acquérir des connaissances et de l'expérience en questions de rémunération et de capital humain. En tant qu'ancienne présidente du comité de rémunération de Diversified Energy Company plc, M^{me} Little a de l'expérience en matière de gouvernance de la rémunération et des décisions du conseil portant sur les questions de rémunération.
MacPhail (membre d'office)	<ul style="list-style-type: none"> Membre d'office sans droit de vote du RHR depuis le 29 avril 2020 (en tant que président du conseil) et membre du RHR du 25 avril 2018 au 29 avril 2020. Administrateur et président du conseil (de 2003 à 2020) de NuVista et membre (depuis 2012) et président (depuis 2020) du comité de gouvernance et de rémunération de NuVista. Administrateur de CNRL (de 1993 à 2015) et administrateur (de 1997 à 2020) et président du conseil (de 2012 à 2020) de Bonavista Energy Corporation (auparavant Bonavista Petroleum). Dans l'ensemble de ces postes, M. MacPhail supervisait des programmes de rémunération de la haute direction de sociétés pétrolières et gazières.

Les biographies complètes de chacun des administrateurs peuvent être consultées à compter de la page 38. Le conseil est d'avis que l'ensemble des compétences et de l'expérience des membres permettent au RHR de prendre des décisions relativement à nos politiques et pratiques en matière de rémunération et de formuler des recommandations à cet égard.

Conseillers en rémunération

WTW fournit des services de conseils en rémunération à la société depuis la création de Cenovus. Depuis 2019, WTW agit à titre de conseiller en rémunération de la direction et du RHR. WTW fournit des conseils sur la démarche en matière de rémunération, les déterminations quant au groupe de référence, la structure et les risques du programme et de la politique, le caractère concurrentiel de la rémunération de la haute direction, les tendances et les pratiques exemplaires.

Il existe un réseau de communication clair entre WTW et le RHR. Des réunions sont tenues régulièrement entre WTW et le RHR en l'absence de la direction. Des conseils en rémunération de la haute direction sont obtenus et gérés directement par le président du RHR.

Puisque les services permanents retenus par la direction sont des services standards et qu'ils ne créent aucun conflit avec les services demandés par le RHR, ni le conseil ni le RHR ne doivent approuver l'entente au préalable. Les membres du personnel chez WTW responsables du mandat pour le comité RHR ne participent à aucun autre mandat effectué par WTW à la demande de la direction ni ne reçoivent de rémunération à l'égard de tels autres mandats. Ces autres mandats pour la direction peuvent inclure des conseils en matière de régimes de retraite et de gestion d'actifs des placements connexes.

Honoraires du conseiller en rémunération de la haute direction

SERVICE DE CONSEILS	RETENUS PAR	HONORAIRES DE 2021 (\$)	HONORAIRES DE 2022 (\$)
Rémunération de la haute direction	RHR	413 107	411 746
Rémunération de la haute direction – Opération avec Husky Energy	RHR	243 892	–
Rémunération des administrateurs	Gouvernance	31 931	–
Autres	Direction	2 257 271	889 315
TOTAL		2 946 201	1 301 061

Les honoraires de la catégorie *Autres* comprennent les honoraires liés à l'aide apportée à l'égard des régimes de retraite et d'avantages sociaux (y compris des services à titre d'actuaire), à des conseils au sujet de la rémunération des personnes qui ne font pas partie de la haute direction, à des services de courtage et de gestion des risques d'entreprise et à des services reliés à l'opération avec Husky Energy pour des personnes qui ne font pas partie de la haute direction. Parmi tous les honoraires de cette catégorie, 76 903 \$ (en 2022) et 370 792 \$ (en 2021) étaient attribuables à l'opération avec Husky Energy.

Rôle du conseiller dans le processus décisionnel

Les conseils, renseignements et recommandations fournis par WTW sont des éléments qui ont été pris en considération par le RHR dans ses décisions et ses recommandations et par le conseil dans ses décisions au sujet de la rémunération de la haute direction. Toutefois, le RHR et le conseil ne se fient pas exclusivement à ces conseils, renseignements et recommandations.

Les décisions du RHR et du conseil concernant la rémunération de la haute direction sont également fondées sur ce qui suit :

- Des conseils et des indications des conseillers en rémunération.
- Les tendances et pratiques exemplaires actuelles du secteur.
- Des conseils juridiques.
- Des données du groupe de référence.
- D'autres renseignements et recommandations de la direction.
- Le pouvoir discrétionnaire du RHR et du conseil.

Supervision des risques liés à la rémunération

Les tâches et responsabilités principales du RHR s'établissent comme suit :

- Approuver notre démarche en matière de rémunération et la structure du programme.
- Passer en revue les risques potentiels auxquels sont exposées notre santé financière et notre réputation en raison de notre programme de rémunération de la haute direction.
- Recommander au conseil aux fins d'approbation le contrat de travail du chef de la direction, sa rémunération, ses lignes directrices sur l'actionnariat en tant que membre de la haute direction et les modifications aux plans d'ILT et aux ententes connexes.
- Passer en revue les rapports et les renseignements fournis par nos comités de retraite de la direction relativement à nos régimes de retraite et régimes d'investissement et d'épargne autres que de retraite et communiquer de l'information ou des recommandations au conseil à ces égards.
- Approuver les contrats de travail et la rémunération des membres de la haute direction, la planification de la relève des membres de la haute direction et les mesures de rendement aux fins des plans d'incitatifs annuels et à long terme et faire des comptes rendus au conseil à ces égards.

La structure du programme de rémunération de la haute direction tient compte des risques auxquels nous nous exposons en poursuivant nos objectifs stratégiques. La rémunération de la haute direction est liée à la gestion des risques opérationnels, de sorte que les incitatifs financiers renforcent l'importance de la sécurité, de l'excellence de l'exécution, de la responsabilité environnementale et sociale et de la création de valeur pour les actionnaires. La gestion efficace des risques et des pratiques et des contrôles rigoureux des activités est alignée sur la création de valeur pour les actionnaires en reliant plus de 50 % de la rémunération de la haute direction au cours de l'action et à sa solidité relative par rapport à des sociétés comparables.

WTW a réalisé une évaluation exhaustive des risques liés à la rémunération à l'automne 2022. Cette évaluation avait pour objectif de repérer ce qui suit :

- Les politiques et les pratiques qui pouvaient inciter à la prise de risque excessive et inappropriée par les employés.
- Les risques découlant de nos politiques en matière de rémunération et pratiques et programmes en matière d'incitatifs qui seraient susceptibles d'avoir un effet défavorable important sur Cenovus.

Aucun risque susceptible d'avoir, d'un point de vue raisonnable, un effet défavorable important sur Cenovus n'a été repéré.

En outre, nous utilisons les politiques qui suivent pour atténuer les risques liés à la rémunération.

Politique de récupération

En mars 2020, nous avons adopté une politique de récupération applicable à tous les membres de la haute direction. Aux termes de la politique et dans certaines situations, le conseil a le pouvoir discrétionnaire de faire ce qui suit :

- Annuler tout versement d'incitatifs de rendement annuels (« prime ») ou toute attribution d'incitatifs à long terme non acquis.
- Demander le remboursement des primes versées ou des attributions d'incitatifs

Le conseil a ce pouvoir discrétionnaire dans les situations suivantes :

- Un redressement d'une partie ou de la totalité de nos états financiers est nécessaire en raison d'une non-conformité importante à un règlement sur la communication d'information financière, et la faute intentionnelle ou la fraude du membre de la haute direction a rendu nécessaire le redressement ou a contribué de façon importante à la nécessité de celui-ci.
- Le membre de la haute direction s'est enrichi financièrement en raison de sa fraude, de son vol ou de son défaut de communiquer un conflit d'intérêts important qui touchait l'entreprise, la réputation, les activités ou le capital de Cenovus d'une façon qui a entraîné une baisse importante du cours des actions ordinaires.

La politique s'applique au chef de la direction et au chef des finances depuis mars 2020 et à tous les membres de la haute direction depuis le 1^{er} janvier 2022, pour leur rémunération fondée sur des incitatifs. Elle s'ajoute à tout autre mécanisme de récupération qui peut être prévu par la loi.

Disposition de non-concurrence et de non-sollicitation

Les conditions d'emploi de notre chef de la direction comprennent une disposition de non-concurrence et de non-sollicitation aux termes de laquelle, pendant qu'il est à l'emploi de la société et pendant un certain temps après son départ, le chef de la direction doit obtenir notre consentement préalable pour faire ce qui suit :

- Accepter un emploi ou agir comme consultant auprès d'une entité de notre groupe de référence actuel pour les UAP (se reporter aux pages 78 et 79 pour obtenir de plus amples renseignements), lorsque celle-ci exploite une entreprise d'exploration ou de production de pétrole et/ou de gaz naturel dans les régions où Cenovus exerce ses activités.
- Solliciter une personne qui est alors un salarié de Cenovus, l'encourager à quitter son emploi ou faire en sorte que cette personne mette fin à son emploi auprès de Cenovus.
- Solliciter un fournisseur de services de Cenovus, l'encourager à cesser de faire affaire avec elle ou faire en sorte que ce fournisseur cesse de faire affaire avec elle.

En cas de violation ou de violation imminente de cette disposition par le chef de la direction, Cenovus a droit à une injonction et peut exercer tout autre recours disponible.

Lignes directrices sur l'actionnariat de la haute direction

Nous croyons qu'il est important de faire coïncider étroitement les intérêts de nos membres de la haute direction avec ceux de nos actionnaires. Une façon que nous y parvenons est d'exiger que nos membres de la haute direction détiennent un nombre minimal d'actions ordinaires de Cenovus. Les UAD et les tranches non acquises d'UAP à l'égard desquelles le rendement pour une période donnée a été déterminé sont comptabilisées à titre d'actions ordinaires à cette fin.

Les lignes directrices sur l'actionnariat de la haute direction et leur respect sont examinés régulièrement par le RHR. Chacun de nos MHDV est en conformité avec ses lignes directrices sur l'actionnariat. Se reporter à la page 86.

MEMBRE DE LA HAUTE DIRECTION	LIGNE DIRECTRICE SUR L'ACTIONNARIAT	DÉLAI POUR ATTEINDRE LE SEUIL
Chef de la direction	6,0 fois le salaire annuel de base	2 ans à compter de la nomination
Vice-présidents directeurs	3,0 fois le salaire annuel de base	5 ans à compter de la nomination

La conformité avec les lignes directrices est déterminée en fonction de ce qui suit :

UNITÉ	ÉVALUÉE AU MOYEN DE LA VALEUR LA PLUS ÉLEVÉE PARMIS LES SUIVANTES :	
Actions ordinaires	Cours moyen pondéré à l'achat	Cours de clôture à la TSX au moment de la mesure de la conformité
UAD	Cours moyen pondéré à l'attribution	
Tranches d'UAP non acquises	Cours moyen pondéré à l'attribution	

À compter de 2022, les membres de la haute direction doivent utiliser 50 % de la valeur après impôt de tous les versements d'UAP pour acheter des actions ordinaires, jusqu'à ce que l'exigence relative à leur actionnariat soit remplie.

Dispositions relatives aux deux événements déclencheurs en cas de changement de contrôle

Depuis 2021, toutes nos attributions d'ILT sont assujetties à des dispositions relatives aux deux événements déclencheurs en cas de changement de contrôle. Les dispositions exigent à la fois un changement de contrôle et la cessation d'emploi en raison du changement de contrôle pour entraîner le versement anticipé des attributions. Ces dispositions permettent de s'assurer que les intérêts des actionnaires et des employés concordent lorsque les avantages des opérations importantes sont examinés.

Opérations de couverture interdites

Il est interdit aux employés, aux membres de la haute direction et aux administrateurs de Cenovus de conclure des opérations sur des dérivés financiers s'ils peuvent en tirer un profit du fait de la chute du cours des actions de Cenovus.

Les opérations interdites comprennent les achats de dérivés financiers, de contrats à terme de gré à gré variables prépayés, de swaps sur actions, de tunnels ou de parts de fonds négociés en bourse conçus pour protéger contre une diminution de la valeur des actions de Cenovus attribuées ou détenues directement ou indirectement.

Démarche en matière de rémunération

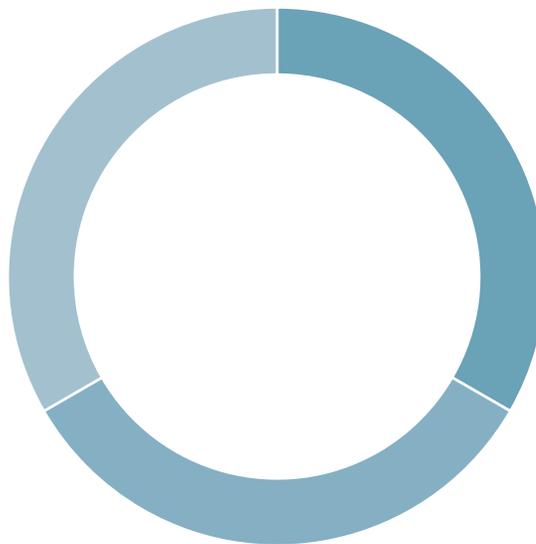
Le RHR approuve notre démarche en matière de rémunération et présente un rapport à cet égard au conseil. Notre démarche démontre comment nous faisons coïncider les intérêts des membres de la haute direction avec ceux de nos actionnaires. Plus particulièrement :

- Nous versons une rémunération au rendement qui tient compte tant des résultats personnels et de la société que des comportements attendus qui sont alignés sur notre stratégie commerciale à court et à long termes.
- Notre rémunération possible totale comprend le salaire, des incitatifs de rendement annuels, des incitatifs à long terme ainsi que des avantages sociaux qui permettent d'attirer des dirigeants, de les maintenir en poste et de s'assurer de leur engagement.
- Notre rémunération directe totale (« RDT ») comprend le salaire, des incitatifs de rendement annuels et des incitatifs à long terme et vise le 50^e centile du groupe de référence pour la rémunération de la haute direction en ce qui a trait au rendement cible, avec la souplesse nécessaire pour aligner la rémunération sur le rendement.
- Nous versons à chacun une RDT différente selon ses compétences, son rendement et son potentiel.

Cycle de rémunération annuel pour le RHR

Premier trimestre

- Évaluer le rendement de la société.
- Évaluer le rendement du chef de la direction.
- Discuter de l'évaluation des MHDV par le chef de la direction.
- Recommander au conseil la note à atteindre par la société pour l'exercice.
- Approuver les attributions d'ILT et les résultats de rendement et les versements aux fins des UAP.
- Recommander au conseil la rémunération du chef de la direction.
- Approuver la rémunération des MHDV.



Deuxième et troisième trimestres

- Surveiller le rendement de la société en fonction des paramètres sur la rémunération.
- Passer en revue les tendances, les pratiques exemplaires, les programmes et la conformité.
- Effectuer un premier examen de la structure du programme.

Quatrième trimestre

- Examiner l'analyse comparative du conseiller.
- Envisager des changements à la structure du programme et à ses composantes pour le prochain exercice.
- Donner un premier avis sur la RDT des MHDV.
- Approuver la carte de pointage de rendement de la société pour l'exercice à venir.
- Examiner les objectifs du chef de la direction et les recommander au conseil.

Groupe de référence pour la rémunération de la haute direction

Notre groupe de référence pour la rémunération de la haute direction (le « groupe de référence ») permet de faire une analyse comparative de la rémunération des membres de la haute direction, y compris des MHDV. Il est constitué de sociétés pétrolières et gazières nord-américaines, de sociétés nord-américaines exerçant des activités liées à ce domaine ou de sociétés de marchandises ou à haute intensité de capital nord-américaines de taille et de complexité similaires, avec lesquelles nous sommes en concurrence pour le même bassin de personnes qualifiées. Nous prenons en considération des sociétés qui œuvrent dans d'autres secteurs que le secteur pétrolier et gazier afin de tenir compte des dynamiques plus générales du marché et des transferts de plus en plus fréquents des talents de haute direction d'un secteur à l'autre.

Nous avons établi notre groupe de référence en tenant compte de plusieurs facteurs, notamment la taille, la complexité de l'entreprise, les produits d'exploitation, les actifs, la capitalisation boursière, la valeur d'entreprise, le nombre d'employés, l'étendue géographique des activités et la structure du capital social.

En 2022, le RHR a passé en revue le groupe de référence afin de s'assurer de sa conformité avec les facteurs décrits précédemment. En se fondant sur cette évaluation, le RHR a approuvé, à compter de 2023, le retrait d'ATCO Ltd. du groupe de référence en ce qui a trait aux décisions portant sur la rémunération.

SOCIÉTÉ	PRODUITS D'EXPLOITATION EN 2022 (EN MILLIARDS DE \$)	CAPITALISATION BOURSIÈRE (EN MILLIARDS DE \$)	VALEUR TOTALE DE L'ENTREPRISE (EN MILLIARDS DE \$)
ATCO Ltd.	5,0	4,8	18,0
Canadian Natural Resources Limited	42,3	82,9	94,5
Enbridge Inc.	53,3	107,2	198,5
Hess Corporation	14,7 ¹⁾	59,2 ²⁾	69,1 ²⁾
Compagnie Pétrolière Impériale Limitée	59,7	38,5	39,2
Nutrien Ltd.	49,3 ¹⁾	50,2 ²⁾	65,2 ²⁾
Ovintiv Inc.	16,2 ¹⁾	16,9 ²⁾	23,0 ²⁾
Pembina Pipeline Corporation	11,6	25,3	38,1
Suncor Énergie Inc.	58,3	57,4	71,1
Corporation TC Énergie	15,0	55,0	115,7
Teck Resources Limited	17,3	26,3	33,2
Valero Energy Corporation	229,5 ¹⁾	63,9 ²⁾	79,2 ²⁾
<i>50^e centile</i>	29,8	52,6	67,2
CENOVUS ENERGY INC.	66,9	50,2	57,8

Source : Bloomberg, Capital IQ et états financiers des sociétés

1) Dollars américains convertis selon le taux de change moyen annuel de 2022 de 1,00 \$ US pour 1,30 \$ CA.

2) Dollars américains convertis selon le taux de change au 30 décembre 2022 de 1,00 \$ US pour 1,35 \$ CA.

Les *produits d'exploitation en 2022* sont en date de la fin d'exercice de la société du groupe de référence. Tous les autres montants sont en date du 30 décembre 2022.

Des groupes de référence similaires sont utilisés pour déterminer le RTAR pour nos attributions d'UAP, comme il est décrit aux pages 78 et 79. Les différences entre le groupe de référence pour la rémunération de la haute direction et celui pour les UAP reflètent l'objectif précis de chaque groupe (c.-à-d. l'analyse comparative de la rémunération de la haute direction par opposition à la comparaison du rendement des sociétés sur le plan du rendement pour l'actionnaire).

Éléments du programme de rémunération de la haute direction pour 2022

ÉLÉMENT		OBJECTIF	STRUCTURE	PÉRIODE	FORME	
Rémunération directe totale						
FIXE	Salaires	Salaires de base	<ul style="list-style-type: none"> Refléter la compétence et le rendement soutenu personnels dans l'exercice quotidien des fonctions 	<ul style="list-style-type: none"> Révisé annuellement Augmente en fonction du rendement et de données du marché 	Annuellement	Espèces
		Attributions d'incitatifs de rendement annuels (« prime »)	<ul style="list-style-type: none"> Récompenser le rendement en 2022 	<ul style="list-style-type: none"> Rendement personnel et de la société Rémunération possible cible au 50e centile du groupe de référence 	1 an	Espèces ou UAD (au choix du dirigeant)
INCITATIFS VARIABLES/CONDITIONNELS	Long terme	Unités d'actions liées à la performance (50 % des ILT)	<ul style="list-style-type: none"> Récompenser le rendement à long terme de la société Faire coïncider les intérêts des dirigeants avec le rendement du cours de l'action et d'autres objectifs de rendement particuliers 	<ul style="list-style-type: none"> Représentent 50 % des ILT Coefficient multiplicateur du rendement de 0 à 2 	3 ans	Espèces ou actions ordinaires (au choix de Cenovus)
		Unités d'actions incessibles (25 % des ILT)	<ul style="list-style-type: none"> Récompenser le rendement à long terme de la société Faire coïncider les intérêts des dirigeants avec le rendement du cours de l'action 	<ul style="list-style-type: none"> Représentent 25 % des ILT 	3 ans	Espèces ou actions ordinaires (au choix de Cenovus)
		Options sur actions (25 % des ILT)	<ul style="list-style-type: none"> Récompenser le rendement à long terme de la société Faire coïncider les intérêts des dirigeants avec le rendement du cours de l'action 	<ul style="list-style-type: none"> Représentent 25 % des ILT 	7 ans	Actions ordinaires
Rémunération indirecte						
FIXE	Autres éléments	Régimes de retraite	<ul style="list-style-type: none"> Promouvoir le maintien en poste Assurer la santé et le bien-être Offrir une sécurité financière à long terme 	<ul style="list-style-type: none"> Régimes à prestations définies et à cotisations définies, assortis des mêmes modalités, pour l'essentiel, que celles offertes à tous les autres employés Régimes de retraite complémentaires 		
		Avantages sociaux		Assurances et avantages sociaux en santé et en bien être et avantages sociaux post-retraite, assortis des mêmes modalités, pour l'essentiel, que celles offertes à tous les autres employés		
		Avantages accessoires		Généralement limités au stationnement, aux frais d'adhésion, aux services de planification financière et de retraite, à une provision annuelle pour frais divers, aux services de santé et de mieux-être et à la contribution par la société de montants équivalents aux cotisations personnelles dans un régime d'investissement, jusqu'à concurrence de 5 % du salaire de base		

Des renseignements supplémentaires sur chacun des éléments sont présentés dans les pages qui suivent. De plus amples renseignements sur le régime d'options sur actions figurent à la page 80 et à l'annexe A.

Salaires de base

Nous déterminons le salaire de base de nos membres de la haute direction chaque année. Nous tenons compte de l'expérience, de l'étendue des responsabilités, du rendement personnel et du leadership stratégique au cours de l'année.

Nous prenons également en considération le caractère concurrentiel de la rémunération de chaque membre de la haute direction comparativement à des données récentes sur le marché.

Attribution des incitatifs de rendement annuels (« prime »)

L'attribution d'incitatifs de rendement annuels, autrement dit la prime, récompense le rendement obtenu au cours de l'année. Elle se compose de deux éléments : rendement de la société et rendement personnel. La prime possible cible se situe au 50^e centile de notre groupe de référence.

Prime annuelle possible cible

Chaque MHDV a la possibilité de recevoir une prime annuelle fondée sur un pourcentage cible de son salaire de base et sur des fourchettes et des pondérations d'attributions.

MHDV ET TITRE	PRIME CIBLE POSSIBLE (% DU SALAIRE)	FOURCHETTE D'ATTRIBUTION (% DE LA PRIME CIBLE POSSIBLE)	PONDÉRATION (% DE LA PRIME CIBLE POSSIBLE)	
			SOCIÉTÉ	PERSONNEL
Pourbaix , président et chef de la direction	125 %	0 à 200 %	80 %	20 %
Hart , VPD et chef des finances	70 %		70 %	30 %
McKenzie , VPD et chef de l'exploitation	80 %			
Chiasson , VPD, Activités en aval	70 %			
Zieglansberger , VPD, Gaz naturel et services techniques	70 %			

Attribution de la prime annuelle des MHDV en 2022

Pour chaque MHDV, nous avons utilisé la formule suivante pour déterminer le montant de versement de leur attribution de prime annuelle en 2022.

MHDV	SALAIRE DE BASE (EN \$)	PRIME CIBLE POSSIBLE (EN % DU SALAIRE)	RENDEMENT DE LA SOCIÉTÉ ET PERSONNEL (ATTRIBUTION x PONDÉRATION)		PRIME RÉELLE EN 2022		
			SOCIÉTÉ	+	PERSONNEL	(% DU SALAIRE)	(EN \$)
Pourbaix	1 300 000	125 %	(111 % x 80 %)		(125 % x 20 %)	142,25 %	1 849 250
Hart	560 000	70 %	(111 % x 70 %)		(130 % x 30 %)	81,69 %	457 464
McKenzie	760 000	80 %	(111 % x 70 %)		(115 % x 30 %)	89,76 %	682 176
Chiasson	575 000	70 %	(111 % x 70 %)		(115 % x 30 %)	78,54 %	451 605
Zieglansberger	610 000	70 %	(111 % x 70 %)		(115 % x 30 %)	78,54 %	479 094

Carte de pointage de rendement de la société

La composante « société » pour l'attribution de la prime annuelle est évaluée au moyen de notre carte de pointage. La carte de pointage mesure le rendement de l'entreprise dans trois secteurs : la sécurité et l'environnement, l'exploitation et les finances.

Nos cibles visent le rendement d'éléments clés de notre entreprise et de notre stratégie, tout en respectant nos politiques en matière de risque. Les cibles sont établies pour des fourchettes de rendement déterminées selon le budget des immobilisations et de l'exploitation approuvé par le conseil pour l'exercice.

Le RHR et le conseil évaluent le rendement de la société par rapport à chaque cible à la fin de chaque exercice.

À compter de 2023, nous avons élargi la portée du paramètre « environnement » de notre carte de pointage pour en faire un indice de rendement de la durabilité, afin de mieux rendre compte de notre approche plus générale en matière de durabilité et de chacun de nos cinq secteurs d'intérêt ESG. La pondération du paramètre augmentera également pour passer de 5 % à 10 % de la carte de pointage totale. Pour en apprendre davantage sur notre leadership en matière de durabilité ou nos secteurs d'intérêt ESG, veuillez vous reporter à la page 24.

Calcul de la note de rendement de la société. La note de rendement de chaque mesure est multipliée par sa pondération, puis la somme des notes pondérées est calculée. Le résultat est une note globale du rendement de la société variant entre 0 et 200 %.

Pouvoir discrétionnaire du conseil et du comité. La note finale est recommandée par le RHR au conseil aux fins d'approbation. Le conseil peut exercer son pouvoir discrétionnaire, sur recommandation du RHR, en ce qui a trait à la note de rendement finale de la société, s'il le juge approprié et compte tenu des circonstances, notamment pour s'assurer que la note reflète adéquatement notre rendement dans chaque secteur et à l'égard des résultats d'exploitation, financiers et en sécurité et en environnement obtenus au cours de l'exercice.

Rendement personnel

Chaque année, nos membres de la haute direction, comme tous les employés, se fixent des objectifs qui sont énoncés dans leurs ententes sur le rendement annuel personnel. Ces objectifs :

- Sont alignés sur notre plan d'affaires et notre stratégie, y compris sur nos initiatives ESG.
- Aident les employés à concentrer leurs efforts sur des cibles de rendement tout au long de l'année.

Le chef de la direction fixe et approuve ses objectifs en collaboration avec le conseil. Les autres MHDV consultent le chef de la direction, qui approuve leurs objectifs.

Le RHR évalue le rendement du chef de la direction par rapport à ses objectifs. Le chef de la direction évalue le rendement des autres MHDV. Ces évaluations sont utilisées pour déterminer la composante de rendement personnel de l'attribution de prime annuelle.

Pouvoir discrétionnaire du conseil et du comité. Le conseil a le pouvoir discrétionnaire de rajuster la composante de rendement personnel de la prime annuelle du chef de la direction. Le RHR a le pouvoir discrétionnaire de rajuster la composante de rendement personnel de l'attribution de prime de rendement annuelle des autres MHDV, lorsqu'il le juge approprié.

Incidatifs à long terme

Notre programme d'incitatifs à long terme (« ILT ») est conçu afin de faire coïncider les intérêts de nos membres de la haute direction et de nos employés avec ceux de nos actionnaires et d'aider nos membres de la haute direction à respecter les lignes directrices sur l'actionnariat de la haute direction.

En plus du risque inhérent lié au cours des actions que comportent les incitatifs fondés sur des actions, nous croyons qu'il est important d'inclure des mesures de rendement pour déterminer les montants qui seront acquis.

Les ILT sont attribués chaque année dans le cadre de notre cycle de rémunération annuel. Les recommandations d'attribution tiennent compte du rendement personnel, des attributions antérieures, du potentiel et du maintien en poste ainsi que des données des concurrents sur le marché.

Pouvoir discrétionnaire du conseil. Le conseil se réserve le droit d'exercer son pouvoir discrétionnaire à l'égard du montant d'ILT attribués.

PRINCIPALES MODALITÉS	UNITÉS D' ACTIONS LIÉES À LA PERFORMANCE (UAP)	UNITÉS D' ACTIONS INCESSIBLES (UAI)	OPTIONS SUR ACTIONS (OPTIONS)
Pondération	50 % de l'attribution annuelle d'ILT	25 % de l'attribution annuelle d'ILT	25 % de l'attribution annuelle d'ILT
Durée	3 ans	3 ans	7 ans
Description	Unités d'actions entières liées à un critère de rendement	Unités d'actions entières	Options visant l'acquisition d'actions ordinaires
Objectif principal	Faire coïncider les intérêts des dirigeants avec ceux des actionnaires à moyen terme et récompenser l'atteinte d'objectifs	Faire coïncider les intérêts des dirigeants avec ceux des actionnaires à moyen terme	Faire coïncider les intérêts des dirigeants avec ceux des actionnaires à long terme
Mesures de rendement	Rendement total pour l'actionnaire relatif (RTAR) pour les attributions de 2020, 2021 et 2022	Valeur marchande de l'action ordinaire au fil du temps	La valeur s'apprécie lorsque le cours des actions ordinaires dépasse le prix d'exercice
Acquisition	Se reporter à la page 77 pour une description de l'acquisition des UAP	Se reporter à la page 80 pour une description de l'acquisition des UAI	Acquisition de 30 % au premier et deuxième anniversaires de l'attribution et de 40 % au troisième anniversaire
Versement	Payées en : <ul style="list-style-type: none"> espèces en fonction du cours moyen pondéré en fonction du volume sur 5 jours à l'acquisition actions ordinaires 	Payées en : <ul style="list-style-type: none"> espèces en fonction du cours moyen pondéré en fonction du volume sur 5 jours à l'acquisition actions ordinaires 	Option d'acquérir des actions ordinaires au prix d'exercice ou de recevoir en espèces la valeur accumulée (valeur marchande moins le prix d'exercice)

Unités d'actions liées à la performance

Les UAP que nous attribuons sont assorties de périodes de rendement de un an et de trois ans. Les UAP visées par une période de rendement peuvent être acquises à la fin de celle-ci.

Le paiement a lieu après l'acquisition des UAP. Les UAP sont acquises lorsque :

- toutes les périodes de rendement au cours de laquelle une attribution d'UAP peut être acquise se sont écoulées;
- le comité RHR approuve le résultat obtenu pour le critère de rendement des UAP et les notes de rendement de chacune des périodes de rendement.

Les UAP pour une période de rendement peuvent être acquises même si le comité RHR approuve une note de rendement de zéro pour cette période.

Périodes de rendement et mesures de rendement des UAP

ATTRIBUTION	MESURES	PÉRIODES	PONDÉRATION	PÉRIODE D'ACQUISITION
2020	RTAR de 2020	Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2020	10 %	3 ans
	RTAR de 2021	Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2021	10 %	
	RTAR de 2022	Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2022	40 %	
	RTAR sur 3 ans	Au 31 décembre 2022	30 %	
2021	RTAR de 2021	Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2021	10 %	
	RTAR de 2022	Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2022	10 %	
	RTAR de 2023	Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2023	40 %	
	RTAR sur 3 ans	Au 31 décembre 2023	30 %	
2022	RTAR de 2022	Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2022	10 %	
	RTAR de 2023	Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2023	10 %	
	RTAR de 2024	Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2024	40 %	
	RTAR sur 3 ans	Au 31 décembre 2024	30 %	

Des équivalents de dividendes sont crédités, sous forme d'UAP supplémentaires, lorsque nous déclarons des dividendes sur nos actions ordinaires. Les UAP qui ne sont pas acquises à la fin de la période de rendement de trois ans ne sont pas payées et sont annulées.

Critère de rendement des UAP. Le rendement total pour l'actionnaire relatif (« RTAR ») est calculé en fonction du centile du rendement total pour l'actionnaire (« RTA ») de Cenovus par rapport à notre groupe de référence pour les UAP (le « groupe de référence pour les UAP ») pour une même période.

Le centile permet de déterminer la note de rendement des UAP pour la période visée.

LE RTA est calculé au moyen de la formule suivante :

$$RTA = \left(\frac{\text{Cours moyen pondéré en fonction du volume pour les 30 derniers jours de bourse de la période de rendement pertinente}}{\text{Cours moyen pondéré en fonction du volume pour les 30 jours de bourse avant le début de la période de rendement pertinente}} + \text{Équivalents de dividendes versés pendant la période de rendement pertinente} \right)$$

Cours moyen pondéré en fonction du volume pour les 30 jours de bourse avant le début de la période de rendement pertinente

Groupes de référence pour les UAP. Le groupe de référence pour les UAP en fonction duquel notre critère de RTAR est mesuré est conçu pour démontrer le rendement de notre société par rapport à celui de sociétés comparables dans une situation similaire.

Après la conclusion de l'opération avec Husky Energy le 1^{er} janvier 2021, le groupe de référence pour les UAP de Cenovus a été révisé et s'appliquera à certaines tranches des attributions d'UAP en cours. Le tableau qui suit présente le groupe de référence pour les UAP de Cenovus qui s'applique aux attributions d'UAP de 2020 ainsi que le groupe de référence pour les UAP révisé de Cenovus qui s'applique aux attributions d'UAP de 2021 et de 2022.

	GROUPE DE RÉFÉRENCE POUR LES UAP INITIAL	GROUPE DE RÉFÉRENCE POUR LES UAP RÉVISÉ
Caractéristiques	<ul style="list-style-type: none"> Producteurs d'énergie en amont Exposition au prix des marchandises Capitalisation boursière inférieure à 50 milliards de dollars Activités exercées au Canada Concurrence pour les mêmes sommes investies 	<ul style="list-style-type: none"> Producteurs d'énergie en amont et/ou d'énergie intégrés (gaz de schiste pur exclu) Exposition au prix des marchandises Valeur de l'entreprise supérieure à 10 milliards de dollars Activités en Amérique du Nord/mondiales Concurrence pour les mêmes sommes investies
Sociétés	Apache Corporation Canadian Natural Resources Limited Crescent Point Energy Corp. Devon Energy Corporation Husky Energy Inc. Compagne Pétrolière Impériale Limitée Marathon Oil Corporation MEG Energy Corp. Murphy Oil Corporation Ovintiv Inc. Suncor Énergie Inc.	Apache Corporation BP Plc. Canadian Natural Resources Limited Chevron Corporation ConocoPhillips Devon Energy Corporation Hess Corporation Compagne Pétrolière Impériale Limitée Ovintiv Inc. Suncor Énergie Inc.
Années d'application	1 an RTAR 2020 (attribution d'UAP pour 2020)	1 an RTAR 2021 (attribution d'UAP pour 2020) 1 an RTAR 2022 (attribution d'UAP pour 2020) 3 ans RTAR 2020 à 2022 (attribution d'UAP pour 2020) Attribution d'UAP pour 2021 Attribution d'UAP pour 2022

Notes de rendement établies en fonction du RTAR par niveau

NIVEAU DE RENDEMENT	CRITÈRE DU RTAR	NOTE DE RENDEMENT
Minimum	Inférieur au 25 ^e centile	0,00
Seuil	25 ^e centile	0,25
Cible	50 ^e centile	1,00
Maximum	90 ^e centile ou plus	2,00

Les versements réels sont fondés sur l'interpolation entre le 25^e et le 90^e centile.

Le comité RHR établit le critère de rendement pour les UAP, les notes de rendement et les versements connexes. Les UAP acquises sont payées en fonction des décisions du comité RHR.

Unités d'actions incessibles

À compter de 2022, les UAI ont été ajoutées dans les ILT attribués aux membres de la haute direction. Avant 2022, les attributions annuelles d'UAI se limitaient aux employés salariés nord-américains non-membres de la haute direction. Les UAI attribuées à nos membres de la haute direction sont acquises au troisième anniversaire de la date d'attribution.

Le calendrier d'acquisition de nos UAI en cours figure ci-après.

ATTRIBUTION	GROUPE D'EMPLOYÉS VISÉS	DATE D'ACQUISITION	PONDÉRATION
2021	Employés non-membres de la direction	Premier anniversaire de la date d'attribution	33 %
		Deuxième anniversaire de la date d'attribution	33 %
		Troisième anniversaire de la date d'attribution	34 %
2022	Employés non-membres de la direction	Premier anniversaire de la date d'attribution	20 %
		Deuxième anniversaire de la date d'attribution	20 %
		Troisième anniversaire de la date d'attribution	60 %
	Employés membres de la direction	Troisième anniversaire de la date d'attribution	100 %

Le versement a lieu lorsque les UAI admissibles sont acquises en conformité avec les modalités de la convention d'attribution et sont payées de l'une des façons suivantes ou selon une combinaison de celles-ci :

- Espèces calculées en fonction de la valeur marchande sur 5 jours au moment de l'acquisition.
- Actions ordinaires.

Des équivalents de dividendes sont crédités, sous forme d'UAI supplémentaires, lorsque nous déclarons des dividendes sur nos actions ordinaires. Les UAI qui ne sont pas acquises à la fin de la période d'acquisition pertinente ne sont pas payées et sont annulées.

Les dispositions relatives à l'acquisition des attributions d'UAI de 2023 seront identiques pour tous les employés de Cenovus, et l'acquisition aura lieu au troisième anniversaire de la date d'attribution.

Options sur actions

Notre plan d'options sur actions est le seul programme de rémunération actif aux termes duquel l'émission de titres de capitaux propres a été autorisée.

À compter de 2022, la pondération des options émises aux membres de la haute direction est passée de 50 % à 25 % de leur attribution totale d'ILT.

Les options ne sont pas assorties de critères d'acquisition liée au rendement, mais elles ont de la valeur uniquement si le cours au moment de l'exercice est supérieur au prix d'attribution.

Veillez vous reporter à l'annexe A pour obtenir des renseignements sur notre plan d'options sur actions.

Options de Husky et options de remplacement

Avant qu'elle ne soit acquise par Cenovus, Husky Energy attribuait des options sur actions (les « options de Husky ») à ses dirigeants et employés aux termes du plan d'options sur actions daté du 16 novembre 2018 (le « plan d'options sur actions de Husky »).

En conséquence de l'opération avec Husky Energy, toutes les options de Husky en cours immédiatement avant l'acquisition le 1^{er} janvier 2021 ont été échangées contre des options visant l'acquisition d'actions ordinaires de Cenovus (les « options de remplacement ») et les options de Husky ont été annulées sur-le-champ.

Le calcul du nombre d'options de remplacement émises en échange de chaque action de Husky Energy pouvant être émise à l'exercice immédiatement avant l'échange a été multiplié par 0,7845 et arrondi à la baisse au nombre entier d'actions le plus proche.

De même, le prix d'exercice de chaque option de remplacement a été divisé par 0,7845 et arrondi à la hausse au cent près.

Les options de remplacement sont régies conformément aux modalités du plan d'options sur actions de Husky. Elles seront acquises et peuvent être exercées conformément aux modalités de ce plan.

Aucune nouvelle option, y compris les options de remplacement, ne sera émise aux termes du plan d'options sur actions de Husky. Lorsque toutes les options de remplacement auront été exercées ou annulées ou qu'elles auront expiré aux termes du plan d'options sur actions de Husky, il sera mis fin à ce plan.

Veuillez vous reporter à l'annexe A pour obtenir plus de renseignements sur le plan d'options sur actions de Husky.

Attributions d'options sur actions en 2022. En 2022, nous avons attribué 2 031 379 options aux termes du plan d'options sur actions (environ 0,11 % de nos actions en circulation au 31 décembre 2022).

Actions autorisées et réservées aux fins d'émission au 31 décembre 2022. Le nombre d'actions ordinaires autorisées et réservées aux fins d'émission aux termes de notre plan d'options sur actions a été approuvé par les actionnaires le 30 novembre 2009. Le nombre total d'actions ordinaires autorisées et réservées aux termes de notre plan d'options sur actions ne dépassera pas 64 000 000 d'actions ordinaires, soit environ 3,35 % du nombre total d'actions ordinaires en circulation. Le nombre d'actions ordinaires autorisées et réservées aux fins d'émission aux termes du plan d'options sur actions de Husky a été approuvé par les actionnaires le 16 novembre 2018. Le tableau qui suit fournit des détails sur les plans de rémunération fondés sur des titres de capitaux propres de Cenovus approuvés par les porteurs de titres au 31 décembre 2022 :

	NOMBRE D'ACTION AUTORISÉES AUX FINS D'ÉMISSION À L'EXERCICE DES OPTIONS EN COURS	COURS MOYEN PONDÉRÉ DES OPTIONS EN COURS	NOMBRE RESTANT D' ACTIONS DISPONIBLES AUX FINS D'ÉMISSION FUTURE
Plan d'options sur actions	14 349 219 (0,75 % des actions en circulation)	12,38 \$	31 456 090 (1,65 % des actions en circulation)
Plan d'options sur actions de Husky	2 719 721 (0,14 % des actions en circulation)	9,99 \$	0 (0 % des actions en circulation)
Total	17 068 940 (0,89 % des actions en circulation)	12,00 \$	31 456 090 (1,65 % des actions en circulation)

Taux d'épuisement pour le plan d'options sur actions en 2020, en 2021 et en 2022. En 2022, 2 031 379 options ont été attribuées, ce qui a entraîné un taux d'épuisement de 0,1064 %; en 2021, 6 344 629 options ont été attribuées, ce qui a entraîné un taux d'épuisement de 0,3147 %; et en 2020, 5 783 410 options ont été attribuées, ce qui a entraîné un taux d'épuisement de 0,4706 %.

Taux d'épuisement pour le plan d'options sur actions de Husky en 2020. Le taux d'épuisement des options de Husky attribuées aux termes du plan d'options sur actions de Husky a été de 0,61 % en 2020. Aucune option de remplacement supplémentaire ni aucune autre option ne seront attribuées aux termes du plan d'options sur actions de Husky.

Autre rémunération

Nous offrons des avantages sociaux supplémentaires à nos MHDV qui sont concurrentiels par rapport aux pratiques du marché afin d'aider au recrutement et de favoriser le maintien en poste.

Prestations de retraite

Nous croyons qu'il est important de prévoir des solutions pour la retraite future de nos employés et membres de la haute direction grâce à des prestations de retraite. Nos programmes sont conçus pour offrir une sécurité financière à long terme et favoriser le maintien en poste de nos employés.

Le régime de retraite canadien de Cenovus, qui comprend à la fois une option de prestations définies (le « régime PD de Cenovus ») et une option de cotisations définies (le « régime CD de Cenovus ») est un régime de retraite agréé. Nos employés, y compris nos membres de la haute direction, participent soit au régime PD de Cenovus, soit au régime CD de Cenovus. Le 1^{er} janvier 2019, le régime PD de Cenovus a cessé d'être offert à tous les nouveaux employés.

Le 1^{er} juillet 2022, les anciens régimes de retraite canadiens de Cenovus et de Husky Energy ont été harmonisés. À cette date, les anciens employés de Husky Energy qui participaient au régime CD de Husky se sont joints au régime CD de Cenovus. En outre, en 2022, les actifs du régime CD de Husky détenus par des particuliers ont été transférés dans un compte correspondant du régime CD de Cenovus.

Suivant le régime PD de Cenovus, les prestations de retraite sont établies à 2 % des gains ouvrant droit à pension moyens finaux, multipliés par le nombre d'années de participation au régime PD de Cenovus. L'âge normal de la retraite est de 70 ans. Les employés peuvent prendre leur retraite dès 60 ans avec des prestations réduites de 3 % par année. Les prestations ne sont pas réduites si la retraite est prise entre 65 et 69 ans.

Suivant le régime CD de Cenovus, les cotisations de l'employeur sont déposées dans un compte pour chaque employé selon un montant correspondant à 8 % des gains ouvrant droit à pension, sauf en ce qui a trait aux anciens employés de Husky Energy qui reçoivent 9 % des gains ouvrant droit à pension s'ils avaient atteint ce niveau avant le 1^{er} juillet 2022. M. Pourbaix et M. Hart reçoivent respectivement 8 % et 9 % des gains ouvrant droit à pension. En outre, depuis le 1^{er} juillet 2022, le régime CD de Cenovus a un élément de cotisations égales par l'employeur évalué à 2 % des gains ouvrant droit à pension, ce qui équivaut à 50 % des cotisations de l'employé. À compter du 1^{er} juillet 2022, M. Pourbaix a commencé à recevoir la cotisation égale prévue dans le régime CD de Cenovus. M. Hart a reçu une cotisation égale par l'employeur de 2 % pendant toute l'année civile, d'abord du régime CD de Husky, du 1^{er} janvier au 30 juin 2022, puis du régime CD de Cenovus par la suite.

Pour le régime CD de Cenovus, chaque employé gère personnellement le placement des sommes dans son compte en choisissant les options de placement mises à sa disposition par Cenovus.

Pour le régime de retraite canadien de Cenovus, les gains ouvrant droit à pension comprennent le salaire de base, majoré de la prime annuelle plafonnée à 40 % du salaire pour nos MHDV. Pour les employés non-membres de la direction qui participent au régime de retraite canadien de Cenovus, la prime annuelle n'est pas incluse dans les gains ouvrant droit à pension.

Nous payons les prestations de retraite aux termes de notre régime PD de Cenovus et de notre régime CD de Cenovus jusqu'à concurrence des niveaux permis pour les régimes de retraite agréés en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Des prestations de retraite supplémentaires supérieures à ces niveaux, mais qui respectent tout de même les plafonds applicables au régime de retraite canadien de Cenovus, sont payables à l'égard des régimes de retraite PD et CD complémentaires de Cenovus.

Avant l'opération avec Husky Energy, Husky Energy avait lancé un nouveau régime de retraite complémentaire pour ses employés canadiens, avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2019. En ce qui concernait les cotisations de l'employeur supérieures aux plafonds de cotisation prévus par la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada), Husky Energy maintenait (et Cenovus maintient désormais) un compte théorique dans lequel étaient versés la cotisation annuelle de l'employeur et le revenu de placement théorique. Le compte théorique est versé à la retraite ou lorsque l'employé quitte la société. Les employés ont droit à un report d'impôt jusqu'à ce qu'ils reçoivent le compte théorique. Les cotisations de l'employé supérieures aux plafonds de cotisation prévus par la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) sont versées dans un compte après impôt non enregistré restreint offrant les mêmes options d'investissement que celles du régime CD de Husky.

Avantages accessoires

Nous offrons une allocation annuelle, un stationnement, des services de planification financière et de retraite, le versement par la société d'une cotisation équivalente à la cotisation personnelle à un plan d'investissement jusqu'à concurrence de 5 % du salaire de base ainsi que des services de santé et de bien-être.

Rémunération de la haute direction pour 2022

Décisions prises concernant la rémunération de la haute direction pour 2022

Les décisions que nous avons prises concernant la rémunération pour l'exercice 2022 de notre chef de la direction et des autres MHDV sont fondées sur notre démarche en matière de rémunération qui consiste à faire ce qui suit :

- Fixer la rémunération en fonction du rendement.
- Faire concorder les intérêts des MHDV et ceux de nos actionnaires.
- Créer un équilibre entre les objectifs en matière de compétitivité sur le marché et ceux de maintien en poste.

Nous maintenons notre démarche prudente en matière de rémunération des membres de la haute direction en réponse à la volatilité du marché et au rendement du cours de l'action. La rémunération directe totale demeure ciblée au 50^e centile de notre groupe de référence.

Nos membres de la haute direction visés (« MHDV ») pour 2022 sont les suivants :

- Alex J. Pourbaix – Président et chef de la direction.
- Jeffrey R. Hart – Vice-président directeur et chef des finances.
- Jonathan M. McKenzie – Vice-président directeur et chef de l'exploitation.
- Keith A. Chiasson – Vice-président directeur, Activités en aval.
- J. Drew Zieglansberger – Vice-président directeur, Gaz naturel et services techniques.

M. McKenzie a été vice-président directeur et chef des finances jusqu'à la conclusion de l'opération avec Husky Energy le 1^{er} janvier 2021.

Salaires de base

Le salaire de base de M. Pourbaix a été augmenté à 1 300 000 \$, ce qui le situe entre les 25^e et 50^e centiles du groupe de référence pour la rémunération de la haute direction. Les salaires de base de M. Hart, de M. McKenzie et de M. Chiasson ont augmenté de 8 %, de 9 % et de 7 %, respectivement. Le salaire de base pour 2022 de M. Zieglansberger est demeuré le même.

Attributions d'incitatifs de rendement annuels (« primes ») en 2022

La prime annuelle récompense le rendement personnel et le rendement de la société obtenus au cours de l'année. La prime possible cible se situe légèrement en deçà du 50^e centile de notre groupe de référence, ce qui reflète notre démarche en matière de rémunération qui vise à fixer la rémunération en fonction du rendement et à faire coïncider les intérêts des dirigeants avec ceux des actionnaires. Le rendement de la société est évalué par le RHR et le conseil au moyen de la carte de pointage de rendement de la société.

La carte de pointage de rendement de la société pour 2022 (la « carte de pointage pour 2022 ») met l'accent sur les mesures financières, d'exploitation et de sécurité et d'environnement. Les autres objectifs de la carte de pointage de 2022 étaient les suivants :

- Être facile à comprendre tant pour les actionnaires que pour les employés.
- Pousser les efforts organisationnels vers la production de valeur pour les actionnaires.

En 2022, les mesures de la carte de pointage ont été passées en revue et révisées pour tenir compte de nos objectifs financiers, d'exploitation et de sécurité et d'environnement. Les cibles et les fourchettes de rendement ont été fixées en décembre 2021, en fonction de la stratégie et du plan d'affaires pour 2022 de Cenovus, et ont été rajustées par le conseil pour prendre en considération les activités réelles d'acquisition et de désinvestissement au cours de l'année et les modifications au budget des immobilisations approuvées par le conseil.

Carte de pointage de rendement de la société

Les cibles de la carte de pointage de la société pour 2022 mettent l'accent sur le rendement des principaux éléments de notre entreprise et de notre stratégie et respectent nos politiques relatives au risque. Les cibles sont fixées en fonction de fourchettes de rendement déterminées fondées sur le budget d'exploitation et d'immobilisations approuvé par le conseil pour l'exercice.

Le RHR et le conseil évaluent le rendement de la société par rapport aux cibles pertinentes après la fin de chaque exercice.

Calcul de la note de rendement de la société. La note de rendement de chaque mesure est multipliée par sa pondération, puis toutes les notes pondérées sont additionnées. Le résultat est une note globale de rendement de la société variant entre zéro et 200 %.

Pouvoir discrétionnaire du conseil et du comité. La note finale est recommandée par le RHR au conseil aux fins d'approbation. Le conseil peut exercer son pouvoir discrétionnaire, sur recommandation du RHR, pour modifier la note finale de rendement de la société, s'il le juge approprié et compte tenu des circonstances, notamment pour s'assurer que la note reflète adéquatement notre rendement dans chaque secteur et à l'égard des résultats d'exploitation, financiers et en sécurité et environnement obtenus au cours de l'exercice. Le conseil se réserve le droit de rajuster les notes en fonction des incidents importants concernant l'exploitation, l'environnement ou la sécurité qui sont indépendants de la volonté de Cenovus.

Rendement de la carte de pointage pour 2022

L'évaluation par le conseil du rendement de Cenovus par rapport aux cibles de la carte de pointage pour 2022 est présentée ci-après.

MESURE DE RENDEMENT	PONDÉRATION	CIBLE	RÉSULTATS RÉELS	RAJUSTEMENTS DE LA NOTE DÉTERMINÉS PAR LE CONSEIL	NOTE PONDÉRÉE
Sécurité et environnement	15 %				
Fréquence des blessures totales à comptabiliser	5 %	0,25	0,28	–	4 %
Rendement sur le plan de la sécurité des processus (événements)	5 %	20	21	–	4 %
Émissions de gaz à effet de serre absolues (t éq. CO ₂ /année)	5 %	19,49	18,89	–	8 %
Exploitation	45 %				
Production en amont (Mbep/j)	15 %	787	786	–	15 %
Disponibilité mécanique en aval (%)	15 %	97,0	97,2	–	18 %
Coûts opérationnels en amont non liés au carburant (\$/bep)	15 %	8,79	9,01	–	12 %
Finances	40 %				
Frais généraux déclarés, à l'exclusion des ILT et des coûts d'intégration (en millions de dollars)	10 %	5 16	485	–	20 %
Dépenses en immobilisations (en millions de dollars)	15 %	3 175	3 708	–	0 %
Flux de trésorerie disponibles (en millions de dollars)	15 %	4 846	7 270	–	29 %
Note calculée de rendement de la société de 2022					111 %
Pouvoir discrétionnaire du conseil					–
Note finale de rendement de la société de 2022					111 %

Sécurité et environnement

Fréquence des blessures totales à comptabiliser. Nous avons pour objectif de nous positionner de façon soutenue dans le quartile supérieur relativement au rendement en matière de sécurité des processus et de sécurité au travail, en fonction des points de référence du secteur. La déclaration est un élément essentiel de nos programmes de gestion de la sécurité et les employés de Cenovus doivent déclarer toute blessure liée au travail et tout incident lié à la sécurité; par conséquent, toute déclaration n'aura aucune incidence défavorable pour l'employé.

Rendement sur le plan de la sécurité des processus (événements). La sécurité des processus est le contrôle des dangers liés aux processus dans une installation qui, s'ils se concrétisent, peuvent avoir une incidence sur les gens, l'environnement, nos actifs et notre réputation. Les événements liés à la sécurité des processus consistent en la libération non intentionnelle de matériaux dangereux de leur enceinte de confinement primaire dans une mesure qui excède des seuils définis.

Les émissions de gaz à effet de serre absolues comprennent les émissions de portée 1 et 2 pour les actifs bruts exploités en amont et en aval.

Exploitation. La *disponibilité mécanique en aval* s'applique aux actifs en exploitation uniquement. La mesure de Solomon¹ indique le pourcentage de l'année pendant lequel une unité est disponible aux fins de traitement après déduction du temps consacré aux activités de maintenance. Le temps d'arrêt pour des causes réglementaires n'a pas d'incidence sur la disponibilité mécanique.

Finances. Les flux de trésorerie disponibles sont une mesure non conforme aux PCGR. Consultez l'annexe D.

La note calculée de rendement de la société de 2022 pourrait sembler inexacte en raison de l'arrondissement.

Pouvoir discrétionnaire. Le conseil se réserve le droit de rajuster les notes en fonction des incidents importants concernant l'exploitation, l'environnement ou la sécurité qui sont indépendants de la volonté de la direction.

La note de rendement de la carte de pointage de 2022 s'est établie à 111 %. Le RHR et le conseil ont pris en considération la note et sont satisfaits qu'elle reflète adéquatement le rendement de Cenovus. Ils n'ont pas exercé leur pouvoir discrétionnaire pour rajuster la note. Le rendement annuel de Cenovus est passé en revue dans le communiqué portant sur les résultats du quatrième trimestre et de la fin d'exercice de 2022 disponible à l'adresse cenovus.com (en anglais seulement).

Incitatifs à long terme

Les décisions relatives aux attributions d'ILT pour 2022 ont été prises en février 2022. À compter de 2022, la pondération de l'attribution d'ILT à nos membres de la haute direction a été révisée pour comprendre 50 % d'UAP, 25 % d'UAI et 25 % d'options. Les valeurs globales des attributions se situent aux alentours du 50^e centile comparativement à notre groupe de référence.

MHDV	UAI (25 % DES ILT)		UAP (50 % DES ILT)		OPTIONS (25 % DES ILTS)		TOTAL (\$)
	(NBRE)	(\$)	(NBRE)	(\$)	(NBRE)	(\$)	
Pourbaix	118 550	2 356 241	237 100	4 712 481	462 917	2 356 248	9 424 969
Hart	20 125	399 994	40 250	799 989	78 585	399 998	1 599 981
McKenzie	40 879	812 491	81 758	1 624 981	159 626	812 496	3 249 968
Chiasson	20 125	399 994	40 250	799 989	78 585	399 998	1 599 981
Zieglgansberger	20 125	399 994	40 250	799 989	78 585	399 998	1 599 981

¹ Solomon Associates fournit des perspectives fondées sur les données dans l'ensemble du secteur et puise son information dans une vaste base de données historique et exclusive concernant le rendement opérationnel des raffineries.

L'acquisition des UAP de 2020 est complète, avec un coefficient multiplicateur de rendement combiné de 1,23, et elles ont été payées en 2023. L'attribution était fondée sur le RTAR sur quatre périodes. Il est résumé dans le tableau qui suit.

PÉRIODE DE RENDEMENT	PONDÉRATION	RTA DE CENOVUS	RTAR	COEFFICIENT MULTIPLICATEUR
Du 1 ^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020	10 %	-41 %	37 ^e centile	0,62
Du 1 ^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021	10 %	115 %	83 ^e centile	2,00
Du 1 ^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022	10 %	70 %	74 ^e centile	1,96
Du 1 ^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022	70 %	115 %	53 ^e centile	1,10

Statut de l'actionnariat de la haute direction au 1^{er} mars 2023

MHDV	LIGNES DIRECTRICES SUR L'ACTIONNARIAT (MULTIPLE DU SALAIRE DE BASE)	DATE DE CONFORMITÉ	VALEUR DES AVOIRS EN ACTIONS DÉTENUS EN PROPRIÉTÉ VÉRITABLE	MULTIPLE DE L'ACTIONNARIAT	STATUT
Pourbaix	6,0	6 novembre 2019	38 842 532 \$	29,88	Dépasse le seuil
Hart	3,0	1 ^{er} janvier 2026	2 603 388 \$	4,38	Dépasse le seuil
McKenzie	3,0	5 avril 2023	16 519 187 \$	21,74	Dépasse le seuil
Chiasson	3,0	1 ^{er} mars 2024	5 514 685 \$	9,04	Dépasse le seuil
Zieglansberger	3,0	1 ^{er} juin 2021	5 731 535 \$	9,40	Dépasse le seuil

Les valeurs ne comprennent pas les actions ordinaires acquises après le 31 décembre 2022 par suite du versement par Cenovus de cotisations équivalentes aux cotisations personnelles au plan d'investissement.

Biographies des MHDV

Alexander J. Pourbaix, président et chef de la direction



Président et chef de la direction depuis :
Novembre 2017

Après l'assemblée, M. Pourbaix deviendra **président membre de la direction du conseil**

Biographie : Veuillez vous reporter à la biographie de M. Pourbaix en tant que candidat au poste d'administrateur à la page 47.

Principaux résultats pris en considération pour le rendement en 2022

PRINCIPAUX RÉSULTATS

- Il a favorisé une culture en évolution en matière de sécurité et de fiabilité des opérations et a dirigé la société dans sa progression soutenue vers un rendement dans le premier quartile, certaines activités se hissant dans le premier quartile.
- Il a mis en œuvre un plan concret, imbriqué dans notre plan d'affaires général, en vue d'atteindre notre cible de réduction de 35 % des émissions de GES de portée 1 et de portée 2 d'ici la fin d'exercice 2035.
- Il a mis en place un cadre du rendement pour les actionnaires mis à jour en vue d'obtenir un rendement considérablement supérieur pour les actionnaires ordinaires à l'avenir.
- Il a supervisé l'acquisition de la deuxième moitié de la participation dans notre actif de Sunrise et la vente de nos actifs de Wembley et de Tucker et de nos actifs de vente au détail en 2022.
- Il a finalisé l'intégration de Husky Energy et de Cenovus, y compris l'intégration de nos anciennes plateformes de planification des ressources de l'entreprise en un système SAP unique et l'implantation intégrale des synergies régulières dans l'entreprise.
- Il permet à Cenovus de se positionner en tant que chef de file en matière de vision de l'énergie et de partisan des politiques gouvernementales qui permettent au secteur canadien de l'énergie de collaborer et de croître dans un futur énergétique plus diversifié.

Rémunération en 2022

ÉLÉMENT	VALEUR (EN \$)
Salaire	1 291 667
Attributions fondées sur des actions (UAP et UAI)	7 068 722
Options	2 356 248
Attribution d'incitatifs annuels/prime	1 849 250
Régime de retraite	156 333
Toute autre rémunération	114 181
RÉMUNÉRATION TOTALE	12 836 401

Rémunération conditionnelle par rapport à la rémunération fixe



Jeffrey R. Hart



Vice-président directeur et chef des finances depuis le :
1^{er} janvier 2021

Biographie : De novembre 2018 au 1^{er} janvier 2021, M. Hart a été chef des finances de Husky Energy; d'avril 2018 à novembre 2018, il a été chef des finances par intérim de Husky Energy; et d'octobre 2015 à avril 2018, il a été vice-président et contrôleur de Husky Oil Operations Limited.

Principaux résultats pris en considération pour le rendement en 2022

PRINCIPAUX RÉSULTATS

- Il a poursuivi l'optimisation de la structure du capital de Cenovus, notamment en réduisant la dette de 4,3 milliards de dollars, entraînant ainsi des économies annuelles en intérêts de 200 millions de dollars et une hausse des notes de crédit accordées par Moody's et DBRS.
- Il a conclu la prolongation des marges de crédit consortiales engagées de Cenovus jusqu'en 2025 et en 2026.
- Il a finalisé l'intégration de Husky Energy et de Cenovus, notamment l'intégration de nos anciennes plateformes de planification des ressources de l'entreprise en un système unique.
- Il a amélioré les communications avec les prêteurs, les investisseurs dans nos titres à revenu fixe, les agences de notation et les assureurs relativement aux priorités, aux cibles et aux ambitions de Cenovus en matière d'enjeux ESG.

Rémunération en 2022

ÉLÉMENT	VALEUR (EN \$)
Salaire	553 333
Attributions fondées sur des actions (UAP et UAI)	1 199 983
Options	399 998
Attribution d'incitatifs annuels/prime	457 464
Régime de retraite	60 867
Toute autre rémunération	53 767
RÉMUNÉRATION TOTALE	2 725 412

Rémunération conditionnelle par rapport à la rémunération fixe



Jonathan M. McKenzie



Vice-président directeur et chef de l'exploitation depuis le :

1^{er} janvier 2021

Après l'assemblée,
M. McKenzie deviendra
président et chef de la direction

Biographie : Veuillez vous reporter à la biographie de M. McKenzie en tant que candidat au poste d'administrateur à la page 45.

Principaux résultats pris en considération pour le rendement en 2022

PRINCIPAUX RÉSULTATS

- Il a favorisé le maintien d'un rendement solide en matière de sécurité et de fiabilité du secteur Sables bitumineux ainsi que l'amélioration continue de la sécurité des processus et de la sécurité au travail dans l'ensemble du secteur Activités en aval dans notre parcours vers l'excellence dans le premier quartile, y compris en supervisant le déploiement d'un programme conçu pour améliorer notre culture de sécurité tout en assurant un niveau élevé de fiabilité dans le secteur Activités en aval.
- Il a guidé la reconstruction en cours de la raffinerie de Superior en vue d'une mise en service sécuritaire au cours du premier trimestre de 2023.
- Il a élaboré le plan de projet pour la décision visant le redémarrage du projet West White Rose en 2023 et sa remise en service au début de 2026.
- Il a mis en œuvre les plans d'exploitation pour 2022 dans l'ensemble des activités des secteurs Activités en aval et Activités en amont – Classique, conformes au budget de 2022, et a supervisé l'élaboration de plans et de stratégies visant les actifs en tenant compte du plan à long terme de Cenovus.
- Il a dirigé l'acquisition de la participation de 50 % de bp dans la propriété Sunrise, dans le nord de l'Alberta, ainsi que de la participation de 50 % de bp dans la raffinerie de Toledo.
- Il a finalisé l'intégration des actifs et de l'entreprise de Husky Energy, y compris l'intégration de nos anciennes plateformes de planification des ressources de l'entreprise dans un système unique.

Rémunération en 2022

ÉLÉMENT	VALEUR (EN \$)
Salaire	750 000
Attributions fondées sur des actions (UAP et UAI)	2 437 472
Options	812 496
Attribution d'incitatifs annuels/prime	682 176
Régime de retraite	368 903
Toute autre rémunération	81 825
RÉMUNÉRATION TOTALE	5 132 872

Rémunération conditionnelle par rapport à la rémunération fixe



Keith A. Chiasson



**Vice-président directeur,
Activités en aval, depuis le :**
1^{er} mars 2019

Biographie : De décembre 2017 à février 2019, M. Chiasson a été vice-président principal, Activités en aval; de mai 2017 à décembre 2017, il a été vice-président, Activités de production des sables bitumineux; et de juillet 2016 à mai 2017, il a été vice-président, Exploitation. D'avril 2016 à juillet 2016, M. Chiasson a été directeur de l'exploitation pour le projet Kearl chez Imperial Oil Resources. Auparavant, il a occupé divers postes de direction au sein de ExxonMobil, dont ceux de directeur des activités aux États-Unis et de directeur de la planification et de l'analyse commerciale.

Principaux résultats pris en considération pour le rendement en 2022

PRINCIPAUX RÉSULTATS

- Il a favorisé une culture d'excellence en matière de sécurité qui a permis d'obtenir une amélioration de 11 % de la note de sécurité pour la fréquence des blessures à comptabiliser de l'ensemble des actifs exploités du secteur Activités en aval (de 0,45 à 0,40).
- Il a comblé des rôles névralgiques au sein de la structure de notre organisation pour les activités en aval aux États-Unis, soutenant ainsi la croissance et l'amélioration des activités.
- Il a fait progresser les projets de séquestration et de capture du carbone grâce à la complétion du puits d'essai à l'usine d'éthanol de Minnedosa.
- Il a dirigé l'élaboration de la stratégie du secteur Activités en aval pour permettre l'atteinte de marges d'exploitation futures améliorées en améliorant la chaîne de valeur du pétrole lourd et les synergies de raffinage ainsi que les coûts de transport et de condensats et en réduisant les émissions de GES.
- Il a conclu la vente des actifs de vente au détail au cours du troisième trimestre de 2022, générant un produit en espèces de 420 millions de dollars, et a participé à la conclusion de l'acquisition de la participation de 50 % de bp dans la raffinerie de Toledo.
- Il a mis en œuvre une stratégie de transport dans le cadre du projet de raccordement de Christina Lake et de Narrows Lake.
- Il a dirigé la finalisation de la construction d'éléments importants et des activités de préparation à l'exploitation pour permettre la mise en service sécuritaire de la raffinerie de Superior au cours du premier trimestre de 2023.

Rémunération en 2022

ÉLÉMENT	VALEUR (EN \$)
Salaire	563 767
Attributions fondées sur des actions (UAP et UAI)	1 199 983
Options	399 998
Attribution d'incitatifs annuels/prime	451 605
Régime de retraite	251 215
Toute autre rémunération	72 514
RÉMUNÉRATION TOTALE	2 939 082

Rémunération conditionnelle par rapport à la rémunération fixe



LIGNE DIRECTRICE
SUR
L'ACTIONNARIAT

3,0x

MULTIPLE
D'ACTIONNARIAT

9,0x

J. Drew Zieglansberger



**Vice-président directeur,
Gaz naturel et services
techniques, depuis le :**
1^{er} mars 2022

Biographie : M. Zieglansberger a occupé divers postes de haute direction au sein de Cenovus depuis 2009. Plus récemment, du 1^{er} janvier 2021 au 28 février 2022, il a été vice-président directeur, Activités en amont – Secteur classique et intégration; de janvier 2020 au 1^{er} janvier 2021, vice-président directeur, Stratégie et expansion de l'entreprise; de janvier 2018 à décembre 2019, vice-président directeur, Activités en amont; d'avril 2017 à janvier 2018, vice-président directeur, Deep Basin; et de septembre 2015 à avril 2017, vice-président directeur, Production des sables bitumineux.

Principaux résultats pris en considération pour le rendement en 2022

PRINCIPAUX RÉSULTATS

- Il a favorisé une culture d'excellence en matière de sécurité qui a permis l'atteinte d'une amélioration de plus de 20 % du rendement en matière de sécurité sur le plan de la livraison des puits tout en obtenant des niveaux accrus d'activité.
- Il a vu au déploiement sécuritaire d'un modèle d'exploitation commun pour notre entreprise du secteur Activités en amont – Classique et a harmonisé nos pratiques avec le nouveau système de gestion de l'intégrité et de l'exploitation de Cenovus.
- Il a vu au démarrage sécuritaire des champs MDA et MBH au large de l'Indonésie, qui permettent d'obtenir 10 000 bep/j supplémentaires.
- Il a mis en œuvre notre plan d'imbriquer des cibles ESG dans l'entreprise en dirigeant l'intégration de nouvelles innovations dans nos activités.
- Il a conclu la vente d'actifs non essentiels du secteur Activités en amont – Classique, obtenant un produit en espèces global de plus de 250 millions de dollars.

Rémunération en 2022

ÉLÉMENT	VALEUR (EN \$)
Salaire	610 000
Attributions fondées sur des actions (UAP et UAI)	1 199 983
Options	399 998
Attribution d'incitatifs annuels/prime	479 094
Régime de retraite	178 247
Toute autre rémunération	79 320
RÉMUNÉRATION TOTALE	2 946 642

Rémunération conditionnelle par rapport à la rémunération fixe



LIGNE DIRECTRICE
SUR
L'ACTIONNARIAT

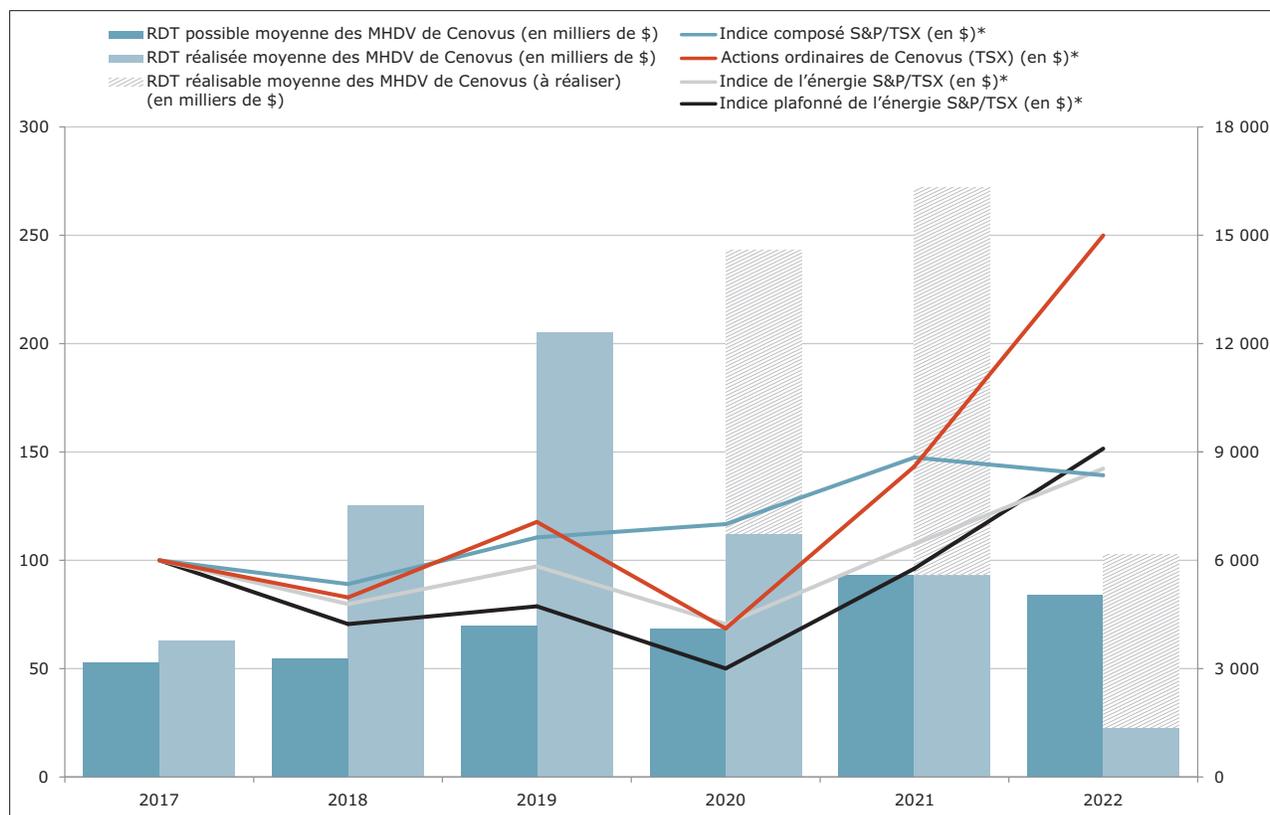
3,0x

MULTIPLE
D'ACTIONNARIAT

9,4x

Graphique de rendement

Dans le graphique ci-après, le cours de l'action est présenté à gauche et les valeurs de la rémunération sont présentées à droite. Le graphique présente l'alignement de la RDT possible et de la RDT réalisable (y compris la RDT réalisée) moyennes sur l'expérience pour les actionnaires sur cinq ans. Cet alignement est possible en raison de la tranche importante de la rémunération conditionnelle payée au moyen d'ILT et de la prime annuelle.



	2017	2018	2019	2020	2021	2022	TAUX DE CROISSANCE ANNUELLE COMPOSÉ
Actions ordinaires de Cenovus (TSX)* (en \$)	100	85	119	71	144	248	20,0 %
Indice composé S&P/TSX* (en \$)	100	91	112	118	148	140	6,9 %
Indice de l'énergie S&P/TSX* (en \$)	100	82	99	73	109	143	7,4 %
Indice plafonné de l'énergie S&P/TSX* (en \$)	100	73	81	53	98	152	8,8 %
RDT possible moyenne des MHDV de Cenovus (en milliers de \$)	3 179	3 291	4 202	4 097	5 594	5 033	s.o.
RDT réalisée et réalisable moyennes des MHDV de Cenovus (en milliers de \$)	3 767	7 523	12 333	14 600	16 331	6 167	s.o.

* Source : Bloomberg

En 2020, en 2021 et en 2022, nos MHDV ont réalisé une partie seulement de leur rémunération possible; plus précisément, le salaire de base versé, la prime versée, les options exercées et les options acquises dans le cours pour les attributions de 2020 et de 2021 uniquement. Les attributions fondées sur des actions et les options non acquises attribuées au cours des années indiquées sont à réaliser.

Le taux de croissance annuel composé couvre la période du 31 décembre 2017 au 31 décembre 2022.

La RDT possible moyenne des MHDV de Cenovus comprend la moyenne du salaire, des attributions fondées sur des actions, des attributions fondées sur des options et des primes annuelles des MHDV déclarées par Cenovus dans les circulaires des exercices antérieurs.

Les données fournies pour la RDT réalisable moyenne par MHDV de Cenovus correspondent aux moyennes, pour les MHDV déclarés par Cenovus dans les circulaires des exercices antérieurs, du salaire de base, des primes annuelles et des ILT, évaluées comme suit :

ÉLÉMENT ACCORDÉ AU COURS DE L'EXERCICE	CIRCONSTANCES	VALEUR	PRIX
Options	Exercées au plus tard le 31 décembre 2022	Cours réel moins le prix d'exercice	Variable
Options	Options dans le cours mais non exercées au 31 décembre 2022	Cours de clôture à la TSX de nos actions ordinaires le 30 décembre 2022, moins le prix d'exercice	Variable
UAP	Non acquises au 31 décembre 2022	Cours de clôture à la TSX de nos actions ordinaires le 30 décembre 2022, dans l'hypothèse d'un rendement cible et d'une note de rendement de 1,0	26,27 \$
UAI	Non acquises au 31 décembre 2022	Cours de clôture à la TSX de nos actions ordinaires le 30 décembre 2022	26,27 \$

Survol des cinq dernières années – Rémunération réalisable par rapport à la rémunération possible du chef de la direction

L'alignement de la rémunération de notre chef de la direction sur l'expérience pour nos actionnaires est illustré dans le tableau qui suit. Il compare la date d'attribution de la RDT (rémunération directe totale) possible à celle de la RDT réalisable, qui fluctue en fonction du cours de l'action. La RDT réalisable n'a pas été entièrement réalisée.

Le tableau compare également la valeur réalisable de 100 \$ de rémunération du chef de la direction à la valeur cumulative de 100 \$ investis dans des actions ordinaires, avec les dividendes réinvestis, au cours de la même période. La valeur pour les actionnaires et la valeur de la RDT réalisable, y compris la valeur des options, des UAI et des UAP, ont été calculées en utilisant le cours de l'action au 30 décembre 2022 et, selon le cas, le prix à la date d'attribution. Il a été supposé que le rendement correspondait à la cible pour les UAP non acquises. Le tableau indique la RDT de M. Pourbaix à compter de 2018, sa première année complète auprès de Cenovus.

PÉRIODE	RDT POSSIBLE DU CHEF DE LA DIRECTION	RDT RÉALISABLE DU CHEF DE LA DIRECTION	PÉRIODE DE RENDEMENT	VALEUR DE 100 \$	
				CHEF DE LA DIRECTION	ACTIONNAIRE
2022	12 565 887	15 624 944	Du 31 décembre 2021 au 31 décembre 2022	124	173
2021	13 749 985	41 878 894	Du 31 décembre 2020 au 31 décembre 2022	305	348
2020	9 302 203	34 987 263	Du 31 décembre 2019 au 31 décembre 2022	376	209
2019	8 839 992	27 215 811	Du 31 décembre 2018 au 31 décembre 2022	308	292
2018	6 379 993	14 788 991	Du 31 décembre 2017 au 31 décembre 2022	232	248

Tableaux de la rémunération

Tableau sommaire de la rémunération

NOM ET POSTE PRINCIPAL	EXERCICE	SALAIRE (EN \$)	ATTRIBUTIONS FONDÉES SUR DES ACTIONS (EN \$)	ATTRIBUTIONS FONDÉES SUR DES OPTIONS (EN \$)	RÉMUNÉRATION AUX TERMES D'UN PLAN INCITATIF NON FONDÉ SUR DES TITRES DE CAPITAUX PROPRES	VALEUR DU RÉGIME DE RETRAITE (EN \$)	AUTRE RÉMUNÉRATION (EN \$)	RÉMUNÉRATION TOTALE (EN \$)
					PLANS INCITATIFS ANNUELS (EN \$)			
Pourbaix Président et chef de la direction	2022	1 291 667	7 068 722	2 356 248	1 849 250	156 333	114 181	12 836 401
	2021	1 225 000	5 499 987	4 124 998	2 900 000	133 200	110 710	13 993 895
	2020	961 458	3 519 997	3 519 998	1 300 750	108 917	100 879	9 511 999
Hart VPD et chef des finances	2022	553 333	1 199 983	399 998	457 464	60 867	53 767	2 725 412
	2021	520 000	1 036 294	649 999	622 986	57 200	55 096	2 941 575
	2020	–	–	–	–	–	–	–
McKenzie VPD et chef de l'exploitation	2022	750 000	2 437 472	812 496	682 176	368 903	81 825	5 132 872
	2021	700 000	1 968 790	1 499 999	1 008 840	381 456	80 600	5 639 685
	2020	587 500	1 249 996	1 249 998	449 531	254 332	75 128	3 866 485
Chiasson VPD, Activités en aval	2022	563 767	1 199 983	399 998	451 605	251 215	72 514	2 939 082
	2021	537 600	799 992	799 999	655 361	279 486	567 412	3 639 850
	2020	450 875	659 988	659 998	377 664	183 798	79 075	2 411 398
Zieglgansberger VPD, Gaz naturel et services techniques	2022	610 000	1 199 983	399 998	479 094	178 247	79 320	2 946 642
	2021	610 000	1 226 991	799 999	782 051	278 575	691 020	4 388 636
	2020	571 958	884 489	884 499	409 493	236 191	76 342	3 062 972

En 2020, M. Hart était chef des finances de Husky Energy et M. McKenzie était chef des finances de Cenovus. Le 1^{er} janvier 2021, M. Hart s'est joint à Cenovus et a été nommé vice-président directeur et chef des finances et M. McKenzie a été nommé vice-président directeur et chef de l'exploitation.

Les attributions fondées sur des actions correspondent à la juste valeur des UAP et des UAI, calculée en fonction de la valeur marchande des actions ordinaires à la date d'attribution. Les attributions fondées sur des actions comprennent les attributions d'UAI à M. Pourbaix, à M. Hart, à M. McKenzie et à M. Zieglgansberger en 2021 correspondant à 1,0 fois leur prime annuelle cible en lien avec leurs apports dans le cadre l'opération avec Husky Energy.

Les attributions fondées sur des options utilisent le modèle d'évaluation Black-Scholes-Merton pour les options à la date d'attribution. Il s'agit de la même méthode que celle que nous utilisons à des fins de comptabilité. Les hypothèses et la juste valeur pour les options à leurs dates d'attribution respectives sont les suivantes :

DATE D'ATTRIBUTION	25 FÉVRIER 2020	22 FÉVRIER 2021	17 FÉVRIER 2022
Cours des actions ordinaires	11,73 \$	8,69 \$	19,88 \$
Volatilité	29,74 %	40,55 %	24,62 %
Durée prévue	5,0 ans	5,76 ans	5,76 ans
Taux sans risque	1,19 %	0,64 %	1,80 %
Juste valeur à la date d'attribution	2,27 \$	3,33 \$	5,09 \$

La *rémunération aux termes d'un plan incitatif non fondé sur des titres de capitaux propres* reflète l'attribution de prime annuelle obtenue par le MHDV au cours de l'année indiquée. Les MHDV peuvent choisir de recevoir la totalité ou une partie de leur attribution de prime annuelle respective sous forme d'UAD.

La *valeur du régime de retraite* représente la variation attribuable à des éléments rémunérateurs indiquée dans le tableau du régime à prestations définies (page 97) ou le tableau du régime à cotisations définies (page 98). Les montants indiqués de la valeur du régime de retraite ne tiennent pas compte des paiements versés au MHDV pendant l'année. En ce qui a trait au régime de retraite PD de Cenovus :

- La valeur du régime de retraite comprend la rente prévisionnelle gagnée au cours de l'année (ajustée pour tenir compte des gains ou des pertes sur l'obligation totale au titre des prestations définies du MHDV lorsque les gains réels diffèrent de ceux qui ont été estimés).
- La valeur du régime de retraite déclarée chaque année varie en raison des variations du taux d'actualisation sous-jacent et d'autres hypothèses.

La catégorie *Autre rémunération* comprend une allocation annuelle de 39 600 \$ versés à tous les MHDV, sauf M. Hart, qui reçoit un montant calculé au pro rata après l'harmonisation du programme d'allocations annuelles le 1^{er} juillet 2022, pour un stationnement, ainsi que d'autres éléments présentés à la page 81.

Le chiffre de 2021 pour M. Chiasson dans la colonne *Autre rémunération* comprend un paiement en espèces de 480 000 \$ pour une prime de maintien en poste dont le paiement était conditionnel à la clôture de l'opération avec Husky Energy.

Le chiffre de 2021 pour M. Zieglansberger dans la colonne *Autre rémunération* comprend un paiement en espèces de 610 000 \$ pour une prime de maintien en poste dont le paiement était conditionnel à la clôture de l'opération avec Husky Energy.

Attributions fondées sur des options et attributions fondées sur des actions en cours

Le tableau suivant présente certains renseignements sur les attributions fondées sur des options et les attributions fondées sur des actions en cours pour les MHDV au 31 décembre 2022 et elles sont évaluées en fonction du cours de clôture de 26,27 \$ des actions ordinaires à la TSX le 30 décembre 2022.

NOM	ATTRIBUTIONS FONDÉES SUR DES OPTIONS					ATTRIBUTIONS FONDÉES SUR DES ACTIONS		
	NOMBRE DE TITRES SOUS-JACENTS AUX OPTIONS NON EXERCÉES (ACQUISES OU NON) (Nbre)	DATE D'ATTRIBUTION INITIALE	PRIX D'EXERCICE DES OPTIONS (\$)	DATE D'EXPIRATION DES OPTIONS	VALEUR DES OPTIONS DANS LE COURS NON EXERCÉES (\$)	NOMBRE D'ACTIONS OU D'UNITÉS NON ACQUISES (Nbre)	VALEUR MARCHANDE OU DE PAIEMENT DES ATTRIBUTIONS FONDÉES SUR DES ACTIONS NON ACQUISES (\$)	VALEUR MARCHANDE OU DE PAIEMENT DES ATTRIBUTIONS FONDÉES SUR DES ACTIONS ACQUISES NON PAYÉES OU DISTRIBUÉES (\$)
Pourbaix	462 917	17 févr. 2022	19,88	17 févr. 2029	2 960 123	1 165 409	30 615 283	2 013 008
	1 238 738	22 févr. 2021	8,69	22 févr. 2028	21 779 244			
	1 550 660	25 févr. 2020	11,73	25 févr. 2027	22 546 596			
	300 000	25 févr. 2019	11,53	25 févr. 2026	4 422 000			
Hart	78 585	17 févr. 2022	19,88	17 févr. 2029	502 512	138 339	3 634 175	538 389
	195 195	22 févr. 2021	8,69	21 févr. 2028	3 431 879			
	43 697	23 mars 2020	3,54	22 mars 2025	993 233			
	23 009	15 août 2018	27,88	14 août 2023	0			
McKenzie	159 626	17 févr. 2022	19,88	17 févr. 2029	1 020 728	414 275	10 883 006	2 472 137
	315 315	22 févr. 2021	8,69	22 févr. 2028	5 543 805			
	220 264	25 févr. 2020	11,73	25 févr. 2027	3 202 639			
Chiasson	78 585	17 févr. 2022	19,88	17 févr. 2029	502 512	215 219	5 653 804	1 340 467
	240 240	22 févr. 2021	8,69	22 févr. 2028	4 223 852			
	290 748	25 févr. 2020	11,73	25 févr. 2027	4 227 476			
	27 508	4 avril 2017	14,95	4 avril 2024	311 391			
	23 522	1 ^{er} sept. 2016	18,95	1 ^{er} sept. 2023	172 181			
Zieglansberger	78 585	17 févr. 2022	19,88	17 févr. 2029	502 512	235 342	6 182 442	1 794 865
	170 240	22 févr. 2021	8,69	22 févr. 2028	2 993 126			
	389 647	25 févr. 2020	11,73	25 févr. 2027	5 665 467			
	118 037	25 févr. 2019	11,53	25 févr. 2026	1 739 865			
	154 147	4 avril 2017	14,95	4 avril 2024	1 744 944			

Le nombre de titres sous-jacents aux options non exercées comprend à la fois les options acquises et les options non acquises.

La date d'attribution initiale reflète la date d'attribution initiale des attributions d'options de Cenovus et des options de Husky, qui ont été transférées à Cenovus en échange des options de remplacement le 1^{er} janvier 2021. M. Hart a été nommé VPD et chef des finances de Cenovus avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2021. Avant le 1^{er} janvier 2021, M. Hart était chef des finances de Husky Energy. Aux fins du présent tableau, les options sur actions de M. Hart pour 2018, 2019 et 2020 sont des options de remplacement attribuées par Cenovus le 1^{er} janvier 2021 dans le cadre de l'opération avec Husky Energy en échange des options de Husky de M. Hart.

La valeur des options dans le cours non exercées est fondée sur le cours de clôture des actions ordinaires à la TSX le 30 décembre 2022, qui était de 26,27 \$.

Le nombre d'actions ou d'unités non acquises comprend les UAP attribuées aux MHDV en 2020, en 2021 et en 2022 ainsi que le nombre d'équivalents de dividendes crédités, arrondis à la prochaine unité entière. Les UAP et les équivalents de dividendes connexes ne sont acquis que si le RTAR est atteint (toutes les attributions). Si les UAP ne sont pas acquises, elles sont annulées. Les UAI et les équivalents de dividendes connexes sont acquis après trois ans conformément aux dispositions des conventions d'attribution.

La valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions non acquises prend pour hypothèse que le rendement cible a été atteint et elle est calculée en fonction du nombre réel d'unités (sans qu'il ne soit arrondi).

La valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions acquises non payées ou distribuées représente les UAD attribuées à M. Zieglgansberger à sa promotion et à M. Pourbaix lorsqu'il s'est joint à Cenovus, et les UAD attribuées si un MHDV choisit de recevoir la totalité ou une partie de son attribution de prime annuelle sous forme d'UAD.

Attributions en vertu d'un plan incitatif – Valeur acquise ou gagnée en 2022

NOM	ATTRIBUTIONS FONDÉES SUR DES OPTIONS – VALEUR ACQUISE AU COURS DE L'EXERCICE (\$)	ATTRIBUTIONS FONDÉES SUR DES ACTIONS – VALEUR ACQUISE AU COURS DE L'EXERCICE (\$)	RÉMUNÉRATION AUX TERMES D'UN PLAN D'INCITATIFS NON FONDÉ SUR DES TITRES DE CAPITAUX PROPRES – VALEUR GAGNÉE AU COURS DE L'EXERCICE (\$)
Pourbaix	10 704 320	12 575 287	1 849 250
Hart	1 472 850	873 501	457 464
McKenzie	4 082 556	5 175 743	682 176
Chiasson	2 044 761	1 810 862	451 605
Zieglgansberger	2 542 831	3 599 600	479 094

La valeur acquise au cours de l'exercice des attributions fondées sur des options est calculée en supposant que le MHDV a exercé les options à la date de leur acquisition. Dans le cas de M. Hart, la valeur acquise au cours de l'exercice comprend la valeur des options de remplacement acquises en 2022.

La valeur acquise au cours de l'exercice des attributions fondées sur des actions est calculée au moyen de la multiplication du nombre d'UAP et d'UAI acquises par le cours de clôture des actions ordinaires à la TSX le 8 mars 2022 pour M. Hart, qui était alors de 21,37 \$, le 25 février 2022 pour M. Pourbaix, M. McKenzie, M. Chiasson et M. Zieglgansberger, qui était de 19,43 \$, et le 22 février 2022 pour M. Pourbaix, M. Hart, M. McKenzie et M. Zieglgansberger, qui était de 19,51 \$.

La valeur gagnée au cours de l'année de la rémunération aux termes d'un plan d'incitatifs non fondé sur des titres de capitaux propres comprend le montant des attributions de primes gagnées par les MHDV en 2022 et payées en 2023. Les MHDV peuvent choisir de recevoir la totalité ou une partie de leur attribution de prime annuelle respective sous forme d'UAD.

Régime de retraite à prestations définies au 31 décembre 2022

NOM	NOMBRE D'ANNÉES DÉCOMPTÉES	PRESTATIONS ANNUELLES PAYABLES (\$)		VALEUR ACTUELLE D'OUVERTURE DE L'OBLIGATION AU TITRE DES PRESTATIONS DÉFINIES (\$)	VARIATION ATTRIBUABLE À DES ÉLÉMENTS RÉMUNÉRATOIRES (\$)	VARIATION ATTRIBUABLE À DES ÉLÉMENTS NON RÉMUNÉRATOIRES (\$)	VALEUR ACTUELLE DE CLÔTURE DE L'OBLIGATION AU TITRE DES PRESTATIONS DÉFINIES (\$)
		À LA FIN DE L'EXERCICE	À 65 ANS				
Pourbaix	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Hart	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
McKenzie	3,5000	60 388	221 420	767 705	368 903	(318 181)	818 427
Chiasson	3,5000	41 885	200 449	554 844	251 215	(266 758)	539 301
Zieglgansberger	13,0833	212 924	499 084	3 015 382	178 247	(1 279 420)	1 914 209

Les montants dans ce tableau ne tiennent pas compte des paiements versés au MHDV au cours de l'année.

M. Pourbaix et M. Hart participent au régime CD de Cenovus. Les valeurs de leurs régimes de retraite sont indiquées dans le tableau suivant. M. McKenzie et M. Chiasson ont tous deux choisi de participer au régime PD de Cenovus en date du 1^{er} juillet 2019. M. Zieglgansberger a choisi de participer au régime PD de Cenovus, lorsqu'il est devenu admissible, le nombre d'années décomptées aux fins du régime commençant le 1^{er} décembre 2009.

Valeur actuelle d'ouverture de l'obligation au titre des prestations définies Nos obligations aux termes du régime PD sont déterminées au moyen des mêmes méthodes et hypothèses que celles indiquées dans nos états financiers consolidés 2022.

La *variation attribuable à des éléments rémunérateurs* présente la rente gagnée prévisionnelle pour les années décomptées durant l'année (coût du service) après déduction des cotisations de l'employé, rajustée pour tenir compte des gains ou des pertes à l'égard de la totalité de l'obligation au titre du régime PD de Cenovus du MHDV lorsque les gains réels et estimés sont différents.

La *variation attribuable à des éléments non rémunérateurs* comprend l'intérêt sur l'obligation au titre du régime PD et les cotisations des employés pour la période. Elle comprend également les variations du taux d'actualisation, du taux d'inflation et des autres résultats nets au 31 décembre 2022.

Régime de retraite à cotisations définies au 31 décembre 2022

M. Pourbaix a commencé à participer au régime CD de Cenovus le 1^{er} décembre 2017. M. Hart a commencé à participer au régime CD de Husky le 1^{er} octobre 2010. M. McKenzie, M. Chiasson et M. Zieglgansberger accumulent des prestations de retraite aux termes du régime PD et ne reçoivent plus de cotisations au régime CD de Cenovus.

NOM	VALEUR ACCUMULÉE AU DÉBUT DE L'EXERCICE (\$)	ÉLÉMENTS RÉMUNÉRATEURS (\$)	VALEUR ACCUMULÉE À LA FIN DE L'EXERCICE (\$)
Pourbaix	529 145	156 333	649 783
Hart	514 252	60 867	561 456
McKenzie	93 248	s.o.	83 080
Chiasson	141 029	s.o.	126 044
Zieglgansberger	410 017	s.o.	308 299

Les *éléments rémunérateurs* correspondent à la valeur des cotisations de l'employeur au cours de l'exercice.

La *valeur accumulée à la fin de l'exercice* comprend les gains sur placement au cours de l'exercice.

Versements en cas de cessation d'emploi et de changement de contrôle

Nous avons conclu des ententes en cas de changement de contrôle avec tous nos MHDV, sauf M. Hart. Le contrat de travail pour membre de la haute direction que M. Hart avait initialement signé avec Husky Energy demeure en vigueur et comprend des paiements en cas de cessation d'emploi et de changement de contrôle.

Nous n'avons pas conclu avec nos MHDV d'autres ententes prévoyant des paiements ou des formules de paiement en cas de cessation d'emploi. Les paiements en cas de congédiement sans motif valable seront établis à la cessation d'emploi conformément aux principes établis en common law.

Versements en cas de changement de contrôle

Ententes en cas de changement de contrôle. Les ententes en cas de changement de contrôle qui ont été conclues avec M. Pourbaix, M. McKenzie, M. Chiasson et M. Zieglgansberger prévoient que deux événements déclencheurs distincts doivent se produire pour que soient versées des indemnités de cessation d'emploi. Tout d'abord, il doit survenir un changement de contrôle (au sens de l'entente). Ensuite, leur emploi doit prendre fin autrement que pour un motif valable, une invalidité, un départ à la retraite ou un décès, ce qui comprend ce qui suit :

- Une réduction importante des responsabilités ou du salaire, de la prime annuelle, des plans d'incitatifs et des avantages sociaux.

- Un défaut de payer toute tranche de la rémunération courante (sans leur consentement).
- Une relocalisation forcée.
- Le défaut d'obtenir le consentement d'une société remplaçante de prendre en charge et de mettre en application l'entente en cas de changement de contrôle.
- L'aliénation de la totalité ou de la quasi-totalité des actifs de Cenovus.

Les deux événements déclencheurs de M. Hart sont légèrement différents, de même que ses versements en cas de changement de contrôle. Le deuxième événement déclencheur de M. Hart est que son emploi doit prendre fin par suite d'un congédiement par Cenovus sans motif valable ou de la cessation d'emploi par M. Hart dans les six mois d'un changement de contrôle.

En supposant que les deux événements soient déclenchés, les ententes prévoient les versements suivants :

ÉLÉMENT RÉMUNÉRATOIRE	TOUS LES MHDV SAUF M. HART	M. HART
Salaire	Indemnité de cessation d'emploi forfaitaire représentant 24 mois de salaire (en fonction du salaire moyen des trois dernières années)	Allocation de retraite forfaitaire représentant deux fois le salaire de base
Prime	Indemnité de cessation d'emploi forfaitaire représentant 24 mois de prime (en fonction de la prime moyenne des trois dernières années)	
Autre rémunération	La provision annuelle, le versement par la société d'une cotisation équivalente à la cotisation personnelle à un plan d'investissement, les services de planification financière et de retraite et les services de santé et de bien-être continuent pendant 24 mois	Toutes les journées de vacances accumulées et non payées Avantages collectifs pour une période de 24 mois ou une somme forfaitaire égale à 15 % de l'allocation de retraite Services de planification financière et de retraite
Options	Acquises immédiatement et peuvent être exercées pendant une période de 24 mois ou jusqu'à leur expiration (selon la première éventualité à survenir)	Acquises immédiatement et peuvent être exercées pendant une période de 24 mois ou jusqu'à leur expiration (selon la première éventualité à survenir) Sauf si le conseil en décide autrement : <ul style="list-style-type: none"> • les options de remplacement acquises peuvent être exercées pendant une période de 90 jours suivant la cessation d'emploi • les options de remplacement non acquises sont confisquées
UAP	Acquises et payées immédiatement Le nombre d'UAP acquises est calculé en fonction d'un coefficient multiplicateur de rendement de 1,0, sauf si un autre coefficient multiplicateur a déjà été approuvé	Acquises et payées immédiatement Le nombre d'UAP acquises est calculé en fonction d'un coefficient multiplicateur de rendement de 1,0, sauf si un autre coefficient multiplicateur a déjà été approuvé
UAI	Acquises et payées immédiatement	Acquises et payées immédiatement
UAD	Payées immédiatement	Payées immédiatement
Prestations de retraite	Continuent de s'accumuler pendant 24 mois	

Ententes sur les attributions d'incitatifs à long terme. Pour les employés qui ne sont pas parties à une entente en cas de changement de contrôle ou à un contrat de travail pour membre de la haute direction, les modalités des conventions d'attribution applicables à chaque type d'ILT au moment d'un changement de contrôle s'appliqueront. À compter de 2021, toutes les attributions d'ILT sont assujetties à des dispositions de changement de contrôle à deux événements déclencheurs.

Les attributions d'ILT effectuées avant 2021 étaient assorties des dispositions suivantes en cas de changement de contrôle.

TYPE D'ATTRIBUTION	DISPOSITION EN CAS DE CHANGEMENT DE CONTRÔLE (POUR LES ATTRIBUTIONS EFFECTUÉES AVANT 2021)
Options	Acquises immédiatement et peuvent être exercées pendant une période de 24 mois ou jusqu'à leur expiration (selon la première éventualité à survenir)
Options de remplacement acquises	Peuvent être exercées pendant 90 jours après une cessation d'emploi sans motif valable ou une démission Si l'emploi ne prend pas fin, les options de remplacement demeurent inchangées, sauf si le conseil en décide autrement
UAP	Acquises et payées immédiatement en fonction du cours moyen pondéré en fonction du volume sur 5 jours avant l'événement de changement de contrôle Le nombre d'UAP acquises est calculé en fonction d'un coefficient multiplicateur de rendement de 1,0, sauf si un autre coefficient multiplicateur a déjà été approuvé
UAI	Acquises et payées immédiatement en fonction du cours moyen pondéré en fonction du volume sur 5 jours avant l'événement de changement de contrôle

Versements en cas de cessation d'emploi et de changement de contrôle si un événement déclencheur se produit le 30 décembre 2022

Le tableau suivant indique les paiements supplémentaires estimatifs, les sommes à payer et les avantages sociaux qui auraient été versés à chacun des MHDV par suite des événements déclencheurs décrits ci-dessous, dans chaque cas dans l'hypothèse où l'événement déclencheur s'est produit le 30 décembre 2022. Le tableau ne comprend pas les montants qui étaient déjà offerts aux MHDV au 30 décembre 2022 à l'égard des options, des options de remplacement, des UAP et des UAI déjà acquises à cette date.

MHDV	ÉVÉNEMENT DÉCLENCHEUR	PAIEMENT (\$)	INCITATIFS À LONG TERME (\$)	TOTAL (\$)
Pourbaix	Retraite ou démission	–	–	–
	Changement de contrôle	7 376 745	61 953 865	69 330 610
	Congédiement sans motif valable	–	–	–
	Congédiement pour motif valable	–	–	–
Hart	Retraite ou démission	–	–	–
	Changement de contrôle	1 288 000	7 221 946	8 509 946
	Congédiement sans motif valable	1 288 000	–	1 288 000
	Congédiement pour motif valable	–	–	–
McKenzie	Retraite ou démission	–	–	–
	Changement de contrôle	3 530 806	18 538 317	22 069 123
	Congédiement sans motif valable	–	–	–
	Congédiement pour motif valable	–	–	–
Chiasson	Retraite ou démission	–	–	–
	Changement de contrôle	2 564 236	11 580 550	14 144 786
	Congédiement sans motif valable	–	–	–
	Congédiement pour motif valable	–	–	–
Zieglansberger	Retraite ou démission	–	–	–
	Changement de contrôle	2 847 273	11 943 424	14 790 697
	Congédiement sans motif valable	–	–	–
	Congédiement pour motif valable	–	–	–

La retraite ou la démission est volontaire.

Le *changement de contrôle* comprend la valeur des ILT, y compris les options, les UAP et les UAI qui seraient acquises au moment du changement de contrôle. Aucune acquisition n'est devancée dans le cas des autres événements déclencheurs.

Prestations de retraite supplémentaires pour M. Pourbaix en cas de changement de contrôle. M. Pourbaix serait rémunéré en fonction d'une période supplémentaire de 24 mois de service ouvrant droit à pension au titre du régime CD de Cenovus. La valeur supplémentaire de la prestation de retraite forfaitaire correspond à 10 % du salaire de base annuel majoré d'une prime (plafonnée à 40 % du salaire de base) au cours de la période de 24 mois de service supplémentaires.

Prestations de retraite supplémentaires pour M. McKenzie, M. Chiasson et M. Zieglansberger en cas de changement de contrôle. La valeur de la prestation de retraite forfaitaire supplémentaire au titre du régime PD correspond à la différence entre les valeurs actualisées actuarielles des prestations de retraite du membre de la haute direction, comme elles sont modifiées par les dispositions relatives au changement de contrôle, moins les prestations de retraite accumulées, non modifiées, en utilisant la valeur de rachat à l'égard du régime PD de Cenovus au 31 décembre 2022. Les taux d'actualisation utilisés sont de 4,1 % pendant 10 ans et de 4,5 % par la suite. Les gains ouvrant droit à pension au cours de la période de 24 mois supplémentaire sont fondés sur le salaire de base annuel, majoré de la moyenne de la prime annuelle (plafonnée à 40 % du salaire) au cours de la période de trois ans précédant la cessation d'emploi. Le facteur de réduction en cas de retraite anticipée applicable aux termes de notre régime de retraite complémentaire canadien est calculé à l'âge que le membre de la haute direction aurait atteint le 31 décembre 2024.

Le contenu de la présente circulaire et son envoi ont été approuvés par le conseil.

/s/ Gary F. Molnar

Gary F. Molnar
Secrétaire général

Calgary (Alberta)
1^{er} mars 2023

ANNEXES

DANS LA PRÉSENTE SECTION, VOUS TROUVEREZ :

Annexe A – Sommaire des plans d'options sur actions	Page A- 1
Annexe B – Mandat du conseil	Page B- 1
Annexe C – Proposition des actionnaires	Page C- 1
Annexe D – Mise en garde	Page D- 1

ANNEXE A

SOMMAIRE DES PLANS D'OPTIONS SUR ACTIONS

SOMMAIRE DU PLAN D'OPTIONS SUR ACTIONS

Admissibilité Approuvé par les actionnaires en 2009, notre plan d'options sur actions a été créé pour fournir aux employés admissibles un encouragement à atteindre nos objectifs à long terme, pour reconnaître adéquatement les habiletés et le travail des personnes qui contribuent à notre succès et pour recruter et conserver des personnes ayant de l'expérience et des habiletés en leur donnant l'occasion d'acquérir une participation accrue dans le capital de Cenovus. Les administrateurs non-salariés de Cenovus ne peuvent pas participer au plan d'options sur actions.

Initiés Le nombre d'actions ordinaires mises de côté en vue de leur émission en tout temps destinées à nos initiés ou à leur avantage (au sens du Guide à l'intention des sociétés de la TSX), aux termes de l'ensemble de nos ententes de rémunération fondée sur des titres, ne peut être supérieur à 10 % du nombre d'actions ordinaires alors en circulation, calculé avant dilution, et le nombre total de nos actions ordinaires émises à des initiés aux termes de l'ensemble de nos ententes de rémunération fondée sur des titres au cours d'une année ne peut être supérieur à 10 % du nombre d'actions ordinaires en circulation, calculé avant dilution.

Administration Le comité RHR est l'administrateur du plan d'options sur actions et a le pouvoir d'interpréter ses modalités et toute entente d'options aux termes de ce plan et peut à son appréciation rattacher des droits à la plus-value d'actions (« DPVA ») jumelés ou des droits de règlement net (« DRN ») aux options. Sous réserve des exigences de la réglementation, les modalités et les restrictions des options attribuées aux termes du plan d'options sur actions seront établies par le comité RHR et figureront dans une convention d'options.

Prix d'exercice Le prix des actions ordinaires qui peuvent être achetées lors de l'exercice des options est fixé par le comité RHR pour chaque option, mais il ne peut être inférieur à la « valeur marchande » des actions ordinaires. Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2018, le conseil a approuvé une modification de la définition de « valeur marchande » pour que celle-ci soit fondée sur un cours moyen pondéré en fonction du volume à une bourse pour les cinq jours de bourse précédents (à condition qu'au moins un lot régulier d'actions ordinaires ait été négocié) plutôt que sur le cours de clôture le jour de l'exercice. Si aucun lot régulier n'a été négocié, la moyenne des cours acheteur et vendeur du jour en question sera utilisée. Cette modification est conforme aux pratiques de gouvernance exemplaires généralement reconnues, y compris les recommandations de la TSX, car elle est considérée comme moins sensible aux irrégularités sur les opérations que l'utilisation du cours de clôture d'un jour de bourse. L'approbation des actionnaires n'a pas été demandée pour cette modification, puisqu'elle a été approuvée par le conseil, conformément à la disposition portant sur les modifications spécifiques du plan d'options sur actions. Le prix d'exercice des options attribuées avant le 1^{er} janvier 2018 doit représenter au moins le cours des actions ordinaires à la date d'attribution, lequel correspond au cours de clôture des actions ordinaires à la TSX le dernier jour de bourse précédant la date à laquelle la convention d'options attribuant l'option est conclue ou, si aucune action ordinaire n'a été négociée le jour en question, le jour précédent au cours duquel des actions ordinaires ont été négociées.

Acquisition Le comité RHR a le droit d'établir au moment d'une attribution si une option particulière pourra être exercée en totalité ou en partie à différentes dates ou pour des raisons autres que l'écoulement du temps. Les options sont généralement acquises à hauteur de 30 % au premier anniversaire, de 30 % au deuxième anniversaire et de 40 % au troisième anniversaire de l'attribution.

Expiration Chaque option (à moins qu'elle ne prenne fin de façon anticipée conformément aux modalités et aux restrictions de la convention d'options) peut être exercée au cours d'une période ne dépassant pas sept ans à compter de la date de l'attribution de l'option que le comité RHR peut fixer.

DPVA jumelés Les options peuvent être associées à des DPVA jumelés qui permettent au titulaire d'une option de renoncer au droit d'exercer ses options pour acheter un nombre déterminé d'actions ordinaires et recevoir une somme en espèces ou des actions ordinaires (à notre appréciation) d'un montant correspondant à l'excédent du cours de clôture des actions ordinaires à la TSX le dernier jour de bourse précédant la date d'exercice du DPVA jumelé sur le prix d'exercice des options, multiplié par le nombre d'actions ordinaires sous-jacentes aux options remises, moins les retenues applicables. Si des DPVA jumelés sont exercés, les droits aux actions ordinaires sous-jacentes sont abandonnés et ce nombre d'actions ordinaires est ajouté aux actions ordinaires mises de côté et peuvent faire l'objet de nouvelles attributions d'options.

Droits de règlement net Les DRN permettent au titulaire d'options, à sa seule appréciation, de renoncer au droit d'exercer les options pour acheter un nombre déterminé d'actions ordinaires et de recevoir en échange des actions ordinaires. Le titulaire de l'option recevra le nombre d'actions ordinaires dont la valeur correspond au cours de clôture d'une action ordinaire à la TSX le dernier jour de bourse précédant la date de la remise des options et exercera simultanément les DRN connexes, après déduction du prix d'attribution de l'option, multiplié ensuite par le nombre d'options remises, moins les retenues applicables.

Exercice sans espèces Les titulaires d'options ont le droit d'effectuer un exercice sans espèces de leurs options acquises et pouvant être exercées. En choisissant un exercice sans espèces, le titulaire d'options exerce ses options en échange de l'émission du nombre d'actions ordinaires visées par l'exercice, lesquelles actions ordinaires seront immédiatement vendues par un courtier indépendant à la bourse (la vente sera réglée deux jours après l'exécution). Le produit de la vente sera transmis à Cenovus aux fins du règlement du prix d'exercice des options, et le solde (déduction faite des retenues d'impôt et des frais) sera payé comme il est indiqué par ailleurs par le titulaire d'options.

Rajustements Des rajustements seront apportés au prix d'exercice d'une option, au nombre d'actions ordinaires remises à un titulaire d'options au moment de l'exercice d'une option et au nombre maximal d'actions ordinaires qui peuvent en tout temps être mises de côté en vue de leur émission suivant des options attribuées aux termes du plan d'options sur actions dans certaines circonstances, comme au moment d'un dividende en actions, d'un fractionnement d'action, d'une recapitalisation, d'une fusion, d'un regroupement ou d'un échange d'actions ordinaires ou d'un autre changement semblable touchant la société.

Cessation des droits À la cessation d'un emploi, les options acquises et les options non acquises qui ne sont pas exercées ou remises à la fin de la période d'exercice en cas de cessation d'emploi seront confisquées. Si un participant prend sa retraite avant d'avoir atteint 60 ans, les options acquises et les options non acquises qui ne sont pas exercées ou remises d'ici la fin de la période d'exercice en cas d'un départ à la retraite seront confisquées. Si un participant décède, les options acquises qui ne sont pas exercées dans les 12 mois de la date de décès seront confisquées.

Incessibilité et absence de droits à titre d'actionnaire Une option peut être exercée uniquement par le titulaire de l'option et ne peut être cédée sauf en cas de décès ou d'invalidité. Aucune disposition du plan d'options sur actions ou d'une convention d'options ne confère ni ne conférera à un titulaire d'options un droit à titre d'actionnaire, à moins qu'il n'acquière ce droit par l'exercice de l'option ou par ailleurs par la détention d'actions ordinaires. Aucune disposition du plan d'options sur actions ou d'une convention d'options ne confère ni ne conférera à un titulaire d'options un droit de rester en poste à titre d'employé de Cenovus ou de l'une ou l'autre de nos filiales.

Période d'interdiction des opérations Si la période d'exercice d'une option prend fin au cours d'une période pendant laquelle l'exercice des options est interdit par Cenovus ou dans les 10 jours ouvrables qui suivent une telle période (la « période d'interdiction des opérations »), la période d'exercice de cette option sera alors prolongée jusqu'à une date qui tombe 10 jours ouvrables après le dernier jour de la période d'interdiction des opérations (la « période de prolongation par suite de l'interdiction des opérations »), après quoi, l'option viendra à expiration et prendra fin.

Modifications – approbation du conseil Le conseil peut, en tout temps et de temps à autre, modifier, suspendre ou abandonner le plan d'options sur actions ou y mettre fin en totalité ou en partie; toutefois, la modification, la suspension, l'abandon ou la fin de ce plan ne peuvent, sans le consentement des titulaires d'options, modifier de façon défavorable les droits aux termes d'une option déjà attribuée ni y porter atteinte. Toute modification du plan d'options sur actions doit être approuvée au préalable par la TSX. Le conseil a un certain pouvoir en ce qui a trait à l'approbation de modifications concernant le plan d'options sur actions ou une option particulière sans autre approbation des actionnaires de Cenovus, et notamment, à titre d'exemple, dans les cas suivants :

- i) le report ou, dans le cas d'un changement de contrôle, d'un départ à la retraite, d'un décès ou d'une invalidité, le devancement de la date d'acquisition applicable à une option ou à un groupe d'options;
- ii) la modification des modalités d'acquisition applicables à une option ou à un groupe d'options;
- iii) la modification des dispositions d'extinction du plan d'options sur actions ou d'une option, à la condition que la modification ne prévoit pas une prolongation au-delà de la date d'expiration initiale de cette option;
- iv) le devancement de la date d'expiration d'une option;
- v) l'établissement des dispositions de rajustement aux termes du plan d'options sur actions. Veuillez vous reporter à la rubrique précédente *Rajustements*;

- vi) la modification des définitions figurant dans le plan d'options sur actions et d'autres modifications de nature administrative;
- vii) la modification des modalités d'exercice d'une option ou d'un DPVA jumelé.

Modifications – approbation des actionnaires L'approbation des actionnaires de Cenovus sera requise dans le cas des modifications qui concernent les aspects suivants :

- i) le devancement de la date d'acquisition applicable à une option ou à un groupe d'options, sauf en cas d'un changement de contrôle, d'un départ à la retraite, d'un décès ou d'une invalidité;
- ii) toute augmentation du nombre d'actions ordinaires mises de côté en vue de leur émission aux termes du plan d'options sur actions;
- iii) toute réduction du prix d'attribution ou annulation et réémission d'options;
- iv) toute prolongation de la durée d'une option au-delà de sa date d'expiration initiale, sauf s'il est permis de le faire aux termes de la période de prolongation par suite de l'interdiction des opérations;
- v) toute augmentation de la durée de la période de prolongation par suite de l'interdiction des opérations;
- vi) l'inclusion discrétionnaire d'administrateurs non-salariés à titre de participants admissibles;
- vii) toute provision en ce qui concerne la capacité de transfert ou de cession d'options autrement qu'aux fins de règlement d'une succession;
- viii) les modifications de la disposition portant sur les modifications spécifiques du plan d'options sur actions;
- ix) les modifications conditionnelles à l'approbation des actionnaires en vertu du droit applicable (dont, notamment, les règles, règlements et politiques de la TSX).

SOMMAIRE DU PLAN D'OPTIONS SUR ACTIONS DE HUSKY

En conséquence de l'opération avec Husky, les options en cours visées par le plan d'options sur actions de Husky ont été transférées à Cenovus et cette dernière a attribué des options de remplacement aux anciens titulaires de ces options transférées. Même si les options de remplacement peuvent être exercées en vue d'obtenir des actions ordinaires, elles demeurent régies par les modalités du plan d'options sur actions de Husky. Les options sont régies par les modalités du plan d'options sur actions.

Admissibilité Aux termes du plan d'options sur actions de Husky, les options de Husky étaient attribuées à l'occasion aux membres de la haute direction et à d'autres employés admissibles de Husky (chacun, une « personne admissible »). Les administrateurs non-salariés de Husky n'étaient pas admissibles à participer au plan d'options sur actions de Husky. Le conseil ne fera aucune nouvelle attribution d'options de remplacement ni d'aucune autre option aux termes du plan d'options sur actions de Husky (se reporter à la rubrique *Éléments constituant la rémunération – Incitatifs à long terme*).

Initiés Le nombre maximal d'actions ordinaires pouvant être mises de côté en vue de leur émission à l'égard des options attribuées à des initiés aux termes du plan d'options sur actions de Husky et à l'égard de toutes les autres ententes de rémunération fondée sur des titres proposées ou établies antérieurement ne peut être supérieur, au total, à 10 % du nombre total d'actions ordinaires émises et en circulation, calculé avant dilution.

Administration Sauf indication contraire du conseil, le comité RHR administrera le plan d'options sur actions de Husky. En plus d'administrer le plan d'options sur actions de Husky, le comité RHR est responsable de l'interprétation du plan d'options sur actions de Husky et du règlement de toutes les questions découlant du plan d'options sur actions de Husky et de toute option de remplacement attribuée aux termes du plan d'options sur actions de Husky et de l'opération avec Husky.

Prix d'exercice Le prix d'exercice des actions ordinaires visées par une option de remplacement est égal au prix d'exercice par action d'une option de Husky immédiatement avant la prise d'effet de l'opération avec Husky, divisé par 0,7845 et arrondi à la hausse au cent le plus près. Les options de Husky en cours immédiatement avant la prise d'effet de l'opération avec Husky ont été attribuées avec un prix d'exercice correspondant au cours moyen pondéré par action ordinaire de Husky à la TSX pour la période de cinq jours de bourse précédant la date d'attribution.

Acquisition Les options de remplacement sont acquises par tranches de un tiers, pendant trois ans, chaque date d'anniversaire de la date d'attribution de l'option de Husky en échange de laquelle une option de remplacement a été attribuée.

Expiration Chaque option de remplacement a une durée de cinq ans à compter de l'attribution de l'option de Husky en échange de laquelle l'option de remplacement a été attribuée.

Remise au lieu de l'exercice Les personnes admissibles peuvent remettre leurs options de remplacement en échange d'un montant en espèces correspondant à la différence entre la juste valeur marchande globale des actions ordinaires pouvant être achetées aux termes de la tranche acquise et pouvant être exercée des options de remplacement à la date de la remise et le prix d'exercice global de ces actions ordinaires aux termes des options de remplacement ainsi remises. La juste valeur marchande des actions ordinaires est calculée en fonction du cours de clôture à la TSX des actions ordinaires à la date à laquelle des lots réguliers d'actions ordinaires ont été négociés à la TSX tout juste avant la date à laquelle un titulaire des options de remplacement avise Cenovus qu'il souhaite remettre ses options de remplacement au lieu de les exercer.

Rajustements Des rajustements seront apportés au prix d'exercice d'une option de remplacement, au nombre d'actions ordinaires remises à un titulaire d'options au moment de l'exercice d'une option de remplacement et au nombre maximal d'actions ordinaires qui peuvent en tout temps être mises de côté en vue de leur émission suivant des options de remplacement attribuées aux termes du plan d'options sur actions de Husky dans certaines circonstances, comme au moment d'un dividende en actions, d'un fractionnement d'action, d'une recapitalisation, d'une fusion, d'un regroupement ou d'un échange d'actions ordinaires ou d'un autre changement semblable touchant la société.

Cessation des droits Les options de remplacement sont annulées dès le congédiement motivé d'une personne admissible par Cenovus ou dès qu'une telle personne démissionne à la demande de Cenovus ou sont annulées 90 jours après la démission de la personne admissible de ses fonctions ou de son emploi (autrement qu'à la demande de Cenovus) ou après son congédiement non motivé.

Inaccessibilité et absence de droits à titre d'actionnaire Une option de remplacement peut être exercée uniquement par le titulaire de l'option et ne peut être cédée sauf en cas de décès. Aucune disposition du plan d'options sur actions de Husky ou d'une convention d'options ne confère ni ne conférera à un titulaire d'options un droit à titre d'actionnaire, à moins qu'il n'acquière ce droit par l'exercice de l'option de remplacement ou par ailleurs par la détention d'actions ordinaires. Aucune disposition du plan d'options sur actions de Husky ou d'une convention d'options ne confère ni ne conférera à un titulaire d'options un droit de rester en poste à titre de dirigeant ou d'employé de Cenovus ou de l'une ou l'autre de nos filiales.

Période d'interdiction des opérations Si la période d'exercice d'une option de remplacement prend fin au cours d'une période d'interdiction des opérations, la période d'exercice de cette option de remplacement sera alors prolongée jusqu'à une date qui tombe cinq jours ouvrables après le dernier jour de la période d'interdiction des opérations, après quoi, l'option de remplacement viendra à expiration et prendra fin.

Modifications – approbation du conseil Le conseil peut, en tout temps et de temps à autre, modifier, suspendre ou abandonner le plan d'options sur actions de Husky ou y mettre fin en totalité ou en partie. Toute modification du plan d'options sur actions de Husky doit être approuvée au préalable par la TSX. Le conseil a un certain pouvoir en ce qui a trait à l'approbation de modifications concernant le plan d'options sur actions de Husky ou une option de remplacement particulière sans autre approbation des actionnaires, et notamment, à titre d'exemple, dans les cas suivants :

- i) corriger toute ambiguïté, erreur ou omission dans le plan d'options sur actions de Husky ou corriger ou compléter toute disposition du plan d'options sur actions de Husky qui n'est pas conforme à toute autre disposition du plan d'options sur actions de Husky;
- ii) apporter les modifications nécessaires pour respecter la loi applicable ou les exigences de toute bourse à la cote de laquelle les actions ordinaires sont inscrites;
- iii) apporter des modifications à l'égard de l'administration et de l'admissibilité au plan d'options sur actions de Husky;
- iv) modifier, prolonger ou devancer les modalités d'acquisition applicables à toute option de remplacement;
- v) devancer la date d'expiration d'une option de remplacement;
- vi) établir les rajustements aux termes du plan d'options sur actions de Husky;
- vii) modifier les définitions figurant dans le plan d'options sur actions de Husky;
- viii) modifier les mécanismes d'exercice des options de remplacement;
- ix) modifier les dispositions d'extinction d'une option de remplacement ou du plan d'options sur actions de Husky, à la condition que la modification ne prévoie pas une prolongation au-delà de la date d'expiration initiale de cette option;
- x) apporter des modifications de nature administrative au plan d'options sur actions de Husky.

Modifications – approbation des actionnaires L'approbation des actionnaires de Cenovus sera requise dans le cas des modifications du plan d'options sur actions de Husky qui concernent les aspects suivants :

- i) la réduction du prix d'exercice ou le report de la date d'expiration des options de remplacement attribuées à des initiés;
- ii) la modification du nombre d'actions ordinaires pouvant être émises aux termes du plan d'options sur actions de Husky;
- iii) l'ajout de toute forme d'aide financière de la part de Cenovus pour l'exercice de toute option de remplacement;
- iv) l'élimination ou l'augmentation de toute limite de participation par les initiés;
- v) la modification d'une disposition portant sur les modifications du plan d'options sur actions de Husky.

ANNEXE B

MANDAT DU CONSEIL

Mandat du conseil d'administration

La responsabilité fondamentale du conseil d'administration (le « conseil ») de Cenovus Energy Inc. (« Cenovus » ou la « société ») est de constituer une équipe de haute direction compétente et de superviser la gestion de l'entreprise en vue d'optimiser la valeur pour les actionnaires et d'assurer, au moyen d'un régime de gouvernance et de contrôle interne approprié, la bonne marche de l'entreprise d'une façon déontologique et dans le respect des lois.

Responsabilité de l'équipe de haute direction

- Nommer le président et chef de la direction et les membres de la haute direction, approuver leur rémunération et superviser le rendement du président et chef de la direction en fonction d'un ensemble d'objectifs d'entreprise convenus d'un commun accord et conçus pour maximiser la valeur pour les actionnaires.
- De concert avec le président et chef de la direction, définir le mandat de ce dernier de façon claire, ce qui comprend une description des responsabilités de gestion.
- Veiller à instaurer un processus prévoyant la planification adéquate de la relève, y compris la nomination, la formation et la supervision des membres de la haute direction.
- Circonscrire les pouvoirs pouvant être délégués à la direction.

Efficacité opérationnelle et communication de l'information financière

- Procéder à l'examen annuel et à l'adoption d'une méthode de planification stratégique et approuver le plan stratégique de la société, lequel tient compte notamment des occasions d'affaires et des risques commerciaux.
- Veiller à mettre en place un système permettant de repérer les principaux risques associés aux activités de la société et à ce que les meilleures procédures existantes soient mises en place pour permettre de gérer et de minimiser les risques.
- Veiller à mettre en place des procédures permettant de s'occuper de toutes les questions relatives aux exigences réglementaires et administratives et relevant du domaine des valeurs mobilières et d'autres questions du domaine de la conformité.
- Veiller à mettre en place les procédures dont la société a besoin pour atténuer les effets sur l'environnement (y compris les changements climatiques), s'occuper des questions de santé et de sécurité qui pourraient être soulevées dans le cadre de ses activités, tenir compte de la gestion du capital humain et exercer ses activités tout en respectant la bonne gouvernance et les normes reconnues.
- Veiller à ce qu'un système de contrôle interne adéquat soit en place.
- Veiller à mettre en place des procédures de contrôle diligent et des mesures de contrôle appropriées en rapport avec les critères d'attestation applicables concernant la communication de l'information financière de la société et de toute autre information au sujet de celle-ci.
- Réviser et approuver les états financiers de la société et surveiller le respect par cette dernière des exigences applicables en matière d'audit, de comptabilité et de communication de l'information.
- Approuver les budgets d'exploitation et d'immobilisations annuels.
- Réviser et examiner à des fins d'approbation toute modification ou dérogation suggérée par la direction à la stratégie établie, aux budgets d'exploitation et d'immobilisations ou à toute question qui s'écarte du cours normal des affaires.
- Réviser les résultats financiers et les résultats d'exploitation par rapport à la stratégie, aux budgets et aux objectifs établis.

Intégrité/Conduite de la société

- Approuver une ou des politiques de communication de l'information assurant la mise en place d'un système de communication entre l'entreprise et toutes les parties prenantes, notamment une procédure de communication publique de l'information qui soit méthodique, transparente, continue et à point nommé et qui permet aux parties prenantes de faire part de leurs commentaires.
- Approuver un code de conduite et d'éthique commerciales pour les administrateurs, dirigeants, employés, entrepreneurs et conseillers, en surveiller l'application et approuver toute dérogation à l'application de ce code de la part des dirigeants et des administrateurs.

Procédure et efficacité du conseil

- Veiller à ce que les documents du conseil soient distribués aux administrateurs suffisamment tôt avant les réunions ordinaires pour que ces derniers puissent les examiner. On s'attend à ce que les administrateurs assistent à toutes les réunions.
- Participer au processus visant à définir les qualités requises d'un membre du conseil de concert avec le comité de gouvernance, et notamment veiller à ce que la majorité des administrateurs soient des administrateurs indépendants conformément au *Règlement 58-101 sur l'information concernant les pratiques en matière de gouvernance* (tel qu'il est mis en œuvre par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières et modifié de temps à autre).
- Approuver la nomination des administrateurs.
- Donner des orientations générales à chaque nouvel administrateur.
- Instaurer un système adéquat de gouvernance, et notamment les pratiques permettant au conseil de fonctionner indépendamment de la direction.
- Instaurer des pratiques appropriées permettant de procéder régulièrement à l'évaluation de l'efficacité du conseil, de ses comités et de ses membres.
- Mettre sur pied des comités, approuver leur mandat respectif ainsi que les limites des pouvoirs pouvant être délégués à chaque comité.
- Réviser et réévaluer la pertinence du mandat du comité d'audit à intervalles réguliers, mais au moins une fois par année.
- Réviser la pertinence et la forme de la rémunération des administrateurs afin de veiller à ce qu'elle reflète de façon réaliste les responsabilités et les risques associés aux fonctions d'un administrateur.
- On s'attend à ce que chaque membre du conseil saisisse la nature et les activités de l'entreprise de la société et qu'il se tienne au courant des tendances politiques, économiques et sociales existantes dans tous les pays ou toutes les régions où la société exerce des activités ou investit ou prévoit le faire.
- Les administrateurs indépendants doivent se réunir régulièrement, et au moins une fois par trimestre, sans les administrateurs non indépendants et les membres de la direction.
- Outre ce qui précède, on s'attend à ce que le conseil assume toutes les autres responsabilités qui sont dévolues au conseil, telles qu'elles sont définies dans les règlements de la société, les politiques et pratiques applicables, ainsi que les autres obligations de nature réglementaire ou juridique, comme celles qui ont trait à l'approbation des dividendes, à l'émission de titres, etc.

Surveillance des risques

Le conseil surveille les risques liés à ce qui suit :

- l'examen et l'adoption d'un processus de planification stratégique et l'approbation du plan stratégique d'entreprise;
- la mise en place d'un système est en place pour cerner les principaux risques auxquels la société est exposée et l'adoption des meilleures procédures pratiques pour surveiller et atténuer ces risques;
- le système de gouvernance d'entreprise de la société;
- le rendement opérationnel et financier;

- la nomination du président et chef de la direction et l'approbation de la rémunération de ce dernier;
- le code de conduite et d'éthique commerciale ainsi que les politiques en matière de communication;
- le non-respect par les administrateurs des règlements, politiques et pratiques applicables et autres obligations légales et réglementaires;
- la communication de l'information de la société;
- les modifications apportées à la stratégie établie et aux budgets d'exploitation et d'immobilisations ou aux questions de politique, ou les écarts de ceux-ci par rapport au cours normal des activités;
- la nomination des administrateurs, l'approbation de leur rémunération et l'efficacité du conseil.

Surveillance des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)

Il incombe au conseil de surveiller ce qui suit :

- l'approche en matière de durabilité de la société;
- les rapports et recommandations émanant de la direction relativement aux questions ESG;
- les procédés et procédures de la société visant à atténuer les effets sur l'environnement (notamment les changements climatiques), à s'occuper des questions de santé et de sécurité qui pourraient être soulevées dans le cadre des activités de la société, à tenir compte de la gestion du capital humain, à exercer les activités tout en respectant la bonne gouvernance et les normes reconnues.

ANNEXE C

PROPOSITION DES ACTIONNAIRES

Proposition des actionnaires

La proposition des actionnaires suivante a été présentée par Investors for Paris Compliance aux fins d'examen à l'assemblée annuelle des actionnaires de 2023 :

Il est résolu : Les actionnaires demandent au conseil de produire un rapport, à un coût raisonnable et en omettant les renseignements exclusifs, présentant comment Cenovus fait concorder son lobbying direct et indirect et sa défense des droits en matière de politique publique avec son objectif de carboneutralité, s'il le fait. Le rapport devrait être publié régulièrement et communiquer les critères d'évaluation et les parties prenantes consultées, le cas échéant.

Déclaration à l'appui de la résolution : Cenovus s'est engagée à atteindre la carboneutralité d'ici 2050¹ et à soutenir les engagements du Canada dans le cadre de l'Accord de Paris.²

L'année dernière, des investisseurs de premier plan ont publié la norme mondiale pour le lobbying climatique des entreprises (*Global Standard on Corporate Climate Lobbying*)³ afin d'aider les investisseurs à évaluer si le lobbying des sociétés, et leurs engagements et politiques, sont conformes avec le progrès des enjeux climatiques. En outre, plus de vingt résolutions des actionnaires ont été déposées l'année dernière qui demandaient aux sociétés de confirmer que leur lobbying en matière d'enjeux climatiques soit aligné sur l'Accord de Paris.⁴

La déclaration de Cenovus sur la défense des droits et son adhésion à divers groupes⁵ indique que la société ne fait pas de contributions politiques et qu'elle respecte les lois relatives à la communication des activités de lobbying. Elle indique également que Cenovus est membre de diverses organisations de défenses des droits, comme l'Association canadienne des producteurs pétroliers (ACPP), Canada Action et l'Alliance Nouvelles voies. Elle ne communique pas l'engagement de la société envers la carboneutralité ni son appui aux engagements du Canada dans le cadre de l'Accord de Paris ni un engagement à organiser ses activités de lobbying en conséquence.

Cenovus s'est prononcée contre les plans du gouvernement canadien visant à réduire les émissions en fixant un plafond des émissions du secteur pétrolier et gazier.⁶ L'ACPP⁷, Canada Action/Oilsands Action et l'Alliance Nouvelles voies ont toutes déployé des efforts publiquement pour s'opposer au plafonnement par le gouvernement fédéral des émissions du secteur pétrolier et gazier.⁸

Le Registre des lobbyistes du gouvernement fédéral indique que Cenovus, l'ACPP et l'Alliance Nouvelles voies ont rencontré à multiples reprises des représentants du gouvernement fédéral⁹, mais aucune information n'est fournie par Cenovus quant à savoir si ces rencontres visaient à s'opposer aux mesures climatiques, comme le laissent entendre ses déclarations publiques.

Dans l'indice de référence du lobbying climatique de SHARE concernant les sociétés canadiennes pétrolières et gazières, Cenovus a obtenu une note moyenne de 29 % pour un certain nombre de paramètres, dont la transparence et l'alignement sur les mesures climatiques.¹⁰

InfluenceMap, qui offre l'indice de référence CA100+, a donné la note D+ à Cenovus en indiquant que « Cenovus ne semble pas être en faveur des politiques visant à répondre aux changements climatiques ». InfluenceMap classe également l'ACPP comme étant la cinquième association industrielle la plus défavorable et influente du monde pour les enjeux climatiques.¹²

Le lobbying direct et indirect de Cenovus, par l'entremise de son adhésion à l'ACPP, à l'Alliance Nouvelles voies et à Canada Action, est opaque et pourrait ne pas être conforme à son engagement de carboneutralité et à son soutien déclaré des engagements du Canada dans le cadre de l'Accord de Paris. Ce manque de communication et cette incohérence possible constituent un risque de gouvernance qui doit être examiné et supervisé par le conseil de Cenovus en bonne et due forme.

Nous demandons respectueusement aux actionnaires de voter EN FAVEUR de la présente proposition.

1 <https://www.cenovus.com/Sustainability/Environment/Climate-and-GHG-emissions> (en anglais seulement)

2 <https://www.cenovus.com/News-and-Stories/News-releases/2021/2244215> (en anglais seulement)

3 <https://climate-lobbying.com/> (en anglais seulement)

4 <https://www.ceres.org/news-center/press-releases/shareholders-escalate-campaign-pressing-companies-walk-their-talk> (en anglais seulement)

- 5 <https://www.cenovus.com/Our-company/Governance/Advocacy-and-memberships> archivé au <https://archive.ph/SK3Yi> (en anglais seulement)
- 6 <https://www.naturalgasintel.com/cenovus-chief-urges-less-aggressive-canada-ghg-targets-for-natural-gas-oil-producers/> (en anglais seulement)
- 7 <https://www.nationalobserver.com/2022/09/19/news/grassroots-group-ran-facebook-ads-against-emissions-cap-oil-lobby-paid> (en anglais seulement)
- 8 https://docs.google.com/document/d/16piZO0QIDTQxCS3Qdls_pJwQYlaNhgHbNFz_9SRvQck/edit?usp=sharing
- 9 <https://lobbycanada.gc.ca/app/secure/ocl/lrs/do/vwRg?cno=260442®Id=929389&blnk=1&lang=fra> et <https://lobbycanada.gc.ca/app/secure/ocl/lrs/do/clntSmmry?clientOrgCorpNumber=226641&sMdky=1672944913522> et <https://lobbycanada.gc.ca/app/secure/ocl/lrs/do/clntSmmrySrch?registrationText=pathways+alliance&searchType=Search>
- 10 https://share.ca/wp-content/uploads/2022/09/SHARE_Pulling-back-the-curtain-2022-EN.pdf (en anglais seulement)
- 11 <https://lobbymax.org/company/Cenovus-Energy> (en anglais seulement)
- 12 <https://influencemap.org/report/Corporate-Climate-Policy-Footprint-2022-20196> (en anglais seulement)

ANNEXE D

MISE EN GARDE

MISE EN GARDE

Information prospective

La présente circulaire contient des énoncés prospectifs et d'autres indications (collectivement, l'« information prospective ») à propos des attentes, des estimations et des projections actuelles de Cenovus qui sont le reflet de son expérience et de sa perception des tendances historiques. Cette information prospective se reconnaît à des expressions comme « viser », « défendre », « aligner », « ambition », « prévoir », « approche », « atteindre », « devenir », « croire », « capacité », « s'engager », « engagement », « poursuivre », « continuer », « créer », « consacrer », « concevoir », « stimuler », « améliorer », « assurer », « s'attendre à », « évoluer », « mettre l'accent », « miser », « futur », « objectif », « but », « croître », « initiative », « entraîner », « occasion », « optimiser », « en cours », « philosophie », « courant », « mener vers », « planifier », « position », « possibilité », « potentiel », « principes », « réduire », « résultat », « retourner », « soutenir », « stratégie », « cibler », « orienter vers » ou des expressions analogues, l'utilisation du futur ou du conditionnel et comprend des suggestions de résultats futurs. Le lecteur est prié de ne pas se fier outre mesure à l'information prospective, car les résultats réels de Cenovus pourraient différer sensiblement de ceux qui sont indiqués expressément ou implicitement.

L'élaboration de l'information prospective repose sur un certain nombre d'hypothèses et la prise en compte de certains risques et de certaines incertitudes qui, dans certains cas, sont propres à Cenovus et, dans d'autres, touchent l'industrie en général. Les facteurs ou les hypothèses sur lesquels est fondée l'information prospective comprennent notamment les hypothèses mentionnées dans les prévisions actuelles de la société, disponibles à l'adresse cenovus.com (en anglais seulement), et d'autres risques et incertitudes qui sont susceptibles d'entraîner un écart important entre les résultats réels de Cenovus, dont les facteurs de risque et les incertitudes indiqués dans le rapport de gestion de Cenovus pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 et les facteurs de risque décrits dans d'autres documents que Cenovus dépose à l'occasion auprès des autorités en valeurs mobilières du Canada, pouvant être consultés sur SEDAR à l'adresse sedar.com, et auprès de la Securities and Exchange Commission des États-Unis, pouvant être consultés sur EDGAR à l'adresse sec.gov (en anglais seulement). Ces documents peuvent également être consultés sur le site Web de la société à l'adresse cenovus.com (en anglais seulement).

L'information qui se trouve sur le site Web de Cenovus à l'adresse cenovus.com (en anglais seulement) ou qui s'y rapporte ne constitue pas une partie de la présente circulaire.

Mesures hors PCGR

La présente circulaire renvoie à des mesures hors PCGR qui figurent notamment dans la carte de pointage de 2022, comme les fonds provenant de l'exploitation disponibles. Ces mesures n'ont pas de signification normalisée prescrite par les Normes internationales d'information financière (« IFRS ») et, par conséquent, elles sont considérées comme des mesures financières déterminées. Il est peu probable que ces mesures financières déterminées soient comparables à des mesures semblables présentées par d'autres émetteurs. Ces mesures sont utilisées dans notre carte de pointage de 2022 afin de procurer aux actionnaires et aux investisseurs éventuels, ainsi qu'à notre conseil et à notre direction, d'autres mesures pour l'analyse de notre capacité à générer des fonds pour financer nos activités, et afin de fournir de l'information sur nos liquidités. Ces mesures ne doivent pas être considérées isolément ni en substitut des mesures préparées selon les IFRS. Pour obtenir des renseignements sur la composition de ces mesures, ainsi qu'une explication de l'utilisation que fait Cenovus de ces mesures, veuillez vous reporter à la mise en garde sur les mesures financières déterminées figurant dans le rapport de gestion de Cenovus pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 et daté du 15 février 2023, que vous pouvez obtenir sur SEDAR à l'adresse sedar.com, sur EDGAR à l'adresse sec.gov (en anglais seulement) et sur notre site Web à l'adresse cenovus.com (en anglais seulement), et qui est intégré par renvoi dans la présente circulaire.

cenovus

E N E R G Y

VOTRE VOTE EST IMPORTANT

Si vous avez des questions ou avez besoin d'aide pour remplir votre formulaire de procuration ou votre formulaire d'instructions de vote de Cenovus, veuillez communiquer avec notre agent de sollicitation de procurations, Morrow Sodali, au :

**M O R R O W
S O D A L I**

Numéro sans frais en Amérique du Nord : 1.888.777.1538

Numéro à l'intention des banquiers et des courtiers à l'extérieur de l'Amérique du Nord

et des appels à frais virés : 1.289.695.3075

Courriel : assistance@morrrowsodali.com

Télécopieur sans frais en Amérique du Nord : 1.877.218.5372

CENOVUS ENERGY INC.

4100, 225 - 6 Avenue SW | Calgary, AB T2P 1N2

Tél. : 403-766-2000

Télec. : (403) 766-7600

Courriel : investor.relations@cenovus.com

Téléchargez les dernières nouvelles concernant Cenovus Energy Inc. au : www.cenovus.com

Cenovus Energy Inc. est inscrite à la TSX et au NYSE sous le symbole CVE.



CENOVUS ENERGY INC.

Cenovus Energy Inc. est une société d'énergie intégrée ayant des activités de production de pétrole et de gaz naturel au Canada et dans la région Asie-Pacifique, ainsi que des activités de valorisation, de raffinage et de commercialisation au Canada et aux États-Unis. La société se consacre à la gestion de ses actifs dans une optique de sécurité, d'innovation et de rentabilité, et s'applique à intégrer des considérations environnementales, sociales et de gouvernance dans ses plans d'affaires. Les actions ordinaires et les bons de souscription de Cenovus sont inscrits à la Bourse de Toronto et au New York Stock Exchange, et les actions privilégiées de la société, à la Bourse de Toronto.

Pour plus d'information, visitez le www.cenovus.com.

cenovus
E N E R G Y

Notre rapport annuel est disponible sur notre site Web au
cenovus.com

1 877 766-2066
(Sans frais au Canada et
aux États-Unis)

225 6 Ave SW PO Box 766
Calgary, AB T2P 0M5 Canada